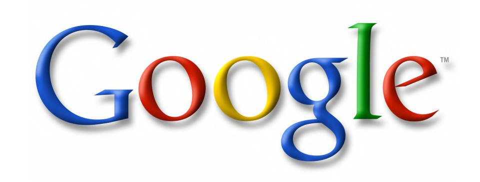
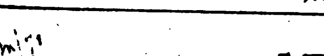






LES

MARSEILLAIS

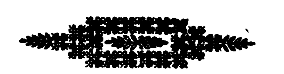
A NANCY.

(1792.)

SOUVENIRS DE LOCALITÉ,

Peintures de mœurs,

Par **P. BARTHÉLEMY**, *de Nancy.*



NANCY,

IMPRIMERIE DE HINZELIN ET Ce, PLACE DU MARCHÉ, 67.

1846.

France- Hist. - Revolution -
Local affairs - Nancy

Nancy, France - Hist.

Title

ohne 4'5

LES MARSEILLAIS

A NANCY

(1792).

Nancy, imp. de HINZELIN et Ce, place du Marché, 67.

L'ARRIVÉE.



Vivent les Marseillais!... Vivent les enfants de la patrie!....

Nancy, imp. Hinzelin.

LES

MARSEILLAIS

A NANCY,

(1792.)

SOUVENIRS DE LOCALITÉ,

Peintures de mœurs,

Par P. BARTHÉLEMY, *de Nancy.*

NANCY,

IMPRIMERIE DE HINZELIN ET Cie,

Place du Marché, 67.

1846.

faits; mais quelques-uns ont été tellement frappés de cet étrange et affreux spectacle, qu'ils en ont conservé un vivant souvenir; ils se le rappellent avec la même netteté que s'il se passait encore sous leurs yeux : ceux-là ont été d'un grand secours à l'auteur, car sans leur bienveillance il eut renoncé à sa tâche, puisque les archives ne lui offraient aucune ressource et que la bibliothèque publique ne possède qu'une pétition des habitants de Nancy, concernant l'enlèvement de la statue de Louis XV et un procès-verbal manuscrit, très-succinct, des tableaux détruits par ces modernes Vandales. Bien des gens s'étonnent que les circonstances et les détails d'un événement aussi remarquable et si intéressant pour nous n'aient pas été consignés dans nos annales, ou que des contemporains ne se soient pas empressés de les recueillir ; mais ils ne songent pas que, dans ces temps difficiles, il y avait danger à traiter un pareil épisode, car celui qui s'en serait chargé n'aurait pu que flétrir les auteurs de ces scènes déplorables et par là même, s'exposait à la vindicte révolutionnaire. L'abbé Grégoire lui-même, qui parle avec tant d'indignation et de franchise, des profanations exercées contre les monuments publics, a évité d'écrire et de

prononcer le mot de *Marseillais*, dans ses rapports à la Convention sur le vandalisme : il se contente de dire qu' *à Nancy on a fait, dans quelques heures, pour cent mille écus de dégât.*

D'un autre côté, les événements se succédaient alors si rapidement, qu'on avait à peine le loisir d'analyser ses impressions, l'émotion de la veille étant bien vite effacée ou affaiblie par celle du lendemain.

Tout ce qui sera publié dans cette relation aura un double intérêt pour le lecteur, puisque, à côté du mérite de la nouveauté, se trouvera un mérite plus grand encore, celui de la vérité et de l'exacte tradition contemporaine.

Avant de parler de l'arrivée et de la présence des Marseillais dans nos murs, nous croyons qu'il est convenable et nécessaire de rapporter quelques événements antérieurs.

1792 !

Mil sept cent quatre-vingt-douze ! quelle année, grand Dieu ! En est-il dans les annales d'un peuple qui évoque plus de souvenirs? Les uns hideux, tachés de sang, d'infamie; les autres parés d'une brillante auréole, éclatants de noblesse, de courage et de vertu. Nous, enfants d'une autre génération, quoique nous n'ayons pas été témoins de cette longue et sanglante tragédie, nous nous sentons frissonner lorsque nos pères, encore tout émus à ces tristes souvenirs, nous en récitent les effrayantes scènes. — Ah ! c'est que toute révolution a de la boue sur ses plus belles pages; c'est que, à côté de l'action la plus noblement héroïque surgit un trait qui vous atteint douloureu-

sement au cœur, ou qui vous porte au front la honte et l'indignation.

On ne peut en disconvenir, la révolution entreprise pour la répression des abus, pour l'abolition des préjugés, à laquelle des hommes d'un patriotisme reconnu ont pris part, qu'ils ont appelée de leurs vœux, secondée de leur énergie et de leur talent, la révolution a été profanée dans son cours; c'était un événement nécessaire, mais les moyens qui l'ont amenée, les conséquences et les tristes résultats qu'ils ont souvent produits n'étaient pas ceux qu'avaient rêvés les premiers fauteurs de cette lutte colossale. La source la plus limpide se trouble dès que la vase s'y mêle. Après avoir lancé le char, ils ont reculé d'effroi en voyant le sang et le limon ruisseler sur ses roues : mais bientôt, accusés de forfaire à leurs principes, d'abandonner le culte qu'ils avaient d'abord proclamé, ils ont payé de leurs têtes le titre d'hommes vertueux. Dès lors tous les partis se ruent dans l'arène, des êtres fangeux, aux lèvres rougies de sang, ont osé porter la main sur l'arche, « livrer la France à la domination brutale et sanguinaire de la multitude » et, secondés de ce levier aveugle, mais aussi puissant que redoutable, ils sont parvenus, à force de crimes et d'atrocités, à faire maudire cette révolution à laquelle tout homme consciencieux avait d'abord applaudi.

Lorsque le volcan éclate, les lieux qui l'environnent ne peuvent échapper à l'envahissement de sa lave brûlante;

chaque province, chaque ville; le plus petit hameau a ressenti les atteintes de cette secousse terrible, et a eu ses scènes de violence, de désolation et ses victimes. Car du sein des clubs parisiens se répandaient sur les différents points de la France des hommes dont la mission consistait à semer partout l'épouvante; ils ne se bornaient pas à faire naître, à éveiller, à attiser le feu révolutionnaire, mais revêtus d'un pouvoir dictatorial, ils pouvaient, à leur gré, satisfaire leur haine, leur cupidité ou leur brutale passion, et Nancy n'a pas encore perdu le dégoûtant souvenir du sans-culotte Mauger (1).

(1) Ce Mauger, surnommé Marat, surnom qu'il méritait à plus d'un titre, avait été envoyé à Nancy par la Convention, en qualité de commissaire du Conseil exécutif. On rapporte qu'arrivé à la hauteur de la côte de Toul, et apercevant Nancy, il s'écria : « Je sens d'ici l'aristocratie. »

C'était un homme de petite taille, d'un extérieur sale et débraillé, d'un cynisme révoltant, plein de vivacité et de fougue, d'une élocution facile, mais très incorrecte. A l'entendre, il ne fallait faire quartier à personne, et envoyer tout le monde à la *botte à cailloux* (c'est ainsi qu'il nommait la prison), et Dieu sait le nombre de familles qu'il a jetées dans le désespoir! Les sept ou huit prisons qui étaient alors établies dans Nancy, renfermaient plus de mille détenus! Cependant cet intègre représentant de la nation recevait avec beaucoup de complaisance les nombreux cadeaux qu'on lui faisait pour obtenir une grâce ou se le rendre favorable.

Ce sultan de bas étage vivait au milieu d'un harem de femmes perdues, qui se glorifiaient de former sa cour. On cite une fa-

Sans doute la révolution a enfanté des choses grandes et utiles, et le bien-être de la nation n'en est pas le résultat le moins consolant; mais il sera éternellement à regretter que ces avantages aient été conquis au prix de tant de sacrifices; qu'on ait enveloppé dans une même proscription les hommes d'une probité et d'un patriotisme reconnus; que les savants, le génie et ses sublimes chefs-d'œuvre aient été persécutés avec le même acharnement que les ennemis de la patrie. A ce souvenir, les beaux-arts éplorés se voilent d'un crêpe funèbre, car le temps n'a pas encore cicatrisé leurs blessures, et il est des pertes dont ils ne se consoleront jamais.

Par un décret du 14 août 1792, l'Assemblée législative ordonna l'enlèvement des statues, des sculptures, peintures, des insignes ou des attributs de la royauté, et

mille de distinction qui, dans la crainte d'être mise au ban des proscrits lui rendait de fréquentes visites, mettait tous ses soins à lui plaire et descendait si bas près de lui qu'elle semblait l'esclave de ce dictateur effronté. Mais on ajoute qu'elle n'usait de la confiance et du crédit qu'elle avait acquis auprès de Mauger, que pour protéger ou sauver des victimes. Pour un tel motif, on peut peut-être oublier jusqu'à ce point la noblesse de son écusson.

Plus tard Marat-Mauger fut mis en arrestation et périt dans sa prison d'une mort violente. Il n'avait que 28 ans.

Nous nous réservons de revenir sur ce personnage et sur ceux qui formaient son conseil à Nancy, en 1793.

de tout ce qui rappelait la mémoire des temps féodaux. En publiant ce décret, en le faisant exécuter, nos législateurs n'ont pas vu, n'ont pas senti, dans leur haine farouche contre la monarchie, qu'ils calomniaient la liberté, en supposant que son triomphe dépendait de la conservation ou de la destruction d'une figure ou d'un mausolée; ils n'ont pas songé qu'en proclamant cet arrêt, ils proclamaient aussi l'ère de la destruction des beaux-arts. En effet, sur tous les points de la France, une troupe de forcenés qui semblaient s'être liés entr'eux par un horrible serment, se montrent dans toutes les villes, armés du fer et de la torche, et font tomber sous leurs coups aveugles tout ce que le pinceau le plus délicat et le ciseau le plus habile avaient enfanté de merveilles. Ils ne s'acharnaient pas seulement contre les monuments d'art; mais dans plusieurs villes, les bibliothèques, ces riches et vastes répertoires du génie humain, sont devenues la proie des flammes, grâce à leur brutale stupidité. Le sang ne bouillonne-t-il pas dans les veines, ne frémit-on pas d'indignation quand on songe qu'il a fallu trente ans, la moitié de la carrière d'un artiste ou d'un savant pour enfanter un chef-d'œuvre, et que la hache ou le marteau d'un furieux le détruisait en un moment! — Il est vrai que le décret qui ordonnait l'enlèvement des statues, en prescrivait la conservation comme monument d'art; mais cette restriction salutaire pouvait-elle être comprise d'une tourbe ani-

mée du génie de la destruction. Aussi, quel spectacle offraient dans certaines villes du royaume, les places publiques, les musées, les temples ! on eut dit qu'un Omar y avait promené sa torche incendiaire, ou qu'un Genseric les avait traversées, à la tête de ses Vandales.

Avant d'entrer dans les circonstances et les détails relatifs à l'enlèvement de la statue de Louis XV, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner d'abord une notice biographique sur le célèbre artiste Guibal, auteur de ce chef-d'œuvre.

Barthélemy Guibal, né à Nîmes, le 3 février 1699, fils d'Étienne Guibal, maître charpentier, appartenant à une nombreuse famille, aujourd'hui partie protestante, partie catholique, dont les descendants habitent Nîmes, Castres, Paris et Nancy, vint en Lorraine vers l'an 1724 pour y être sculpteur du duc Léopold I[er]. A la mort de celui-ci, en 1729, il remplit la même fonction sous François III, son fils. Lorsque ce prince alla régner sur la Toscane, en 1735, Guibal resta à la cour de Lorraine, près de Stanislas. Il exécuta des statues en bronze, en marbre, en pierre de Savonières, pour les bosquets de Lunéville; il est l'auteur des deux groupes en plomb qui décorent les fontaines de la place Royale de Nancy; sa dernière œuvre est la statue pédestre de Louis XV, dont le piedestal était

orné de quatre bas-reliefs en bronze, comme la statue. Cet ouvrage a été exécuté en 1756.

Guibal avait alors dans ses ateliers, à Lunéville, un jeune homme de Bruxelles, nommé Cyfflée, qui venait perfectionner un talent déjà recommandable et donnait pour l'avenir des espérances qu'il a réalisées. Il est l'auteur de la fontaine de la place d'Alliance et de nombreuses statuettes en terre cuite, très-recherchées de nos jours par les amateurs.

Quand il fut question de couler la statue de Stanislas, il demanda à Guibal d'accoler son nom au sien : celui-ci s'y refusa ; de là, vive altercation entre les deux artistes qui vont trouver le roi de Pologne et le prennent pour arbitre. Chacun plaide sa cause. Guibal disait à Cyfflée ; « Vous avez fait deux bas-reliefs, mettez-y votre nom ; quant à la statue, vous avez seulement réparé les cires de mon modèle ; cette part de travail est trop petite pour vous donner le droit d'accoler votre nom au mien sur la base de la statue. » Stanislas décida que l'on mettrait au bas : *Guibal fecit, adjuvante Cyfflée.* Un long creux dans lequel ces lettres étaient en saillie, contint l'inscription ordonnée ; mais après le coulage, Cyfflée, fâché de n'avoir pu obtenir que l'on mît, comme il le demandait : *Guibal et Cifflée fecerunt*, enleva à coups de ciseau les mots *adjuvante Cyfflée*, préférant n'être pas nommé du tout, que de l'être dans un rang secondaire ; en sorte qu'il ne

resta au bas de la statue que les mots : *Guibal fecit*, et un espace creux dans lequel étaient originairement ceux enlevés par Cyfflée (1).

Guibal mourut à Lunéville, le 5 mai 1757, laissant d'un premier mariage, Nicolas Guibal qui, après avoir remporté un prix à l'école de peinture, à Paris, fut nommé peintre du duc de Wurtemberg, à Stuttgardt, où il a peint plusieurs plafonds à fresque. C'est lui qui a dirigé la gravure de la galerie de Munich, qu'il a enrichie d'un frontispice et de plusieurs vignettes.

Après la mort de Guibal, sculpteur, Cyfflée, toujours piqué de n'avoir pas eu gain de cause devant Stanislas, publia, que quand ils avaient comparu ensemble devant ce monarque, ce dernier avait dit : « Il faut mettre au bas de la statue qu'elle a été *faite par Guibal, d'un coup de sifflet.* » Durival, dans sa notice sur la Lorraine, a imprimé cette fable : mais Guibal, peintre, lui écrivit de Stuttgardt, pour établir l'exactitude des faits : Durival lui répondit que s'il faisait une seconde édition il y rectifierait son erreur. En effet, Stanislas n'avait pas l'habi-

(1) Un nommé Mathis, autre élève de Guibal, qui lui avait reconnu assez de talent pour lui donner une de ses filles en mariage, veillait lors de la fonte du bronze de la statue ; ses cheveux blanchirent totalement dans une seule nuit : il l'attribuait à son anxiété, à la crainte de ne pas voir réussir le coulage. Ne peut-on pas plutôt expliquer ce fait par les exhalaisons malfaisantes des vapeurs du cuivre en fusion.

tude de faire des calembourgs, des jeux de mots dans une langue, qui n'était pas la sienne : en tout cas, il n'aurait pas fait celui-là, dont le sens était d'attribuer à Cyfflée l'honneur de l'invention, de la composition de la statue, dont Guibal n'aurait été que le fondeur; tandis que le prince avait décidé le contraire.

Mais une preuve irrécusable que Guibal seul a fait le modèle, c'est que Girardet, peintre du roi de Pologne, l'a représenté offrant son modèle en cire à ce monarque. Ce tableau a figuré longtemps dans une galerie d'hommes illustres de la Lorraine, qui se trouvait encore à l'Université, au commencement de la révolution.

A leur passage à Nancy, les Marseillais pénétrèrent dans cette galerie et coupèrent à coups de sabre les toiles de tous les tableaux, où il voyaient des armoiries ou des emblèmes qui leur paraissaient appartenir à la noblesse. M. Guibal, notaire à Lunéville, craignant qu'une semblable dégradation n'atteignît le portrait de son père, accourut à Nancy, et, moyennant les bonnes raisons qu'il donna au concierge, pour lui prouver qu'il ferait une œuvre méritoire en laissant soustraire ce tableau, afin de le sauver d'une destruction certaine; raisons appuyées, il est vrai, par l'offre d'un assignat de 400 fr., ce dernier laissa M. Guibal ôter le cadre, rouler la toile, et la cacher sous sa houpelande. Heureux et fier de posséder ce précieux dépôt qu'il venait de conquérir, M. Guibal s'empressa de re-

tourner à Lunéville, de nuit et à pied. Ses enfants se rappellent encore sa joie, à son arrivée, et lorsqu'il leur montra le pieux gage de sa tendresse filiale.

Ce tableau appartient aujourd'hui à M. Guibal, juge de paix à Nancy.

LA STATUE DE LOUIS XV.

Le deux septembre, dix-sept cent quatre-vingt-douze, l'église des ci-devant Carmes réunissait dans son enceinte cinq cent dix-huit habitants de Nancy; on lisait sur la figure de chacun de ces citoyens le mécontentement et l'anxiété; car il ne s'agissait de rien moins que de l'enlèvement de la statue de Louis XV, érigée à la même place qu'occupe aujourd'hui celle de Stanislas. L'ordre émané de la capitale, relatif à la suppression des monuments publics, était positif; il fallait y souscrire; mais les habitants ne voyaient qu'avec une profonde douleur les préparatifs faits pour cet objet; et l'on comprendra facilement l'hésitation, la lenteur, l'extrême répugnance qu'ils apportaient à l'exé-

cution d'une mesure qui heurtait si violemment leurs sympathies.

Leur regret ne provenait certes pas d'une prédilection toute particulière pour la personne de Louis XV; mais cette statue qu'on voulait ravir à leurs regards avait été élevée par Stanislas, dont les récents bienfaits et la royale munificence leur rendait le souvenir si cher; elle était l'œuvre d'un de leurs compatriotes, d'un artiste distingué; les Nancéïens, les étrangers et tous les amateurs de l'art l'admiraient comme un morceau vraiment remarquable par l'exécution, l'élégance et la beauté. Son poids était de sept mille cinq cents kilos, et sa hauteur de quatre mètres soixante-six centimètres. Son bras droit, armé du bâton royal, était dirigé du côté de l'hôtel des Fermes, (aujourd'hui l'évêché); sa main gauche s'appuyait au côté et sa face regardait Paris. Quatre autres statues en plomb, représentant la Paix, la Force, la Prudence et la Justice, étaient accoudées à chaque angle de ce monument. (1).

Les citoyens, d'après l'autorisation de leur maire, M. Duquesnoy, homme de lumières et d'énergie, s'étaient donc assemblés afin d'aviser au moyen de conserver et de

(1) Stanislas et quelques seigneurs de sa cour s'étaient rendus à la fonderie, au moment où l'on allait couler la statue; le duc y jeta plusieurs poignées de pièces d'or; cet exemple fut suivi des seigneurs de sa suite.

maintenir sur son piédestal cette statue qui leur était précieuse à tant de titres. Ils adressèrent à leurs magistrats une pétition dans laquelle ils exposaient leur vive douleur et énuméraient les nombreux et utiles établissements dont le roi de Pologne avait embelli et doté la ville de Nancy; puis ils disaient :

« Mais ce qui ajoute aux craintes dont les habitants de Nancy sont affectés, c'est que la destruction de la statue de Louis XV les laisse dans la cruelle incertitude de savoir si le mausolée de Stanislas et les monuments modestes élevés à sa gloire ne seront pas aussi enlevés à leur vénération et à leur respect. Ah! loin d'eux cette crainte sacrilége! Jamais la ville de Nancy ne sera coupable d'une si rare ingratitude. Que plutôt toutes les marques de bonté de ce grand homme soient conservées, qu'elles servent d'encouragement et de modèle à tous ceux qui sont destinés à gouverner les hommes; que la postérité, en apprenant les bienfaits de Stanislas et notre reconnaissance, dise avec attendrissement : Si les sceptres de l'univers eussent été remis en de pareilles mains, tous les hommes eussent été heureux.

» En conséquence, les citoyens soussignés invitent leurs magistrats à porter aux pieds de l'Assemblée nationale leur vœu contenu dans la présente pétition, d'obtenir de sa justice une exception en faveur de la ville de Nancy, relative à la suppression des monuments publics et ordon-

ner provisoirement la suspension des travaux préparés pour l'enlèvement de la statue de Louis XV. »

Cette requête à laquelle des hommes de tous les rangs, de toutes les professions ont apposé leurs signatures, fait l'éloge de nos pères; elle doit être conservée comme un témoignage de leur énergie, de leur patriotisme et de leur amour pour les arts; car à cette époque il fallait non seulement du courage pour faire une semblable démonstration, mais du dévouement. En effet, l'année suivante, la plupart des signataires de cette pièce ont été frappés d'arrestation, et ont payé de leur liberté cet acte d'une noble indépendance; car toutes les fois que Marat-Mauger présidait le club nancéien, et qu'on lui demandait l'élargissement d'un citoyen incarcéré, il ne manquait jamais d'adresser d'abord cette question : « A-t-il signé la pétition d'André l'*Enragé?* » (avocat fort connu de ce temps); sur la réponse affirmative, il n'y avait pas de grâce à espérer.

Comme on s'y attendait, sans doute, la demande ne fut point accueillie : c'eût été un privilége que bien d'autres villes auraient voulu partager et dont l'obtention eût paralysé l'effet de la loi. Il fallut donc se résoudre, faire taire sa douleur, étouffer ses sympathies, en un mot, consommer le grand sacrifice. D'ailleurs, la gravité des événements qui se pressaient à cette époque n'était guère de nature à disposer l'Assemblée nationale à écouter favora-

blement les vœux des habitants de Nancy. Le même jour qu'ils dressaient leur pétition, le bruit se répand tout à coup dans Paris que Verdun venait d'ouvrir ses portes au roi de Prusse, et que le général qui commandait la garnison de la place, s'était tué de honte et de désespoir. Cette nouvelle produisit dans le peuple une exaltation qu'il poussa jusqu'à la rage, et ne fit qu'accroître la haine et la fureur de l'Assemblée contre la famille royale que l'on soupçonnait d'entretenir des intelligences avec les ennemis de l'État.

On reprend donc les travaux; des chèvres et des moufles sont dressées et mises en action; la statue, entourée de cables, s'ébranle, et malgré le craquement général de l'échafaudage qui gémit sous un tel poids, elle descend lentement et comme à regret de son piédestal, au milieu de la foule silencieuse, sous les yeux du maire et des membres de la municipalité qui, tous visiblement émus, donnaient par leur présence une certaine pompe à cette triste cérémonie.

La voilà détrôné, debout sur le sol; mais il faut la dérober aux regards; et, comme si l'on eût présagé le funeste sort qui la menaçait et qu'on eût voulu l'en garantir, on la confia aux entrailles de la terre; on creuse une fosse, au milieu de la place, tout en face de la commune, et la statue y est enfouie comme dans un tombeau où des mains sacriléges devaient bientôt la profaner.

L'auteur a cru devoir publier ici la liste des citoyens qui se sont si honorablement distingués dans cette circonstance; bien des lecteurs y verront avec plaisir le nom d'un père, d'un frère ou d'un ami; quelques rares acteurs de cette époque s'y reconnaîtront eux-mêmes.

André; Honnête; Louis Bailly; L. Jaussand; J.-H. Forel, commandant du 4e bataillon; Brouard, l'aîné; Rolin, Simon Hauzen; Messein, l'aîné; Masson; Guiné; Roguier; De Namure; Lisez; Michel; Vidil; Oudinot, l'aîné; Oudinot, père; Jacquemin, père; Desiottes; Jacquemin, fils; Bernard; Villeneuve; Michel; Lallemand; Piperoux; Vissé; Fabert; D.-M. Lebrun; Villemet; D'Alnoncourt; Seillière; Parisot, l'aîné; Deloupi; N. Poupillier; Valée; Chappuy, Adam Bommerscheime. F. Betzin; Mengin, Soyer; Vautrin; N. Chevalier; Firche; Barbier; J.-F. Sauret; Leclerc; Meget; Chor; Lamiraux: Thierri, Pont, Michel, fils; C. Michel; Claude; Barrilly; Thouvenin; Selliey; Fleury; Mathieu, le jeune, homme de loi; Martin; Gentilhomme, ancien commandant; Lafrance; Charlot; Velter; C. Briolet; Bellon; N.-F. Messein; Mourot; Vallet, Mengin; Lambert, le jeune; Simon, Habillot; Gervaise, Lefèvre; Defussey; Morizot; Chenut; Mesny; Vassimont; L. Col; Bertin; Demerci; Beuse; Ayet; Plassiart, le jeune; Claudel, greffier; Ferriet, commandant d'artillerie; Lefebvre d'Holvez, capitaine d'infanterie; Houard, l'aîné, Claudel, ancien contrôleur des vingtièmes; Goult; Collinet; Pierron; Beausart, Masson; Rossignol; Ragot; Berment, père; Deveaux; F. Mallarmé; Minette de St-Martin, F. Colons; De La Roche; Gœury, l'aîné; Elquin, chirurgien; Rivière; Thomas, Rennel; Maffioli, Hoffman; Papigni; Berment, greffier au district; Villaume; Salmon; Magnon d'Emeri; Henri Blaise; Paulus; Soyer, le jeune; Charon; Michel; Legis; Marc; Mahuet Lupcour, et pour mes frères malades, pour le présent; Jacquemin; D. Cossu; Dumas, père; Michel; Boulanger; Drouville, Parmentier; Vau-

trin; Henri; Thomas; Gasteldi; Fogel; Hanus; Leclerc; Villiez; Mansion dit Larue; Dauloy; Jean Vauder; F. Picard, perruquier; J.-B. Soyer; Déjean; N. Orbelin; Huyn, le jeune; Le Grand; Robert; Simonin; Dieudonné; Colson; Guilgot; Charles-Joseph Feriet; Gaspard; Magnien de Serrières; Desmaretz; Troussel; Parmentier; Sansonetti; Chailli; Guérin, le cadet; Antoine d'Aussone, et par procuration pour M. de Séchamp; Guillote; De Roche; Lamy; De Rancé; Perreney du Magni; Thouvenel; comm. des poudres; A. Duvez; Pierre Martin; François Aertz, Gabriel, fils; Barbier, homme de loi; Déroche, père; Rogé; Martin Hussenot; Chardin; De Courcelle; J.-J. Berçon; Bertrand; J.-B. Saulnier; Boucher; Persil; Bregeot; Christophe; Lœman; Tourny; Chardin, oncle; Didon; Desmaisat, François Claude; S. Liouville; Dester; Briel, officier; Bellaire; J.-S. Platel; Fabert; Ransonet; Rouot, père; Mathieu; Tournay, notaire; Antoine Weltengel; Didier; N. Masson; Leseure, imp.

Toussaint; J.-B.-F. Rouot; Boussingen; Nicolas Krantz; P.-N. Krantz; Rogéville; Guillaume; Drouot fils; Guillaume Dumas; De Bertinet; Protin de Lucy; De la Ruelle; Lamy; Soyer, premier commis des ci-devant fermes; J.-B. Garnier; Cardon Vidampierre; François Richard; Muller; Laguerre; Prieur; Glaudel; Duhoux de Dombasle; Thomas; Cazeneuve, menuisier; Poncelet; De Braux; De Vallée d'Housséville; Xavier Ardould; Jean Chevreux; Monginot; Thouvenin; France; Mique; Lancay; A. Bertrand; Nicolle; Collin, huissier; Pernet; Beurard; Maloum; Haudchaux; J.-B. Martin, sculpteur; Boulogne; Morel; H. François; Richard; Beaumont; De Ladoubarre; Étienne Bentez; Harmant; Félix; Gœury; Mathieu; Remoncourt; Mathieu; Dureteste; Christophe; Huyn, l'aîné; Thoussaint; Gobert; Cupers, l'aîné; L.-J. Mique, fils; Thomas; Mailfer; Babin; J.-F. Thirion, D. Bayon; Lenoir; Lebon; Dosse, l'aîné; Lombard; Bastien, P. Henrion, architecte; Collignon; Couteaux; Gouzot; Prugnon, fils; Mayer; Jacques Coster; Grolet; J.-M. Charpen-

pentier; Parisot, le jeune; Antoine, l'aîné; Pierre Picard; De la Noue; Robert; Ferry; F.-G. Fourrier; l'Abbaye; Barbarin; Brodier; Thiery, le jeune; J.-F. Henry; Blancheur, homme de loi; P. Cresne; Philbert; F. Botte; Humbert; Valdenaire; Jacquemin; Bertrand, receveur; Mengin, l'aîné; C. Coquart; Labroisse; Cleret; Pâris; N. Viot; Sanbœuf; X. Gœury; C. Maugué; Bron, l'aîné; Gabriel d'Auvergne; Berlet; Blaise; Éloy Lichy; Dumesnil; Guillaume, père; Christophe; Thiry; Gillet; D. Marchal; Debrie, Marin, cadet; Duhaume; Bazelaire; Leseure, M. en. Ch. Claudel; Luxer; Sincry; Stanislas Brévillier; P. Bigel, Demoulon; Poncelets, fils; F. Lanio; J. Marchal; Prouttier; Alexis Morot; Charles Menel; Charles Michel; Boccatte; Gonnet; C. Drouot, A. Kolhen; Roy; Blaise, fils; Harpin; Beau; Dautrey; Currien, Devallée; Henri, l'aîné; Joseph; Montoulieu; J.-L. Fort; Flamant, greffier au tribunal; Sirejean, l'aîné, Sirejean, le jeune; David, Rolin; Levancourt; Laurent Valther; Viriot, notaire; Viriot, père; Gérardin; Mourquin, père; Richier; Tribout, le jeune; Parent; Clément; Vautrin; Pecback; G.-D. Clément; Gény; Fabert, le jeune; Jardot; F. Maubert; D. Jean; Duchesne; Plassiart; Florentin, huissier; Dupuy; Drian; Leynar; Louis Lenoir; Michel Lemoine; Leclerc; François Bernard; N. Lemoine; Louviot; E. Vautrin; Huyn; J.-N. Delaruelle; Joseph Viaut, Reboucher; Lafrance, père; H. Soyer, l'aîné; Petit; Simon; Charotte; Lambert, homme de loi; C. Serrières; Persil, perruquier; J. Glaise, S. Lagutaire; J.-C. Callot; Beau, fils; Lamort, imprimeur; B. Trafiter; N. Arsant; F. Legrand; N. Petelot; Jacques André; A. Maas; Pr. Berr; Isaac Beer; Florentin; Jacquet: Gremel, le jeune; P. Martin; Charlot; Courtois; Ducret, avoué; Mayer, l'aîné, négociant; N. Bonejard; Mouton; Folliot; Viallet; Briolet, l'aîné; Briolet, le jeune; Bana; Megnier; Humbert; Dehoffmann; Machaneo; Erratte; Jacquinot; Simon, avoué; Cognel, le jeune; Guiot, Ragot; P. Carré; Pelet de Bonneville; Thiéry; De Bona; Drouville,

cirier; Tisserant ancien officier; F. Lacroix; Arnould Wouters; P. Hurel; F.-P. Arnould; veuve Leclerc, imprimeur; C. Clément, imprimeur; Bouvier, père, imprimeur; Robin, homme de loi; Urguet; Thibeaut de Monbois; Mahuet de Béthinvillé; Lallemant, père; Lallemant, fils; Contal, homme de loi; Dubois de Riocourt; Domgermain, capitaine d'infanterie et Chevalier de Saint-Louis; Pognon de Cossu, père; Grillot; Lebel; Courtois; Honnet; Bertrand; Martin; Georges Mayer; Pillard; Thiéry de Rosières, ancien lieutenant particulier; Bonne, fils; Louis Isaac Berr; Marx Elie; Raigecourt, ancien capitaine de dragons; Tente Savoye, Latouche; Jolly; Schouller; Chailly; Bétis; P. Gabriel, père; Richard; A. L. Aubert-Louis Choinet, imp.; Martin fils, grenadier; Thiéry, receveur des bois; J. Baille, nég.; Perré le jeune; Bouthillier; J. Dehoffmanns; Humbert dit Lacour; H. Wals; De France; Pierre, marchand commissionnaire; De Boutillier; Rouot, fils; Montmort; F. Marfondon, père; Michel Marfondon, fils; Poinsignon, fils; Poirot, le jeune; Billecard; Lattier, ancien colonel d'infanterie; Leseure Gervois, libraire; Gouy, le jeune; Chosotte; Gigout; Brousse, chevalier de Saint-Louis, Valantin; Christophe, l'aîné; Achin; Marmot, l'aîné; Marmot; le jeune; Mengin, ancien lieutenant-général au baillage; Simon, l'aîné; Bellegarde, officier; Alnot; Michelant; Joseph Bernard; F. Barbe; J.-N. Toussin; Welter, ancien concierge de la Chambre des Comptes; D'Hauvergne; Joseph Chupteur; Couronel, chevalier de Saint-Louis; Fauconnet, ci-devant chanoine de St.-Mihiel; Barbier, le jeune, notaire, receveur; Rorthais de Monbail; Pierre, perruquier; Stanislas-Catherine Alliot, ci-devant abbé de St.-Benoit, filleul du roi et de la reine de Pologne; J. Jacquot, l'aîné; Masson, aubergiste; Michel, l'aîné; Nicolas de Marle; Froment, fils du receveur de feu Léopold; Daulnoy, ancien capitaine de cavalerie; Mengeot, l'aîné, de Rozière et pour son frère; Relogue, docteur en médecine à Rozières; Lasalle, ancien officier; Sirejean; Chamet; Thiery, étudiant en

médecine; Husson, doyen des ci-devant procureurs; L. Laugier; Gœury, cadet; Thiery, le jeune, notaire; Michon, père; Nicolas, homme de loi; Noel, le jeune, homme de loi; St.-Gelais, notaire; J. Robert; J. Cabouillet de Bannerot; Martin, avoué; Denis; Chanel; André, marchand; Neuvry; A. Renauld, négociant; Deroche, fils; Raoux; Ginet; Lhuilier; Claude Perrez; Thiéry de Rozières, homme de loi; Poncet, homme de loi; Michel; André Chevallier; Marcol; Dominique Guénin; Fontaine; Trevier; Millot, l'aîné; Goudchaux, père; L. Barachent; Multzer; François et André Escallier, frères; Guilbert de Pixerécourt, ancien officier; Tevrier et Camelly, habitants de St-Max; Joseph Lionnet; Durand; Michel, pensionné du prince Condé; Gouy, père; Trousset, fils; Simon Amene; Louis Guillier; N. Barroyer; F. Virlet, marchand; Cazeneuve, fils aîné: Cazeneuve, fils jeune; Moucherel, homme de loi; Drouin, cordonnier; Montigny, père; Hurel, le jeune; T. S. homme de loi; Thiébaut, de Rozières; Joseph Petitdidier; C. Nicolas Lelong, dit Dérivages, J. Benzenger; Etienne, sculpteur; Bertin, parfumeur; Cœur-de-Roi; Mathieu, père, homme de loi; François Bastien; Marcol, père; Foller de Leumont, par procuration; Joseph-François Faver; Bollon, receveur du timbre; Lazare-Michel Wolff; De Crolbois; Salomon; Moyse Lévi; Philippe Lion; Hairon, fils; Ducreux; Himan Cerf Berrt; L. Tallotte; D'Authieulle, ci-devant lieutenant du roi, Commandant de Nancy; Miroménil, architecte; J.-J. Chassel; Pierre Tisserant, maçon; Favre, secrétaire du commissaire des guerres; Colin, homme de loi; Guerillot; Huin, tonnelier; Georges; Pierre-François Huin, fils; J.-B. Simonet, le jeune; Cosserat Rouvrois; Mougenot, peintre; Les frères Ravinel; Henry, chandelier; Lefèvre; Calet, maître particulier et par procuration pour son fils; J.-P. Noël; Grégoire, Sirejean du Reclus; Chauvot; Charlot, fondé de pouvoir de M. Hanus des Maisons-Neuves; Pierre de Sivry; Cl. Guilbert; L. Rambeau, le jeune. — En tout, 672 signataires, en comprenant ceux qui,

quelques jours après la réunion aux Carmes, sont allés signer chez André, rédacteur de l'adresse.

En 1794, le comité de Nancy communiqua cette liste à Barre, représentant du peuple, lors de sa mission dans cette ville; mais il avait eu soin de joindre à chaque nom des signataires certaines observations qui devaient être nuisibles ou favorables à ces derniers. Quelques citations donneront une idée de la nature de ces notes, puisées dans la bibliothèque de M. Noël.

André, homme de loi, en arrestation, rédacteur de l'Adresse; — Honnête, provocateur de l'Adresse; — Jaussaud, patriote, — Denamur, cafetier; a prêté sa maison pour faire signer l'Adresse; — Leseure, fanatique et imprimeur de l'Adresse; — Lebrun, apothicaire; indifférent; — Puiproux, commandant du 1[er] bataillon, s'est bien montré aux frontières; — Mesny, payeur général; aristocrate; il a épousé une sœur d'émigré; — Pognon, notaire, enragé aristocrate; — De La Noue, suspect; — Sirejean, l'aîné ,assez patriote; — Tournay, notaire, aristocrate; — Guérin, receveur; modéré.

En général les épithètes d'aristocrates, d'égoïstes, de fanatique sont les plus prodiguées.

PANIQUE DE LA FOIRE DE TOUL.

3 SEPTEMBRE 1792.

C'est le lieu de rapporter ici un fait peu connu et qui se passa pour ainsi dire sous nos yeux. C'était le 3 septembre, époque de la foire de Toul et le lendemain du jour où Verdun avait capitulé. Cette foire était alors considérable; on s'y rendait des villes et des campagnes environnantes et il s'y faisait surtout un grand commerce de bestiaux.

Tandis que les marchands forains, uniquement préoccupés de leur négoce, ne songeaient qu'à leur intérêt pécuniaire, ce cri sinistre retentit et se répéta de toutes

parts : « Sauve qui peut!... l'ennemi est aux portes de la ville!... »

Ce fut aussitôt une bagarre, un désordre, une confusion épouvantable. C'était à qui échapperait le premier au danger, au milieu de cris, de gémissements, de vociférations effrayantes. Les uns s'enfuient en abandonnant leurs marchandises au hasard; les autres parcourent la ville d'un air terrifié sans savoir où ils dirigent leurs pas; ceux-ci se précipitent et entrent de force dans les maisons pour s'y retrancher; ceux-là se hâtent vers les portes en répétant le cri dont on ignore l'auteur et la cause; en un instant le champ de foire n'offre plus que l'aspect d'un affreux chaos; la déroute est générale.

Au milieu des fuyards on voyait çà et là des troupeaux de bœufs, de chevaux, de moutons; les uns courant au milieu de la foule, les autres s'arrêtant épouvantés et poussant de longs mugissements : leurs maîtres les chassaient devant eux, en retournant à chaque instant la tête d'un air effaré : on eut dit qu'ils apercevaient déjà l'ennemi prêt à faire sur eux une ample razzia.

La perte en marchandise et en argent fut énorme : une partie tomba entre les mains de filous effrontés qui avaient profité de la détresse pour exercer leur coupable industrie; l'autre fut foulée sous les pieds des hommes et des animaux. On a vu des glaces d'un grand prix détruites d'une façon singulière; des boucs y apercevant leur gra-

cieuse image, s'y précipitaient, tête baissée, pour livrer combat à un rival imaginaire qui semblait s'avancer sur eux, derrière la surface polie.

L'effroi fut porté à un si haut degré chez certains individus que des habitants de la campagne précipitaient leurs bestiaux du haut des remparts qu'ils sautaient ensuite eux-mêmes; car, cette année, pour inspirer plus de sécurité aux marchands, la foire se tenait sur l'Esplanade, dans l'intérieur de la ville.

Un autre bruit s'était répandu dans la population touloise et contribuait à entretenir la terreur parmi les habitants : on disait que les royalistes de Toul avaient envoyé le numéro de leurs domiciles aux Prussiens, avec lesquels ils entretenaient des intelligences, et que ceux-ci devaient les épargner dans le pillage de la ville. Cette nouvelle était-elle absurde ou fondée? il n'en est pas moins vrai que, pour donner le change à l'ennemi et à ceux qui en attendaient faveur et protection, dans une seule nuit, les numéros de toutes les maisons se trouvèrent effacés.

Au bout de quelques heures la même panique pénètre et se propage dans Nancy; tous ceux qui arrivent de Toul jettent parmi nous la terreur qui les agite : les magasins se ferment; les femmes et les enfants se cachent; des récits peu rassurants ajoutent à l'effroi.

Mais enfin on s'interroge; on veut connaître la cause de cette alerte; et l'on apprend que les Prussiens, après s'être emparés de Verdun, avaient aussitôt envoyé des éclaireurs jusqu'à Saint-Mihiel et Commercy. Les habitants de ces villes et des villages circonvoisins voyant des cavaliers étrangers parcourir les routes en tous sens, aller et revenir sur leurs pas, ne doutent pas que ce ne soient les ennemis; bientôt ils sonnent l'alarme qui se répand de proche en proche et parvient jusqu'à Toul, où elle cause l'effrayante agitation dont je viens de parler.

Le surlendemain, cependant, de nombreuses troupes apparaissent dans la campagne et se déploient sous les murs de la ville : seraient-ce les Prussiens? Non, c'est l'armée de Luckner (1), forte de dix-huit mille hommes,

(1) L'armée de Luckner était composée des grenadiers de chaque régiment : aussi terrible sur le champ de bataille que redoutable dans le sein de la France aux citoyens appelés *suspects*, on l'avait surnommée l'*armée infernale.* Pour commander de telles troupes il fallait un général qui ne sût jamais reculer; Luckner était cet homme. Sa démarche pleine de fierté, le feu de ses yeux, son air martial, tout en lui révélait un soldat plein de bravoure et d'audace.

On rapporte que lors de son passage à Nancy, il voulut haranguer les citoyens, réunis à la municipalité, et qu'il leur dit, dans son accent germanique : « Il faut de l'*ounion* (de l'union), Messieurs; c'est surtout par l'*ounion* que nous serons forts. » A ce mot, les auditeurs se regardent avec surprise en cherchant à

surnommée l'*armée infernale*, qui se dirige sur Verdun.

A cette nouvelle, toute terreur se dissipe ; les esprits se calment, l'espérance renaît, et chacun s'empresse d'apporter des vivres à ces hommes qui depuis plusieurs jours souffraient cruellement de la faim. La plus grande partie demeura campée à une lieue de la ville, près de Choloy; le reste logea chez le bourgeois.

Heureux de trouver des défenseurs et des compatriotes au lieu des ennemis dont on les avait menacés, les habitants les reçoivent à bras ouverts; ce fut un gala général; et quand au bout de trois jours, les troupes quittèrent la ville, on s'aperçut que la plupart avaient leur porte-manteau garni d'un pâté dont leurs hôtes les avaient obligeamment approvisionnés; de sorte qu'elles semblaient plutôt revenir d'une fête que courir à l'ennemi.

comprimer le rire qui paraît sur leurs lèvres; ils se demandent si l'orateur a parlé sérieusement; car tous ont compris qu'il disait : « Il faut de l'*ognon.* »

Traduit, sur quelques soupçons, devant le tribunal révolutionnaire, Luckner fut décapité en 1794.

LES MARSEILLAIS.

Rien ne peut donner une plus juste idée de l'effroi qu'a répandu dans nos murs le passage des Marseillais (1), que l'expression de terreur qui se manifeste encore aujourd'hui dans les paroles et sur la physionomie des témoins de ce drame de quatre jours. A ce nom, leurs

(1) On donnait aussi aux Marseillais les noms de Fédérés et de Volontaires; c'est sans doute pour cette raison que bien des personnes désignaient, mais à tort, sous le nom de Marseillais, les bataillons des sections de Paris qui, à la même époque, ont traversé notre département pour se rendre à l'armée du Nord. Ainsi ce ne sont pas des Marseillais qui, en 1793, menaçaient de détruire, à Bon-Secours, le tombeau du roi de Pologne; car le véritable bataillon des Marseillais n'existait plus à cette époque.

yeux semblent s'animer d'une lueur sinistre, leur voix se précipite, s'altère ou devient saccadée ; ils ne procèdent et ne répondent que par exclamations.

Et cependant plus d'un demi-siècle les sépare de ce jour si tristement mémorable. Ah! c'est qu'il est des souvenirs si profondément gravés qu'ils s'éteignent à peine dans la tombe; ils semblent incrustés dans l'esprit comme dans le granit, et la main du temps a beau passer sur l'empreinte séculaire, l'empreinte reste impérissable.

Qu'est-ce donc que ces hommes dont le nom est devenu pour nous synonime de Vandales?

C'était un bataillon de cinq cents forcenés, arrivés à Paris le trente-un juillet dix-sept cent quatre-vingt-douze, pour hâter les progrès de la révolution dont la marche paraissait trop lente aux furieux démagogues qui les avaient appelés ; cohorte impure « que les prisons de Gênes, du Piémont, de la Sicile et de l'Italie avaient vomie dans le port Franc de Marseille; » ramas de bandits, de vagabonds, d'hommes sans aveu et sans patrie. La république les avait adoptés, dira-t-on; oui, mais la patrie a rougi de cette adoption, puis elle en a gémi; car, tels que des hyènes, ils lui ont meurtri et dévoré le sein. Loin de nous la pensée de jeter l'outrage sur le soldat de la république! nous ne faisons pas la honteuse injure à celui qui a généreusement et loyalement défendu le sol de la France, de

le confondre avec des bandits qui trempaient leurs mains n'importe dans quel sang, pourvu qu'il les baignent dans le sang.

A la voix de la Montagne qui comptait exploiter à son profit leur fougue méridionale et leur bravoure sanguinaire, ils se dirigent sur la capitale, laissant partout derrière eux les traces d'une fureur jusqu'alors inouïe. Paris les organise militairement, et bientôt un chant révolutionnaire ajoute à leur célébrité, *la Marseillaise*, cet hymne civique que nous entendions pour la première fois, mais dont l'écho, après avoir retenti dans les bivouacs, sur le champ de bataille et au sein de nos villes, allait se prolonger au-delà des limites de l'Europe épouvantée.

Comme on devait s'y attendre, ils signalèrent leur entrée dans Paris par toutes sortes d'excès et de désordres que la garde nationale n'eut pas le courage de réprimer, soit qu'elle fut effrayée de l'audace de ces nouveaux hôtes, soit qu'elle redoutât la faction qui les faisait agir. Le plus hardi Sans-Culotte n'était qu'un modéré à côté de ces hideux anarchistes, dignes suppôts de ces hommes qui osaient avancer ce principe, subversif de toute loi divine et humaine : « qu'il n'y a pas de crimes en temps de révolution. »

Pendant leur séjour de trois mois à Paris, on les a vus former l'avant-garde dans toutes les sanglantes catastro-

phes. Le dix août nous les montre aux Tuileries, forçant le château et massacrant des prisonniers suisses avec un horrible raffinement de cruauté; les premiers jours de septembre nous les représentent à la tête d'assassins à gage, se ruant dans les prisons, et déchirant leurs victimes avec le rugissement des bêtes féroces ou le rire sauvage des Cannibales (1).

Enfin l'armée du Rhin les appelle; ils quittent Paris où leur départ ne laisse de regrets qu'au sein de la Commune qui seule s'était réjouie de leur présence et de leurs fureurs. Ils vont de nouveau effrayer dans leur marche nos provinces et nos villes; mais parmi les cités qui auront à essuyer leurs outrages, Nancy recevra les plus rudes coups; Nancy, la ville princière et vraiment royale, qu'on leur avait désignée d'avance comme le foyer de l'aristocratie, Nancy verra briser son écusson, et portera longtemps sur son front armorié les traces de leurs brigandages.

(1) On peut juger par un seul fait de la terreur qu'ils inspiraient aux Parisiens : un jeune homme de Nancy se trouvant à Paris à cette époque, s'avisa de dire ingénuement à l'une de ces femmes que les Marseillais avaient amenées à leur suite : Qu'êtes-vous donc venue faire à Paris? — Attends, je vais te le dire, aristocrate!... Et elle allait se jeter sur lui comme une furie. Le maître de l'hôtel n'eut que le temps de faire rentrer le jeune étourdi, en lui disant : Mais, malheureux, vous voulez donc que ces gens mettent le feu à ma maison, ou qu'ils viennent nous massacrer tous ici!...

PREMIER JOUR.

L'ARRIVÉE.

Le 12 novembre 1792, Nancy présentait un aspect étrange; la plupart des rues se trouvaient silencieuses et désertes; le marchand avait fermé son magasin, l'artisan avait déserté son échoppe; les citoyens paisibles et tous ceux qui passaient pour royalistes ou aristocrates, s'étaient retirés dans leurs maisons dont les portes et les fenêtres entièrement closes témoignaient de l'inquiétude de leurs hôtes. Tout le mouvement et l'agitation semblaient s'être portés sur la place Louis XV et dans cette grande rue qui aboutit à la porte de Toul. Là, on voyait les groupes naître, grossir et se multiplier d'instant en instant. Les uns étaient composés de cette classe d'hommes désœu-

vrés, qui stationnent en tout temps sur les places publiques, qui croupissent dans une lâche oisiveté, et pour lesquels un événement fâcheux est presque toujours une bonne fortune; les autres étaient formés d'artisans et de patriotes de différentes professions, le chef orné du bonnet rouge; genre de coiffure qui devait contraster d'une manière bizarre avec la queue dont nos pères aimaient à se parer. Au milieu d'eux s'agitaient, les poings sur la hanche, le corps penché en avant, et la face enluminée, les femmes de la Halle et de la Poissonnerie; quelques-unes portaient fièrement le bonnet phrygien sur leur bonnet rond, à larges dentelles tombantes. On lisait sur toutes ces figures l'impatience et la joie. Puis c'étaient des troupes tumultueuses de ces enfants criards et hargneux, qu'on rencontre dans toutes les scènes de désordre, et toujours disposés à commencer l'attaque. De temps en temps, on apercevait aussi dans la foule bruyante quelques citoyens à la physionomie curieuse, mais pacifique; ils s'approchaient timidement des groupes dont ils écoutaient les propos, puis se retiraient, plus ou moins rassurés de ce qu'ils venaient d'entendre.

D'où provenait cette joie des uns et cette frayeur des autres?... Tout à coup, un lointain roulement de tambour frappe l'oreille. A ce bruit, un cri général s'échappe de la foule : *Les voici!*... Puis les groupes s'ébranlent, se con-

fondent, se portent en masse vers la rue de l'Esplanade, du haut de laquelle on aperçoit flotter l'étendard républicain : *Ce sont eux!..... Les Marseillais!..... Vivent les Marseillais!...... Vivent les enfants de la patrie!.....* Et la foule s'écarte en formant deux haies jusqu'au centre de la place Louis XV : le fier bataillon s'avance triomphalement au refrain de la Marseillaise, au milieu des vivat, des bravos, des trépignements, des claquements de mains : les bras s'élèvent, les bonnets rouges s'agitent dans l'air; les cris des hommes, des femmes, des enfants retentissent jusque dans les quartiers les plus éloignés dont ils troublent le morne silence et, comme un tocsin d'alarme, jettent partout l'épouvante.

Ravis d'un accueil aussi sympathique, auquel ils étaient si loin de s'attendre dans une ville qu'ils ne croyaient peuplée que d'aristocrates; étonnés de rencontrer tant d'amis là où ils ne comptaient trouver que des adversaires ou des ennemis de leurs principes; ces hommes promènent sur la foule des regards émerveillés; lancent, en relevant la moustache, un superbe sourire à cette masse qui, par derrière, en tête, sur les flancs, les entoure, les presse, les salue du geste et de la voix, leur adresse de frénétiques apostrophes et leur prodigue les épithètes les plus propres à exalter encore l'audace qui se peint sur leurs traits.

— Est-ce bien franchement que tu me serres la main, dit l'un d'eux à un Sans-Culotte nancéïen? — Comment

donc!... mais c'est avec toute la franchise d'un vrai Sans-Culotte. — Ah! c'est que, vois-tu, cette main là a tenu par les cheveux vingt-sept têtes d'aristocrates, et celle-ci les a coupées! — Et à ce récit, les yeux de cet homme, que dis-je? de ce sauvage, brillaient d'une joie féroce, tandis que le *vrai Sans-Culotte,* terrifié, sentait sa main trembler dans celle qu'il avait d'abord saisie avec tant d'assurance.

Arrivés sur la place, au milieu des acclamations et des cris toujours répétés de *Vivent les enfants de la patrie!* les Marseillais se rangent en bataille : cinquante hommes du 8e de la Meurthe et de gardes nationaux, composant le poste de la Municipalité, se trouvent sous les armes et considèrent avec calme, défiler devant eux, ce fameux bataillon que nous allons passer en revue.

Quelles physionomies! quel aspect!... L'œil contemple avec une curiosité mêlée d'une sorte de terreur, ces figures presque toutes basanées, rébarbatives, au regard féroce, fauve, étincelant ou sombre, dans lequel on lit la froide détermination du scélérat, la soif de la destruction et la joie de la vengeance déjà satisfaite; rebut de la société, ils se sont vengés sur elle de l'odieux stigmate imprimé à leurs fronts. Une vapeur de sang, une odeur de bagne semble s'exhaler encore de ces rangs, et sous cet uni-

forme, on devine plutôt l'âme d'un bandit que le cœur d'un généreux républicain.

Ce bataillon était composé de chasseurs, de grenadiers et d'une compagnie d'artillerie, traînant à sa suite deux pièces de canon de faible calibre, sans munition. Considéré en masse, il présente un coup-d'œil uniforme; mais en détail, il offre quelque chose de bizarre. La république manquant des fonds nécessaires pour habiller ses soldats, avait forcé les marchands de la capitale et de toutes les villes des départements, à vendre au maximum les draps de leurs magasins, payables en assignats; genre de paiement dont personne ne se souciait; mais il fallait obéir, car la prison savait bien vite calmer toute résistance.

Aussi rien de moins uniforme que les capotes de ces hommes; on en voyait de bleues, de grises, de vertes, de noires; mais toutes d'une étoffe très-fine : pour ôter au soldat tout moyen de la vendre ou d'en trafiquer, on avait imaginé de l'orner par le bas d'une bordure à la grecque, imprimée sur le drap, et d'un très-bon effet. Cependant, cette variété de nuances, sombres ou vives, s'effaçait sous le sabre et la giberne, sous l'épaulette de laine, et sous deux rangs de boutons de cuivre jaune qui s'alignaient sur le revers de la capote.

A l'exception des grenadiers qui portaient des bonnets à poil, hérissés ou rapés, décorés de la plaque, tous avaient des casques en cuir bouilli, ornés de la jugulaire, garnis

de peau de tigre et surmontés d'une chenille noire, à la suite de laquelle s'allongeait une queue poudrée et pommadée : une culotte blanche à passe-poils rouges, des guêtres noires, montant au-dessus du genou, complétaient cet uniforme qui ne manquait pas d'une certaine sévérité. Quant à celui des artilleurs il était entièrement bleu et à passe-poils rouges.

On remarquait dans les derniers rangs, des hommes nouvellement incorporés, sans équipement, sans costume militaire, d'un extérieur sale et repoussant; recrues immondes qu'ils avaient recueillies dans leur marche, usées par les maladies, la misère et la débauche. On fut obligé de faire, en leur faveur, un appel à l'humanité des habitants; car la plupart eussent été incapables de continuer leur route; et bientôt on apporta au district de la charpie, du linge et des vêtements qui furent distribués aux plus malheureux : on ne considérait pas l'homme, mais l'état misérable de celui qu'on soulageait.

L'appel est fini; les billets de logement sont distribués et chaque soldat se dispose à chercher son gîte; mais à cet instant, quelques patriotes qui attendaient impatiemment la fin de l'appel, se précipitent dans les rangs, saisissent par le bras les *enfants de la patrie*, les engagent à les suivre et les entraînent dans leurs domiciles : chacun d'eux tient à l'honneur de posséder un Marseillais et

de l'asseoir à sa table; et ceux auxquels leur peu d'aisance ne permet pas de faire une semblable démonstration en applaudissent vivement les auteurs.

Cet enthousiasme d'une partie de la population nancéienne s'explique facilement dans cette circonstance : on connaissait la convention de Pilnitz; le manifeste du duc de Brunswick avait indigné la France; dès lors, la nation menacée dans son indépendance se tint debout, discuta ses intérêts et se mit sur une redoutable défensive; bientôt l'Assemblée législative déclara *la patrie en danger;* depuis cette crise terrible et solennelle, l'esprit patriotique s'était réveillé dans tout le royaume; partout la garde nationale s'était promptement organisée; l'élan devenait général; c'était à qui s'enrôlerait le premier pour repousser l'invasion étrangère; et l'année suivante, Nancy, ville de vingt-sept mille âmes, comptait sur les frontières huit mille de ses enfants (1).

Il faut le dire, beaucoup de nos concitoyens, hommes d'un caractère honorable et de bonne foi, ne voyaient dans ces Marseillais auxquels ils faisaient un accueil aussi fraternel, que les zélés défenseurs des libertés du pays;

(1) Il n'y avait plus alors à Nancy que des vieillards et des enfants de treize ou quatorze ans qui, armés de piques, faisaient le service de la place. On désignait les premiers sous le nom de *Garde royale pituite;* on appelait les autres *Garde royale bonbon.*

la plupart de leurs actes leur étaient encore inconnus ou perdaient à leurs yeux de leur énormité, et ils ne songeaient pas que, dans quelques jours, ils auraient à réprimer eux-mêmes l'effervescence démagogique de ceux qu'ils traitaient si favorablement.

Malgré cette exaltation des esprits aucun désordre n'eut lieu pendant ce jour; mais l'intérieur de la ville présentait un contraste frappant : telle rue retentissait de chansons patriotiques ou grivoises, telle autre y aboutissant, offrait l'image de la solitude et semblait avoir été tout à coup abandonnée de ses habitants; dans certaine maison régnaient la joie, le tumulte, les chants, les ris, la bonne chère; le soir une brillante clarté illuminait les appartements; dans la maison voisine, une famille tremblante se tenait dans l'obscurité, le silence et la crainte.

DEUXIÈME JOUR.

LA GRANDE REVUE.

Le lendemain à neuf heures du matin, les tambours dont quelques-uns, au lieu de casque, portaient le bonnet rouge, battent le rappel dans les différents quartiers de la ville. Les uns s'imaginent que c'est pour le bataillon le signal du départ et tressaillent d'une joie intérieure qui s'explique aisément; toutefois ils s'étonnent que des hommes qu'on leur avait dépeints si terribles, dont le nom seul réveillait des souvenirs de sang et de destruction, se montrent aussi pacifiques, aussi amis de l'ordre, ne manifestent leur présence par aucun acte de brigandage, et ne justifient en aucune manière cette réputation de terreur qui les avait précédés; ils se félicitent d'un dé-

part si prompt et qui les rend au calme de leur paisible existence.

D'autres au contraire s'en alarment; toute la populace des faubourgs, tous les esprits mal intentionnés, toute la plèbe des carrefours de la Ville-Vieille et de la Ville-Neuve ne peut croire à une retraite si subite qui les priverait d'une foule de douces émotions. Comment! Nancy ne jouirait pas d'une scène tant soit peu tragique? Les Marseillais, ces dévastateurs par excellence, ces célèbres Septembriseurs ne donneraient pas le plus faible échantillon de leurs épouvantables prouesses! la plus petite ville aura eu ses agitations, ses terreurs, de mortelles heures d'angoisses, et Nancy, cette ville qui porte partout sur ses murs, sur ses monuments, sur ses édifices l'empreinte d'un duc, d'un prince, d'un roi, d'un tyran, cette ville d'aristocrates, n'aurait pas sa lugubre représentation, n'éprouverait pas le plus léger émoi!..... Et ces hommes qui ont laissé la trace de leurs pieds sanglants sur les marches d'un trône, qui ont forcé à fuir, tremblant, de son antique palais un roi et sa famille, ces hommes, l'effroi d'une ville comme Paris, de cinq cent mille âmes, passeraient inaperçus dans nos murs!... Oh! l'enfer ne le permettra pas!...

Et en effet, l'enfer ne l'a pas permis; car, à la grande satisfaction des uns, et au vif regret des autres, ce bruit de tambour est l'annonce d'une grande revue. Déjà le sol-

dat, revêtu de son uniforme d'ordonnance, débouche de toutes les rues et s'empresse de se rendre sur la place Louis XV, ou place du Peuple, comme on commençait à peine à l'appeler ; chasseurs, grenadiers, artilleurs, chefs et soldats, tous sont réunis. Cette fois, le coup-d'œil est imposant ; la capote multicolore a disparu : la foule, plus nombreuse encore que la veille, a les yeux fixés sur l'immobile bataillon ; et telle est l'avide curiosité des spectateurs que le silence est aussi profond parmi eux que dans les rangs qu'ils considèrent.

Le tambour-major attirait d'abord l'attention (1); c'était un homme d'une taille peu ordinaire ; il atteignait presque deux mètres. Le mouvement des bras, le port de la tête, la démarche avaient quelque chose d'une coquetterie étrange ; il voulait se donner un air imposant, gracieux et martial, et cette souplesse étudiée, ce balancement, cette ondulation de tout le corps donnait à toute sa personne un air de fanfaron, de damoiseau et de spadassin. C'était un type curieux et tout-à-fait à part : il s'avançait la main gauche sur la hanche, la canne en avant, la tête couverte

(1) C'était un forgeron du faubourg Saint-Antoine, qui, à la journée du 10 août, avait lutté dans les rangs des Marseillais dont il s'était fait remarquer par son audace ; dès lors ils se l'associèrent ; il fut décidé à l'unanimité qu'il serait leur tambour-major ; ce nouveau recruté fut aussitôt enrôlé, et forcé, malgré sa vive opposition, de marcher à leur tête.

d'un superbe tricorne, inclinant sur l'oreille et ombragé de longues plumes aux couleurs nationales, entouré d'une foule de gamins agitant des castagnettes de faïence ou d'osselets dont ils réglaient la cadence sur le son du tambour. Quelques-uns exerçaient leur adresse à faire enrouler et dérouler d'elle-même, par un mouvement ascendant et descendant, une ficelle dans une rainure étroite, creusée dans l'épaisseur d'un mince cylindre de bois, sur les flancs duquel brillaient les trois couleurs, disposées en cercles, à la manière d'une cocarde : ils exécutaient ce jeu en criant : *Ça ira, les aristocrates à la lanterne* (1)!

Ils se tenaient éloignés du tambour-major à une distance respectueuse, car en faisant parfois le moulinet avec sa canne, il avait manqué d'accrocher plus d'un nez et d'écorner plus d'un menton. De temps en temps, notre homme dérogeait à sa gravité, et détournant légèrement la tête, jetait un regard moitié souriant aux dames républicaines dont la plupart aussi auraient mérité d'être passées en revue.

(1) Le même jouet, non décoré des trois couleurs, se trouvait aussi entre les mains des enfants de familles nobles ou royalistes; mais chaque fois qu'en baissant ou levant le bras, ils faisaient descendre ou monter le cylindre, ils répétaient pour refrain : *Ils s'en vont, ils reviendront;* faisant ainsi allusion au départ des émigrés qui, ne croyant pas au succès ni à la durée de la révolution, regardaient leur retour comme prochain.

Monté sur un cheval bai, le chef parcourait à chaque instant le front du bataillon, et semblait tout fier de commander de tels hommes. L'épée à la main, un panache tricolore flottant sur son casque, des bottes à l'écuyère, cet appareil lui donnait quelque peu l'air chevaleresque. Il promenait ses regards triomphants tantôt sur ses soldats, tantôt sur la multitude qui les entourait. Et cet homme dont le front haut et superbe commande aujourd'hui le respect et la crainte, naguère, le maillet et le ciseau à la main, taillait humblement la pierre; et là, courbé sur un bloc inerte, il songeait peut être déjà, en entendant crouler la Bastille (1), que ce marteau qu'agitaient ses robustes mains, se convertirait bientôt en une épée qui briserait le trône d'un roi. Sa femme — nous regrettons de profaner ce nom pour désigner un tel monstre— sa femme se vantait en termes qui soulevaient et gonflaient le cœur d'indignation, d'avoir pris et serré dans sa main le cœur de l'infortunée duchesse de Lamballe, de l'avoir pressuré entre ses lèvres pour en extraire, disait-elle, la dernière goutte de sang aristocrate! Nous cite-

(1) Presque tous les officiers de ce bataillon étaient tirés des faubourgs de Paris. Cependant beaucoup de nos concitoyens furent étonnés de voir marcher à la tête d'une compagnie de Marseillais le fils d'un horloger de Nancy. Il est vrai que quelques jeunes gens, séduits par la beauté de l'uniforme, s'engageaient dans les Volontaires.

rions au besoin l'homme digne de foi auquel elle a tenu ce langage. — Tant il est malheureusement vrai que toute révolution enfante des Cannibales!

Maintenant parcourons avec le commandant les rangs des soldats qui s'étendent, depuis la ci-devant Intendance (plus tard, ancienne préfecture), en longeant la municipalité, jusqu'au café Valdenaire, ou de la Comédie (1).

Tous l'arme au bras, l'œil fixe, la moustache longue, descendant en ligne courbe, la queue poudrée, tressée, exhalant une forte odeur de cosmétique, restent immobiles sous le regard de leur chef : tous ont l'habit bleu à revers blanc, la culotte blanche, les guêtres de la même couleur, fermées de boutons de cuivre. Les chasseurs portent l'épaulette de laine verte; les grenadiers avec leurs hauts bonnets à poil, leurs épaulettes de laine rouge et leurs queues, nous rappelleraient volontiers les vieux grognards de la garde impériale, si nous osions comparer l'honneur et la noble bravoure avec l'opprobre et la barbarie.

Les officiers n'étaient distingués des soldats que par l'épaulette qui était de soie et par leurs bottes à revers. Mais ils portaient comme costume de fantaisie le chapeau à trois cornes, orné du plumet, des bas de soie blancs et des souliers à boucles.

(1) Il n'y avait alors sur cette place que deux cafés.

Au centre se déployait le drapeau tricolore sur lequel on lisait : *Vaincre ou mourir! — Liberté, Égalité, Fraternité.* Cette dernière devise n'était, dans les circonstances présentes, qu'un stupide contresens, qu'une amère dérision.

L'aspect de ces hommes sous les armes avait quelque chose d'effrayant et de terrible ; la foule, en les contemplant, semblait électrisée ; car chaque rue criarde et tumultueuse avait là ses représentants qui s'extasiaient d'admiration ; mais lorsque au commandement du chef, le bataillon vint à défiler, ce fut un houra, une confusion de toutes sortes de voix, de cris, d'acclamations étourdissantes..... Quelques bonnets rouges ouvraient la marche et écartaient la foule en s'écriant : *Place aux enfants de la patrie!... Vivent les vrais soldats de la république!...* Et les Marseillais s'avançaient le regard aussi foudroyant, d'une allure aussi menaçante que s'ils marchaient de nouveau à l'attaque des Tuileries : il semble qu'en foulant ce sol ils devinent qu'ils marchent sur la tête d'un roi qui à leur approche s'est enfui sous terre. Puis tout à coup, éclate dans les rangs et dans la foule, l'hymne révolutionnaire, le chant de la nation, la Marseillaise dont les paroles et la musique, à la fois sévère, entraînante et majestueuse, ont fait naître, bouillonner tant de courage et enfanté tant de héros ; ce cri de tout un peuple qui proteste contre l'esclavage et contre la tyrannie, qui jette tout à la fois dans l'âme la

terreur, l'exaltation et l'enthousiasme, qui remplit le cœur d'un sublime amour de la liberté, cet air si heureusement adapté aux paroles, ce refrain si imposant, si belliqueux, qui provoque au combat, qui semble nous jeter dans la mêlée, tout cela dans la bouche de ces hommes, sortant de ces poitrines haletantes, avait quelque chose de terrifiant : leurs voix rauques, leurs gestes énergumènes, leur effrayante pantomime, ôtaient à cet hymne ce qu'il a de noble, de généreux et de solennel; ils ne comprenaient ni le sens ni l'esprit qui avaient présidé à la composition de cette ode; et la plupart de ceux qui la chantent encore aujourd'hui ne les comprennent pas davantage. Ce chant patriotique avait été composé au moment où l'on apprit la marche des Prussiens sur la France. C'est donc la haine de toute domination étrangère qui a inspiré le poëte; c'est contre les ennemis de la patrie qu'il s'indigne, qu'il appelle tout un peuple aux armes; et loin d'exciter des Français contre d'autres Français, comme beaucoup se l'imaginent, loin de provoquer la guerre civile ou l'effusion du sang, il recommande même la pitié pour des ennemis *s'armant à regret contre nous.*

La marche et les chants ont cessé... Chaque homme a répondu à l'appel, et les rangs sont rompus : mais aussitôt des groupes se forment, mêlés de bourgeois et de soldats; parmi eux on remarque de ces citoyens à la physionomie

méchante et hypocrite, de ces hommes qui méditent lâchement le mal, et savent le faire exécuter. On se concerte, on écoute ; puis le mot d'ordre est donné : on se sépare avec un coup-d'œil d'intelligence, un serrement de main significatif ; et bientôt cette place où retentissaient mille voix, où s'agitait une multitude orageuse, rentre dans son calme habituel ; mais c'est le calme précurseur d'une autre tempête.

SCÈNES DE DÉVASTATIONS.

Deux heures se sont écoulées; une sourde rumeur, des bruits sinistres se répandent dans la ville, se répètent de bouche en bouche et assombrissent les esprits. Aussitôt les cris de : Ah ! ça ira ; les aristocrates à la lanterne ! partent à la fois de différentes rues ; c'est le signal du ralliement ; car, au même instant, se précipitent hors des tavernes et des cabarets les plus hideuses figures : bonnets rouges, Marseillais, gens de la lie du peuple se joignent, s'attroupent et s'agglomèrent; puis se divisent par bandes et se dispersent sous la conduite de cette race d'hommes

qui semblent l'âme de tout désordre, les méchants génies de toute œuvre ténébreuse ; de ces hommes qui s'affublaient du bonnet rouge, non par amour de la République, non pour témoigner de leur attachement à la nouvelle constitution, mais pour avoir plus de facilité d'exercer le mal, pour l'exécuter avec une impunité plus certaine, en se retranchant derrière cet insigne de la liberté, devenu pour eux l'emblème de l'anarchie.

A l'Hôtel-de-Ville ! s'écrie le coryphée d'une bande.

Puis munis de haches, de marteaux, de bâtons et d'échelles dont-ils s'étaient emparés de force dans les maisons des citoyens, ou que leur avaient procurés de complaisants amis, ils se portent sur la place du Peuple en poussant des cris aussi farouches qu'autrefois les armées des barbares près d'en venir aux mains avec leurs ennemis.

Que veulent-ils donc ces hommes!... contre qui s'avancent-ils en brandissant leurs sabres, leurs haches et leurs pieux?... Sur quels formidables ennemis vont-ils décharger leur fureur et leurs coups?... Dédaignant d'avoir recours aux armes ordinaires, ils marchent sans doute contre quelques ennemis de la République, indignes de leur valeur! Non... ces braves, *ces enfants de la patrie,* vont lutter contre des bronzes insensibles, briser des statues, des images de saints, mutiler des écussons et pour-

fendre des tableaux !... C'est au nom de la liberté qu'ils violent les domiciles! c'est par horreur de la tyrannie qu'ils font la guerre aux beaux arts! c'est par amour de la liberté, de l'égalité et de la fraternité que, sacriléges iconoclastes, ils osent frapper la sublime figure de celui qui, le premier, vint prêcher aux hommes la liberté, l'égalité et la fraternité !

Nous voudrions pouvoir dérouler sous les yeux du lecteur, et avec la même rapidité qu'elles ont eu lieu, ces scènes de dévastations, les retracer simultanément dans un seul cadre afin de le transporter comme par enchantement dans tous les lieux à la fois où ces modernes vandales ont porté leurs pas : ce serait un panorama saisissant, où l'horrible, l'étrange et parfois le burlesque se trouveraient confondus.

Le désordre est organisé ; chaque bande a son rôle : aucun bras ne doit rester oisif; à la même heure l'irruption doit commencer dans les endroits désignés à leur rage.

Tenez, les entendez-vous rugir ; ils envahissent la place Louis XV, cette place devenue leur quartier général ; ils en forment le siége ; il semble qu'ils veulent la prendre d'assaut : ils s'ameutent, ils tourbillonnent autour des portes, s'élancent sur les grilles, alors si richement, si magnifiquement dorées, où ils ont aperçu des fleurs de lis, escaladent les fontaines de Neptune et d'Amphitrite,

la menace, et l'apostrophe ainsi : dis donc, camarade, serais-tu aussi hardi que tu parais l'être, si celui que tu frappes d'estoc et de taille, pouvait tirer son sabre?... Je suis sûr que tu rengainerais bien vite.

A ces paroles qui exprimaient un doute injurieux, surtout pour un Marseillais, notre homme entre en fureur et riposte par le mot sacramental d'*aristocrate;* puis il ajoute: tu défends un roi, tu n'es toi-même qu'un lâche. — Je crois que tu te trompes; le lâche c'est celui qui coupe la tête et les bras a des morts; d'ailleurs, tu peux éprouver sur le champ ce que je suis; si tu as du cœur, viens avec moi, à vingt pas d'ici.

Le défi est accepté; les deux champions, accompagnés chacun d'un seul témoin, se rendent dans un carré de la Pépinière. Vallée qui est un vieux soldat ne manque pas de sang froid, et plaisante même son antagoniste jusque sur le terrain: je ne suis pas comme le roi de Pologne, moi, dit-il, en se mettant en garde; je peux tirer mon sabre. — Eh bien, reprend le Marseillais, voyons si tu te défendras mieux que lui.

Au bout d'une minute, celui qui venait de parler, roulait sur le carreau.

— A ton tour, à présent, si tu veux, dit le vainqueur au second du Marseillais. Mais celui-ci ne jugea pas convenable d'accepter la partie.

Vallée fut obligé de se tenir caché pendant deux jours (1).

Sortons un moment de l'enceinte de la porte Royale ; passons l'Arc de Triomphe ; nous voilà sur la place Carrière ; les échelles sont dressées aux grilles ; même escalade, mêmes dégats. Mais c'est au palais du gouvernement qu'il faut accourir ; là se passe la scène la plus burlesque, et qui serait divertissante si elle n'était pas trop stupide. De chaque côté de ce magnifique palais, dans un espace formant le demi cercle, se trouvent appliqués au mur les bustes des principales divinités païennes : ils les prennent pour une collection de rois et de reines ! quelques-uns même crurent y reconnaître des saints. A cette vue, rien n'égale la fureur comique des uns et la gaîté bruyante des autres ; chacun apostrophe ces pauvres têtes suivant l'émotion de joie ou de colère qu'il éprouve. L'un d'eux s'écrie d'un air indigné : Quel tas d'aristocrates que tous ces Nancéiens ! mais tous les princes et princesses de l'Europe se sont donné rendez-vous chez eux !

(1) Vallée ne fut pas le seul qui osa se mesurer avec les Marseillais ; on cite les frères Bagard, du faubourg Saint-Pierre, qui tous les jours avaient une querelle à vider avec eux, et ne manquaient jamais de mettre leur adversaire hors de combat. On pense que sans ces démonstrations, qui faisaient connaître l'esprit et les dispositions de la garde nationale, les Marseillais se seraient livrés à de plus déplorables excès.

Une Junon avec son sceptre, c'est l'autrichienne ; il n'y a pas à en douter. — Et ce jeune blanc-bec? en désignant un Apollon, c'est bien sûr son fils. — *Monsieur Veto*, où est-il donc? — Eh tu ne le vois pas devant toi, s'écrie une voix rauque ; depuis qu'on lui a pris son sceptre, il s'est emparé d'une fourche. — Et cet autre avec sa coupe qui ose boire tout seul à notre nez ! Attends je vais te faire raison !

Allons, branle-bas de combat ! s'écrie le chef de la bande : aussitôt les haches, les marteaux s'agitent dans l'air, les échelles sont appliquées au mur et dans un rapide instant, les têtes des dieux et des déesses roulent à terre (1). Pourquoi, à la vue de ces nouveaux Titans, ces malheureuses divinités n'ont-elles pu s'enfuir en Égypte, comme leurs ancêtres de fabuleuse mémoire. Il était si dangereux alors de ressembler à un roi !

Au dessus des portiques en fer à cheval s'élevaient les trophées érigés par Stanislas à Charles v, pour rappeler les victoires que ce prince avait remportées sur les Musulmans ; ils n'échapperont pas à la hache des Vandales ; en

(1) Un de nos concitoyens, M. D..... témoin de ce brigandage, ne put retenir un cri de réprobation qui fut entendu des Marseillais : heureusement que quelques spectateurs qui le connaissaient se mirent à le huer, et l'entraînèrent hors de la foule en feignant de le battre : sans cette ruse, il allait périr comme *un dieu*.

quelques minutes, épées, boucliers, casques, têtes de guerriers roulent et confondent leurs ruines (1).

Laissons les enfans s'amuser avec les débris, heurter les unes contre les autres les têtes de Vénus et de Vulcain, de Jupiter et de Junon, et entrons avec les dévastateurs dans ce palais que son gouverneur a déserté; suivons-les dans ces superbes salons où l'œil est partout surpris, émerveillé. Sculptures, reliefs, tableaux, statues, marbres, glaces et tentures, toutes ces richesses, toute cette magnificence royale, tombe, s'anéantit sous les coups de ces aveugles destructeurs. Rien n'échappe à leurs investigations; ils parcourent l'édifice du seuil au faîte; et ces quatre belles statues, sorties des savants ciseaux de Guibal, de Belchamp et de Lenoir, que vous voyez encore aujourd'hui sur l'entablement, accroupies sur leur bloc de pierre, semblent n'être là que pour réveiller nos regrets en nous montrant l'une sa tête abattue, les autres, leurs torses et leurs bras mutilés.

Ainsi ce palais tout à l'heure si resplendissant n'offre plus que des ruines à l'œil attristé.

Mais hélas! partout où nous porterons nos pas que rencontrerons-nous? Le palais de Justice sera-t-il pour

(1) C'est M. Lépy aîné, sculpteur nancéien, qui fut chargé, en 1831, de réparer les trophées, le médaillon de Charles v et les groupes allégoriques.

eux une enceinte inviolable? Trembleront-ils de franchir l'entrée de ce sanctuaire? Ne leur semblera-t-il pas entendre encore la voix du magistrat qui, ailleurs, du haut de son tribunal, a prononcé l'arrêt infamant du plus grand nombre d'entre eux?... Non; ils osent polluer ce lieu de leur présence. Mais, ô déception! rien ne s'offre à leur rage: rien, que l'image du Christ. Eh bien ce tableau, à la vue duquel plus d'un criminel s'est senti trembler et pâlir, ne leur inspire ni respect, ni terreur; et ils le déchirent avec la même audace qu'ils mutilaient tout à l'heure la face d'un Mercure!

Du temple de la Justice pénétrons dans le temple de Dieu; là peut-être oublierons-nous un instant les scènes désolantes dont nous venons d'être témoins. Les traits consolants sont si rares dans notre récit que nous nous sentons une véritable joie au cœur lorsqu'ils arrivent sous notre plume.

Une troupe de Marseillais étaient entrés dans la cathédrale; à cette époque le culte extérieur n'était pas encore interdit. Ils suivent la grande nef, s'avancent jusqu'à la balustrade du maître-autel, en jetant partout des regards scrutateurs. Quelques rares fidèles, agenouillés près des piliers, sur le parvis du temple, saisis de frayeur, s'apprêtent à quitter le saint lieu, car ils ont aperçu entre les mains de ces étranges visiteurs des scies, des pinces, des marteaux, et ils tremblent dans l'attente d'une profanation.

Tout-à-coup les orgues frappent leur vue : « que font ces grands tuyaux de plomb dans une église !... Ne pourrait-on pas les employer d'une manière plus utile..... On peut en faire des balles... Il y a assez longtemps qu'elles fonctionnent pour la plus grande gloire de Dieu. »

Ils montent à la galerie, conduits par un bienveillant cicérone ; car chaque bande en avait un qui paraissait lui être tout dévoué ; un certain nombre de curieux les suit : « Allons ! à bas les orgues ! la République a plus besoin de balles que le bon Dieu n'a besoin de musique. »

Et déjà ils portaient une main profane sur cet instrument dont la majestueuse harmonie sied si bien dans nos temples, qui élève et transporte l'âme, qui est à lui seul un orchestre complet, enfin le plus audacieux et le plus magnifique de tous les instruments créés par le génie humain, comme l'a dit un auteur de nos jours.

Mais si parmi cette foule il se trouvait des génies de la destruction, il s'y rencontrait aussi quelquefois des génies protecteurs. Au moment où ils se disposaient à exécuter leur projet, un musicien distingué de notre ville, M. Michelot dont nous devons proclamer ici le nom, (1) sent son cœur d'artiste s'émouvoir à la vue d'un tel attentat ; et comme inspiré du ciel, il leur dit : vous avez raison,

(1) M. Michelot est beau frère de M. Juliac, négociant à Nancy.

camarades, mais avant de le détruire, laissez-moi vous jouer quelques airs...

Et en prononçant ces mots, il s'était emparé du clavier; et déjà ses doigts se promenaient sur les touches.

D'abord la note vibre et s'échappe rapide, entraînante, impétueuse ; c'est tour-à-tour la voix humaine, le son du cor, le roulement de la foudre ou de l'airain, le sourd murmure de la mêlée, et le clairon qui sonne le chant de la victoire.

L'artiste s'arrête un instant, jette un regard sur ses auditeurs qui, tous immobiles, silencieux, sous le poids d'une impression qui les maîtrise, semblent plongés dans l'extase et l'écouter encore. Puis profitant de cette disposition des esprits, il passe habilement à un autre thème, et les sons les plus doux, les plus enivrants, d'une suavité voluptueuse viennent charmer les oreilles et pénétrer l'âme... Mais il cesse tout-à-coup en disant : allons, maintenant, à l'œuvre, camarades ! brisons tout cela ! — Non, non ! s'écrient-ils brusquement et d'une voix unanime ; ce serait dommage... c'est trop beau !

C'est ainsi que la présence d'esprit, le talent et la noblesse d'âme d'un de nos concitoyens préserva d'une ruine inévitable les orgues de notre cathédrale.

La bande qui venait de dévaster le palais du gouvernement, se dirige vers la place St-Epvre, au milieu de

laquelle s'élevait la statue équestre du duc René. « Encore une tête de Roi ! il y en a donc partout, dans ce Nancy ! Allons, Brisant, signale ton adresse, et démonte-nous ce cavalier ! » Ce Brisant était un Marseillais, qui dans toutes les occasions se faisait gloire de justifier son nom de famille. Cet homme d'une stature athlétique, d'un abord farouche, paraissait d'une force musculaire prodigieuse ; outre son sabre dont il se servait quelquefois, il portait d'une main un énorme bâton, et de l'autre un merlin que son bras vigoureux maniait comme un roseau. Quand il avait frappé un coup qui lui semblait digne de lui, il traçait, avec la pointe de son sabre, sur un débris encore debout, cette inscription : « *Brisant brisavit.* » Pensant laisser ainsi, par ce jeu de mots burlesque, un souvenir de son vandalisme.

La troupe se range donc en demi-cercle autour du piédestal; Brisant, s'avance, tout orgueilleux d'une si noble distinction, monte à l'assaut à l'aide d'une échelle, et pour donner une nouvelle preuve de cette force dont il était si fier, et qui lui valait de tels honneurs, il soulève, à bras tendu et en ligne droite, sa masse de fer, puis en décharge un coup des plus lourds sur le cavalier qui s'affaisse sous le choc et voit sa tête voler à vingt pas (1). Ce fut un

(1) Quelqu'un s'empara de cette tête et la remit à Lépy, aîné, qui la déposa au musée. Ce fut cet artiste qui plus tard replaça le duc René sur son piédestal.

hourra des plus retentissans, et l'auteur de cet exploit fut salué comme un héros.

Mais des cris qui partent des rues voisines détournent mon attention; l'hôtel du baron de Vioménil, dans la rue du Haut-Bourgeois, et l'hôtel du comte du même nom, dans la rue Callot, sont infestés à leur tour : pour échapper à la vague révolutionnaire, les maîtres du lieu ont déserté leur toit; le suisse seul garde ces tristes et silencieuses demeures : tremblant, il livre passage à ces furieux qui forçaient l'entrée, la menace à la bouche, et se précipitent dans les salons, tous décorés de magnifiques tableaux, ouvrages des plus grands maîtres; portraits de famille, des princes de Lorraine, chaste figure de vierges, tête de Christ, ornés des plus riches encadremens, boiseries sculptées, charmans reliefs, rien n'échappe aux coups du sabre et du marteau. Quelques-uns, cependant, se contentent de détacher les tableaux et de les emporter avec eux, car ils leur réservent un autre sort.

Si quelque chose peut égaler la fureur des Marseillais à tout détruire, c'est l'infatigable et infernale ardeur des hommes qui se faisaient gloire de les conduire et de les guider au milieu de leur œuvre de destruction. Aucun édifice public ne sera oublié, tous porteront l'empreinte de leurs ravages; tous conserveront de leur présence un effrayant et déplorable souvenir.

Ils sortent de la chambre des Comptes (hôtel de la Monnaie) où ils n'ont trouvé à briser que les médaillons en marbre blanc des princes de Lorraine, qui servaient de type pour frapper monnaie ; ils accourent à l'Université où ils espèrent être plus heureux. C'était le treize novembre, à trois heures ; l'Académie était convoquée pour sa séance de rentrée. Ils arrivent dans ce moment, envahissent tout l'édifice, pénètrent dans la salle de réunion, et sous les yeux des membres stupéfaits et tremblans, font main basse sur tous les tableaux, déchirent les portraits en pied de la Reine, du Dauphin et de la Dauphine, que Stanislas avait fait placer dans les trumeaux des deux cheminées du grand salon, brisent le médaillon en stuc de Louis XV, et vingt portraits d'hommes de lettres ou artistes qui, d'après les statuts, figuraient dans cette salle, pour avoir remporté les prix de l'académie (1), et entr'autres celui de M. de Solignac, que cette société venait d'inaugurer pour honorer la mémoire de son premier secrétaire perpétuel.

Comme il était impossible, au milieu d'un tel chaos, de délibérer ou d'arrêter le désordre, l'assemblée se dispersa, et le vingt du même mois, les officiers de l'Acadé-

(1) Nous avons raconté plus haut comment le portrait du célèbre sculpteur Guibal avait échappé aux coups des Marseillais.

mie, les membres réunis, dressèrent procès-verbal des dégats exercés dans cette fatale circonstance (1).

Quatre heures sonnent ; c'est l'heure du rendez-vous général sur la place du Peuple : tous les quartiers, tous les édifices, tous les lieux désignés au vandalisme ont été explorés ; chacun s'est acquitté scrupuleusement de son rôle, et il serait difficile de dire qui, en ce jour mémorable, a le mieux mérité de la patrie.

Toutes les diverses bandes, encore séparées, s'appellent, se rallient, et parcourent, en procession et en chantant, les rues qui conduisent à la place ; elles offrent un spectacle bizarrement grotesque ; ceux-ci portent en triomphe des tableaux déchirés ou encore intacts ; ceux-là,

(1) Extrait du rapport fait dans la séance du 20 novembre 1792 « Pour conserver les noms des gens de lettres dont les portraits ont été détruits, et pour entrer dans l'esprit de celui de nos statuts qui impose en quelque sorte la loi aux gens de lettres et artistes, couronnés par l'Académie, de faire placer leurs portraits à la bibliothèque, et pour soutenir l'émulation que le fondateur a voulu exciter, le secrétaire perpétuel propose un moyen de remplacer les portraits détruits, de suppléer à ceux qui manqueraient et de dispenser des frais que l'exécution de cet article occasione : ce moyen consisterait à dresser un tableau qui serait placé dans un lieu apparent de la bibliothèque et qui présenterait le nom, l'âge et la profession de tous les citoyens qui, depuis la fondation de l'Académie, ont remporté les prix; et chaque année on transcrirait de la même manière ceux qui auraient droit à cet honneur. » Cette motion, mise en délibération, a été adoptée à l'unanimité.

des statuettes de vierges ou de saints qu'ils ont enlevés de leurs niches, au coin des rues, ou abattues du seuil des maisons ; un autre, affublé d'une robe de procureur qu'il a trouvée au palais de Justice, s'avance lentement, d'un air comiquement grave, à la tête d'une bande qui se livre derrière lui aux contorsions les plus burlesques. D'un côté on entend la Marseillaise, ou l'éternel *ça ira;* d'un autre, ces paroles moins connues :

> *Madame Veto* avait promis
> De brûler tout Paris, etc.

Ils arrivent ainsi sur la place du Peuple; là, les principaux acteurs s'abouchent : on prononce sur le sort des tableaux ; l'arrêt ne se fait pas longtemps attendre ; on décide qu'on en réjouira les regards de la foule par un brillant auto-da-fé. Aussitôt, ces toiles précieuses, ces cadres d'une dimension remarquable, dorés avec tant de luxe, sculptés avec tant de goût et d'art, sont jetés pêle-mêle, mis en monceau au milieu de la place, en face de la rue de l'Esplanade. Quant aux tableaux qui n'étaient pas endommagés, il ne faut pas que la flamme les dévore intacts; on les dresse à une certaine distance, et quelques soldats, prenant leur élan, se précipitent, l'épée à la main, et passent tout entiers au travers de la toile ; imitant ainsi le saut périlleux à travers le cercle de papier, dont les Franconi forains nous donnent parfois le spectacle.

A présent qu'ils sont flétris, qu'ils ont subi, en quelque sorte, la honte de la dégradation, il faut les anéantir; le riche bûcher s'élève; on y met le feu de tous côtés; la flamme, alimentée par l'huile et le vernis, consume rapidement les toiles et les cadres, d'où s'exhale une fumée blanchâtre qui répand au loin sa mauvaise odeur; puis hommes, femmes, enfans, se prennent par la main et dansent à l'entour, en poussant les cris les plus étranges; on croirait voir des Hurons exécutant leurs sauvages évolutions autour des prisonniers qu'ils vont dévorer.

De tous ces tableaux dont quelques-uns étaient l'œuvre de Rubens, et un plus grand nombre de Girardet, il ne reste plus que d'informes débris, perdus au milieu d'un amas de cendres. Certains amateurs, en les considérant d'un œil consterné, offraient, dit-on, vingt-cinq louis de ces cendres précieuses.

La nuit tombe; le feu de joie s'éteint; contents de leur œuvre, les dévastateurs quittent le théâtre de leurs exploits et se retirent, les uns dans leur logement ou dans les cabarets, les autres chez les particuliers qui leur ont offert une hospitalité bénévole; tandis que les chefs, sous leur coquet uniforme de fantaisie, sortent des cafés, ou se promènent sur la place.

Peu à peu la foule se disperse; le tumulte et les cris s'affaiblissent; mais tandis que quelques rues, les plus populeuses, retentissent encore de patriotiques refrains, que

quelques orateurs populaires pérorent dans les tavernes et sur les places publiques, pénétrons jusqu'à l'extrémité de la grande rue Ville-Vieille; entrons dans cette maison qui touche à la porte Notre-Dame; là se passe une scène des plus palpitantes d'intérêt, et dont vous et moi aurions voulu être témoins.

Trois Marseillais étaient logés chez la veuve M..... nos hôtes assis autour d'un feu dont la flamme brillante éclipsait le pâle éclat d'une petite lampe posée sur une table., devisaient sur les événemens de la journée, et trouvaient fort mauvais qu'on n'eût pas dévasté les églises et les maisons religieuses. Tout-à-coup l'un d'eux, rompant la conversation, retourne la tête et parcourt la chambre d'un œil inquisiteur; il aperçoit, appendue au mur, au-dessus du chevet d'un lit, une croix de bois sur laquelle se trouve l'effigie du Christ; « ah ça, citoyenne, dit-il à l'hôtesse, qu'est-ce que tu fais de ce grand pendu là?... Si tu ne lui casses pas aussitôt les jambes et la tête, j'aurai le plaisir de le faire moi-même. » Et en prononçant ces dernières paroles il se lève et tire son sabre du fourreau. A cette vue, rien ne peut dépeindre l'état de cette femme : cette image sacrée, l'objet de sa vénération, devant laquelle, toute jeune, elle s'est agenouillée tant de fois à côté de sa mère, qu'elle regarde comme un gage de sécurité et de bonheur domestique, on la briserait en sa présence! un si horrible sacrilége se consommerait dans sa maison!... Elle

reste un instant immobile, sans voix, les yeux fixés sur le Marseillais, et comme pétrifiée d'indignation : puis d'un bond elle s'élance vers l'âtre, en écartant si brusquement les deux autres soldats qu'ils perdent l'équilibre et manquent de rouler sur le plancher; elle saisit un de ces longs soufflets en fer dont on se servait alors, et le brandissant avec la force que lui donne l'émotion à laquelle elle est en proie : « Si tu as le malheur de le toucher, s'écrie-t-elle, je t'assomme! Je sais bien que l'échafaud m'attend, mais peu m'importe!... je te le répète ; touche le, si tu l'oses!... »

Et de ses deux mains elle tenait son arme suspendue sur la tête du sacrilége. Celui-ci, surpris, presque épouvanté de tant d'énergie et de résolution, se contente de jeter un regard ébahi sur cette femme courageuse et va reprendre sa place auprès de ses compagnons interdits.

TROISIEME JOUR.

ILS DÉTERRENT LA STATUE DE LOUIS XV.

Que se passera-t-il aujourd'hui? De quelles scènes désastreuses serons nous encore témoins? — Quand donc ces épouvantables hôtes s'éloigneront-ils de nos murs? Nos magistrats prendront-ils enfin des mesures pour réprimer tant de désordres? N'ont-ils pas à leur disposition un régiment et la garde nationale? En faut-il davantage pour imposer à de misérables dévastateurs?

Telles sont les questions que, dans leur anxiété, s'adressent les bons citoyens. Mais l'air déterminé de ces hommes, l'effroi qu'inspirait leur nom , ces dégats audacieux et si rapidement exercés, avaient jeté les autorités

de Nancy dans une panique qui les enchaînait encore : à peine avaient-elles eu le temps de se reconnaître; et ce silence, cette inaction, encouragent, enhardissent les auteurs de ces dévastations : loin de quitter nos murs au bout de deux jours, comme ils l'avaient annoncé, ils menacent de prolonger parmi nous leur séjour indéfini; on leur a fait un accueil si flatteur que la reconnaissance les empêche de nous quitter sitôt : d'ailleurs ils se proposent de mettre à exécution un important projet; car tout n'est pas fini pour eux; le plus beau de leurs exploits n'est pas encore accompli.

Qu'est devenue la statue qui occupait ce piédestal?...

Quelques bonnets rouges, plus révolutionnaires que la Convention elle-même qui avait ordonné la conservations des statues, répondirent à cette question en frappant du pied l'endroit où gisait l'effigie royale et trahirent ainsi un secret que tout bon patriote, tout homme ami des beaux arts se serait bien gardé de divulguer.

C'est là qu'elle est enfouie..... Il faut la déterrer!

Dès que le bruit de ce nouvel attentat se fut répandu dans la ville, une foule de curieux se rendirent sur la place du peuple où les mêmes agens qui la veille avaient dirigé les Marseillais dans leurs excursions, se trouvaient réunis à ces Vandales, et les encourageaient de leur présence et de leur discours.

Bientôt vingt bras sont mis en mouvement : celui-ci

enfonce la pioche dans le sol; celui-là frappe de la pince; un autre écarte les décombres avec la pelle. Rien n'égale leur joie et leur impatiente ardeur. Les avides spectateurs jettent un regard curieux sur cette fosse qui se creuse, s'étend, s'élargit, et en un instant s'ouvre béante. Déjà les coups ne tombent plus sourdement sur le sol; car la dent aiguë de la pioche vient de retentir contre le bronze.

Cette découverte leur arrache un cri de joie et redouble leur acharnement : des hiènes, dans la rage de la faim, ne montrent pas plus de fureur à déterrer un cadavre. Bientôt la tête apparaît, puis les épaules, les bras; le buste se dégage; ils la découvrent jusqu'aux genoux, enfin jusqu'à la base.

Voilà donc ce chef-d'œuvre que l'on avait enfoui dans la terre avec la même sollicitude qu'un avare cache son trésor, le voilà découvert et à la merci des Vandales!

D'abord ils essaient de l'ébranler par toutes sortes de moyens; pinces, leviers, cables, madriers, tout est mis en usage; mais en vain : la masse de bronze résiste à leurs efforts; et le vigoureux Brisant, les bras nus, le front couvert de sueur, assis, haletant, sur un monceau de décombres, avoue son impuissance. Pousser plus loin serait donc une tentative superflue; tous reconnaissent qu'il est impossible de l'exhumer de sa fosse.

Alors il faut recourir à une autre expédient; car ces obstacles ne font qu'irriter leur rage.

— Eh bien, puisqu'il s'obstine à ne pas sortir de sa fosse, s'écrient plusieurs voix, il faut l'y brûler; puis nous le briserons plus facilement! — Cet avis fut trouvé si sage qu'on l'adopta aussitôt à l'unanimité.

Oui, il faut le chauffer, répètent une foule de femmes, espèces de furies qu'on rencontre toujours dans les troubles populaires, agitant la torche, hurlant la menace, les yeux en feu, hideuses de fureur, capables de commettre des atrocités devant lesquelles reculerait souvent le plus scélérat.

On court chez les marchands de bois; on fait irruption dans leurs magasins, et cinquante fagots sont bientôt transportés sur la place. On dresse un bûcher tout autour de la statue; la flamme s'élève et l'enveloppe. Elle disparait entièrement sous ce déluge de feu qui jette ses reflets sinistres sur tous les édifices de la place; de loin vous croiriez qu'un immense incendie est concentré au milieu de ces superbes monuments, qu'il les embrase et les dévore. Autour du bûcher s'est formé un cercle compact de Marseillais, d'enfants, d'hommes et de femmes du peuple, portant le bonnet rouge. On entend tour-à-tour des chants, des cris de joie s'échapper du sein de cette foule dont l'exaltation ressemble à la folie. Aux alentours des

grilles se tiennent quelques groupes séparés dont les personnages presque silencieux paraissent effrayés de tant d'audace. Dans les rues de la Poissonnerie et de l'Esplanade on voit de temps en temps des volets ou des fenêtres s'entr'ouvrir; de paisibles citoyens avancent timidement la tête, dirigent vers la place un œil alarmé et se retirent aussitôt, heureux de se renfermer dans leur solitude.

La flamme est toujours aussi vive; mais le bronze n'atteint pas promptement le degré de chaleur nécessaire pour être facilement entamé; l'action du feu n'est pas assez puissante; il faut y joindre un autre combustible; on entoure la statue d'une grande quantité de houille que le soufflet attise sans relâche. Ce moyen réussit; déjà le bronze prend une teinte rouge, sombre et bleuâtre.

Brisant a saisi sa masse de fer : au signal donné, les haches, les merlins, les marteaux s'élèvent et retombent retentissant sur le métal sonore; jamais les ardens Cyclopes dans leurs antres profonds, ne frappèrent l'enclume de coups plus terribles. La tête éclate et saute; les bras sont abattus, une partie du buste tombe par fragment; le bâton royal est lancé dans la foule; un Sans-Culotte s'en empare, en arme son bras droit, et par une grotesque imitation de la pose de la statue, excite l'hilarité générale.

Ainsi cette tête imposante, ce noble profil, ces contours harmonieux, toute cette beauté, toute cette majesté, cette

vie, cette âme enfantée par le génie de l'artiste, tout s'effaee, périt et s'anéantit sous les coups de ces stupides destructeurs!

De ce chef-d'œuvre il ne reste plus qu'un corps sans forme et sans nom : enfin leurs coups se ralentissent et s'émoussent avec leur fureur.

On se prend à gémir, le cœur se fend quand on pense qu'un an plus tard le même Vandalisme s'exerça dans toutes les villes de France; ce n'était plus alors le bras des Marseillais qui brandissait la hache; mais un délire, une fièvre de destruction s'était emparée d'une partie de la population de chaque ville, et toutes semblaient avoir pris à tâche d'éclipser l'ignoble gloire des Vandales.

Maïs à la vue de tant d'excès les magistrats et la saine partie de la population s'émeuvent et s'indignent. Quoi! voilà deux jours que Nancy est plongé dans l'effroi et la consternation! Jusqu'où pousseront-ils leur audace? Où s'arrêteront leurs brigandages? Sommes-nous destinés à leur demander merci? Ne sera-t-il plus permis aux bons citoyens de respirer sous l'égide de la loi? Après avoir dévasté les édifices publics qui les empêchera de violer nos demeures et de dominer en maîtres au milieu de nous?

Il faut, il est nécessaire qu'ils partent.

On s'adresse donc au chef; on le blâme non seulement de ne point réprimer le désordre de ses soldats, mais de les approuver par son silence; on lui déclare que la patience des habitans est poussée à bout et qu'il ait à prévenir ses hommes de leur départ pour le lendemain. — « Ni moi, ni les miens, n'avons de reproche à nous faire, répond-il fièrement : mes soldats en brûlant quelques tableaux, en brisant une statue, n'ont fait que répondre au vœu de la république et de la nation; s'ils ont poussé trop loin leur zèle, on doit les excuser en considération du motif qui les anime..... Quant à notre départ..... »

Il n'alla pas plus loin, mais on le comprit.

Que résoudre donc dans une position aussi critique? faiblir, montrer de la crainte, c'était aiguiser leurs armes ou leur en prêter de nouvelles : c'était se mettre à leur merci.

Cependant on veut décidément en finir avec eux. Il faut de l'énergie, eh bien! les autorités et les habitans en montreront.

En conséquence, on propose pour le lendemain une revue de la garnison et de la garde nationale; et pour que cette revue soit plus brillante on engage le bataillon des Marseillais à se montrer également sous les armes.

Le projet paraît hardi, et même téméraire; mais il fallait trouver un moyen de surprendre habilement l'ennemi. Voyons si cet expédient réussira.

QUATRIÈME JOUR.

LE DÉPART.

Le quinze novembre dix-sept-cent-quatre-vingt-douze, à neuf heures du matin, les tambours de la garde nationale et du bataillon des Marseillais battent le rappel dans toutes les rues de la ville; la trompette sonne dans les quartiers de la garnison; les autorités décorées de leurs insignes, sont réunies à la commune où elles attendent, dans une sorte d'anxiété, le résultat de leur détermination. Le citoyen revêt son uniforme; tandis que les Volontaires, qui ne se doutent point du projet, parfument leurs moustaches et leur chevelure, et se flattent d'éclipser toute la garnison par leur tenue sous les armes.

Qu'on se représente alors la difficile et périlleuse

situation des magistrats : de quelle prudence, de quel courage et de quel sang-froid ne fallait-il pas faire preuve dans un cas aussi grave, où il s'agissait de protéger la sécurité d'une ville en exposant la vie d'une partie de ses habitans, en courant les risques d'une dangereuse collision. Il est vrai que les Nancéïens appuyaient de leurs vives sympathies les mesures adoptées par la municipalité.

A dix heures, la garde nationale arrive l'arme au bras, sur la place du Peuple, où s'alligne déjà un régiment de cavalerie; au même instant un bataillon du 8e de la Meurthe, sortant du quartier Sainte-Catherine, se dirige du même côté : ils prennent, pour ainsi dire, possession de la place où ils forment le carré. Puis s'avance, précédé et suivi de son cortége ordinaire, le bataillon des Marseillais qui est obligé d'occuper le centre, de sorte qu'il se trouve comme cerné de toutes parts.

A la vue de cette masse d'hommes, de ces multiples rangs, pressés, hérissés de sabres et de baïonnettes, un mouvement de surprise paraît sur leurs figures; car Nancy comptait alors un régiment de grosse cavalerie, six bataillons de gardes nationaux, un bataillon d'infanterie et huit pièces de canons. Les admirateurs et les partisans, même les plus acharnés des Marseillais, sentent

leur dévouement et leur zèle pour eux s'affaiblir peu à peu en considérant ce déploiement de forces militaires.

Les tambours battent au champ; les chefs des divers bataillons se réunissent et la revue commence au son d'une musique guerrière.

Dès qu'elle fut terminée, le maire Duquesnois réitère au chef des Marseillais, au nom des autorités et des habitans, l'injonction de s'éloigner avec son bataillon, qu'un jour de plus dans nos murs compromettrait la tranquillité publique, et qu'il ne répondait pas de l'indignation et de l'animosité des citoyens.

Aussitôt que ces paroles furent connues des Marseillais, de sombres murmures se font entendre dans leurs rangs, ils déclarent formellement qu'ils ne partiront point.

Plusieurs heures se passent en pourparlers; on s'observe, on s'anime de part et d'autre.

Mais les gardes nationaux s'indignent que des étrangers persistent à vouloir s'installer au sein de leurs familles, et veuillent s'ériger au milieu d'eux en insolents dominateurs : ils jurent de ne point déposer les armes qu'ils ne les aient chassés de la ville.

Une dernière sommation est adressée à ces hôtes opiniâtres : « qu'ils partent de bonne grâce, ou bien on saura les y contraindre par la force ! »

Pour appuyer cette déclaration énergique le bataillon du 8e de la Meurthe charge ses armes en leur présence; car leur obstination et leurs bravades ne devaient céder que devant les moyens extrêmes.

Enfin ils se laissent convaincre par une telle démonstration, et ils consentent à partir. Mais qu'ils furent horribles leurs adieux! que d'anathêmes, que de frémissemens de rage! Il est vrai qu'aucun citoyen ne paraissait trop s'émouvoir de cette colère impuissante.

Enfin le chef, aussi courroucé que ses soldats, après avoir jeté un regard terrible autour de lui, s'est décidé à faire entendre ces mots : *en avant! marche!*

Le bataillon se met en mouvement, défile par la rue de la Constitution, et se dirige vers la porte Saint-Georges, escorté de la garde nationale, qui semble le pousser devant elle.

Tout-à-coup un de ces furieux sort des rangs, frappe le sol de la crosse de son fusil, et, l'écume à la bouche, il s'écrie d'une voix étouffée par la rage :

« *Nancy est pavé de pierres, mais quand nous reviendrons, il sera pavé de têtes!* »

Après cette fulminante imprécation, il agite dans l'air un poing menaçant, tandis que ses compagnons se retournent et saluent la garde nationale d'un sauvage houra.

Enfin, ils sont sortis de nos murs! grâce à l'énergie de l'autorité et des citoyens!

Trois heures sonnent; voilà donc cinq heures que l'on parlemente, qu'on se débat et qu'on lutte opiniâtrément pour disputer à des étrangers la place qu'ils voulaient usurper à nos foyers. N'est-il pas surprenant et tout à la fois heureux que, dans une circonstance aussi critique, un conflit sanglant n'ait pas eu lieu entre des hommes justement exaspérés et une soldatesque qui ne savait respecter aucun droit?

Le même jour, entre neuf et dix heures du soir, Vic ouvrait ses portes aux Marseillais. L'autorité locale, instruite du vandalisme qu'ils avaient exercé à Nancy, ordonne aux habitants d'éclairer sur leur passage et de leur faire un bon accueil, afin d'éviter tout mauvais traitement. Le surlendemain ils quittèrent cette ville, où ils ne s'étaient signalés par aucun excès, et se portèrent sur Metz et de là sur Trèves. Mais le général qui commandait l'armée du Nord, sachant d'après les notes qu'il avait reçues, à quels hommes il avait affaire, et combien il était difficile de les assujétir à la discipline, les exposa à l'attaque du lieu dit la *Montagne verte*, où ils périrent presque tous.

On nous a rapporté d'une autre manière la destruction de ce corps; voici ce qu'on nous a écrit à cet égard :

Le bataillon des Marseillais a été presque entièrement

détruit dans un village, à deux kilomètres de Frémestroff, près de Sarrelouis, sur la rive gauche de la Saarre où il avait relevé le 13e bataillon d'infanterie légère. Les officiers de ce dernier bataillon les avaient prévenus de se garder avec beaucoup d'attention à cause de deux divisions de cavalerie autrichienne et d'un bataillon qui occupaient la rive droite et dont ils n'étaient séparés que par un gué franchissable. Mais l'indiscipline, le désordre et la suffisance d'une horde à laquelle rien n'avait résisté, leur firent négliger ce salutaire avertissement, et la nuit suivante, vers une heure du matin, le village fut surpris et les Volontaires taillés en pièces un à un; les Autrichiens les faisaient sortir de leurs logements en leur criant : aux armes! voilà l'ennemi! Ils furent secourus, il est vrai, mais trop tard, par le 13e bataillon de légère, qui était à cette heure-là en bataille, en avant de Frémestroff, qu'il occupait, mais qui ne trouva plus que les blessés et quelques hommes échappés à ce massacre.

Ce qui resta de ces Marseillais fut renvoyé sur les derrières de l'armée et incorporé dans divers régiments.

Le lendemain du jour où les Marseillais avaient abandonné nos murs, la ville semblait sortir comme d'un long deuil; les rues naguères tristes, silencieuses et désertes reprenaient un aspect de vie, s'animaient d'un mouvement d'autant plus vif qu'il avait été comprimé pendant plusieurs jours. Les personnes que la terreur avait retenues cachées dans leurs domiciles, osent enfin se montrer; elles parcourent les endroits dévastés, et considèrent avec une curiosité mêlée d'effroi les débris dispersés sous leurs yeux.

Ce qui fixait surtout l'attention et arrachait des regrets, c'était la statue de Louis XV, entourée de ses fragments épars, mais dont une grande partie avait déjà été enlevée et gaspillée.

Quelques jours après, elle fut entièrement déterrée et déposée à l'Hôtel-de-Ville, et plus tard envoyée aux fonderies de Metz (1).

(1) Le 15 juillet 1755, à sept heures du soir, la statue de Louis XV, de onze pieds de proportion, fut coulée à Lunéville, en trois minutes. (Durival).

RAPPORTS TRÈS CURIEUX

DE L'ABBE GRÉGOIRE, ANCIEN EVÊQUE DE BLOIS,

A LA CONVENTION, SUR LE VANDALISME.

Dans ces rapports, aussi intéressans que rares, l'abbé Grégoire déroule sous les yeux de la convention le tableau des ravages dont les monumens publics et tous les chefs-d'œuvre de l'art ont été l'objet, dans un très grand nombre de villes de France, pendant les années 1792—93.

On ne peut s'expliquer ce délire, cette fureur qui s'acharnait à la destruction de tout ce que le génie de l'homme avait enfanté de plus beau, de plus précieux et de plus digne d'admiration.

Ces rapports, quoique bien détaillés, ne nous paraissent pas encore complets; car nous sommes étonnés que

l'auteur n'y fasse pas mention du Vandalisme exercé en 1793 dans la cathédrale de Toul. Nous allons remplir cette lacune en donnant les détails que nous avons recueillis sur ce sujet :

« Un bataillon de Volontaires des sections de Paris, signala son passage à Toul par la destruction des belles statues qui ornaient l'intérieur de l'église cathédrale et son portail ; secondés d'un certain nombre de bourgeois et de gens de la lie du peuple, ils attachaient des cordes au cou de ces statues, et chaque chute provoquait des trépignemens et des houras à faire trembler les vitraux et la voûte du temple. C'est ainsi qu'ils ont renversé :

1° La statue de Jeanne-d'Arc, adossée à un pilier, à l'entrée de l'église ; l'héroïne, armée de toutes pièces, était agenouillée devant un prie-dieu, les mains jointes ; près d'elle reposaient son casque et sa lance.

2° Celle du colonel d'Ebron, ex-gouverneur de Toul, tué à un siége contre les Suédois ; elle était d'un travail précieux et de grandeur naturelle comme celle de Jeanne d'Arc.

3° Les statues colossales d'Adam et d'Eve, toutes deux d'une beauté remarquable.

4° Le grand Christ dont on voit les restes au-dessus de la grande ogive extérieure de la cathédrale ; il était entouré d'une multitude de statues, représentant des

évêques. Le marteau destructeur a également abattu les sculptures mignonnes qui décoraient les cintres des portes à l'extérieur : ce véritable chef-d'œuvre en miniature représentait la crèche, l'adoration des Mages, Jésus chassant les vendeurs du temple, etc. On en voit encore quelques débris sur les murs de clôture de la chapelle de Garre-le-Cou, près de Toul. »

EXTRAIT DU PREMIER RAPPORT,

FAIT DANS LA SÉANCE DU 14 FRUCTIDOR, AN II DE LA RÉPUBLIQUE.

La frénésie des barbares fut telle, qu'on proposa d'arracher toutes les couvertures des livres armoriés, toutes les dédicaces et les priviléges d'imprimer, c'est-à-dire, de détruire tout.

Soyez sûrs que ce fanatisme d'un nouveau genre est très-fort du goût des Anglais. Ils paieraient fort cher toutes vos belles éditions *ad usum Delphini;* et ne pouvant les avoir, ils paieraient volontiers pour les faire brûler.

Ce sont eux, peut-être, qui possédent les mémoires et les plans manuscrits volés au dépôt de la guerre et de la marine.

C'est en Angleterre, dit-on, que sont passées les magnifiques galeries de la Borde et d'Égalité. Celle de Choiseul-Gouffier allait vous échapper au moment où le patriotisme y mit l'embargo à Marseille, et l'on vient encore de recouvrer chez un banquier trois tableaux, dont deux de Claude Lorrain et un de Van Dick, qui étaient achetés pour l'Angleterre.

Permettez-moi de vous présenter ici une série de faits dont le rapprochement est un trait de lumière.

Manuel proposait de détruire la porte Saint-Denis; ce qui causa pendant huit jours une insomnie à tous les gens de goût et à tous ceux qui chérissent les arts.

Chaumette, qui faisait arracher des arbres sous prétexte de planter des pommes de terre, avait fait prendre un arrêté pour tuer les animaux rares, que les citoyens ne se lassent point d'aller voir au Muséum d'Histoire naturelle.

Hébert insultait à la majesté nationale en avilissant la langue de la liberté. Chabot disait qu'il n'aimait pas les savans; lui et ses complices avaient rendu ce mot synonyme de celui d'aristocrate.

Lacroix voulait qu'un soldat pût aspirer à tous les grades sans savoir lire.

Tandis que les brigands de la Vendée détruisaient les monumens à Parthenay, Angers, Saumur et Chinon, Henriot voulait renouveler ici les exploits d'Omar dans

Alexandrie. Il proposait de brûler la bibliothèque nationale, et l'on répétait sa motion à Marseille.

Dumas disait qu'il fallait guillotiner tous les hommes d'esprit.

Chez Robespierre on disait qu'il n'en fallait plus qu'un. Il voulait d'ailleurs, comme on sait, ravir aux pères qui ont reçu leur mission de la nature, le droit sacré d'élever leurs enfans. Ce qui dans Lepelletier n'était qu'une erreur, était un crime dans Robespierre. Sous prétexte de nous rendre Spartiates, il voulait de nous, faire des Ilotes, et préparer le régime militaire qui n'est autre que celui de la tyrannie.

Pourquoi d'ailleurs confondre avec les ennemis de la patrie, des hommes, qui, sans être doués d'une grande énergie révolutionnaire, chérissent la liberté, mais que le goût et l'habitude de la retraite éloignent des orages? Ne les mettez pas au timon des affaires; mais donnez à celui-là ses livres, à celui-ci ses machines et son laboratoire, à cet autre un télescope, et les astres, et la patrie recueillera les fruits inappréciables de leur génie.

Le système de persécution contre les hommes à talent était organisé. On a mis en arrestation Dussaulx, un des premiers chirurgiens de l'Europe, qui est à la tête du plus grand hospice de malades à Paris, et le

seul presque qui forme des élèves pour nos armées ; votre comité de sûreté générale s'est empressé de l'élargir.

Pendant neuf mois, on a fait gémir dans une prison le célèbre traducteur d'Homère, Bitaubé, fils de réfugié, que l'amour de la liberté a ramené depuis longtemps dans la patrie de ses pères, et que le roi de Prusse prive de ses revenus parce qu'il est patriote.

Un grand homme est une propriété nationale. Un préjugé détruit, une vérité acquise sont souvent plus importans que la conquête d'une cité, et lors même que des découvertes ne présentent que des faits et des vues, sans application immédiate aux besoins de la société, tenons pour certain que ces chaînons isolés se rattacheront un jour à la grande chaîne des êtres et des vérités.

Il y a cinq mois qu'à cette tribune nous avions calculé à dix millions de volumes les livres nationaux. Une approximation nouvelle élève ce nombre à douze millions.

Vous venez de rendre un décret qui ordonne de présenter les moyens d'utiliser les manuscrits. L'instruction de la commission des arts, imprimée par ordre du comité d'instruction publique, doit vous persuader que cet objet entre dans le plan de ses travaux. Mais il fallait préalablement réunir ces manuscrits dont le nombre est immense, et qui offrent des ouvrages d'une haute importance.

Tenez pour certain que si les Anglais ou les Hollan-

dais avaient cette mine féconde à exploiter, ils rendraient les deux mondes tributaires, eux qui quelquefois nous ont vendu fort cher des éditions d'auteurs anciens, d'après les manuscrits de la bibliothèque nationale.

Bacon prétend qu'Homère a nourri plus d'hommes par ses écrits qu'Auguste par ses congiaires.

— On ignore peut-être que grâce aux travaux des gens de lettres et des savans, les mouvements de l'imprimerie et de la librairie, étaient, il y a quelques années, de deux cents millions pour la France dont cinquante-quatre millions pour Paris. Tous nos bons livres, entr'autres ceux de plusieurs de nos collègues sur l'art de guérir, sur la chimie, sont classiques chez la plupart des nations éclairées.

Vous mettrez, sans doute, en activité l'imprimerie du Louvre, la première de l'Europe. Si les caractères de Garamond et de Vitré restaient plus longtemps sans être employés, nous serions indignes de les posséder.

Les monuments contribuent à la splendeur d'une nation, et ajoutent à sa prépondérance politique. C'est là ce que les étrangers viennent admirer. Les Arènes de Nîmes et le Pont du Gard ont peut-être plus rapporté à la France qu'ils n'avaient coûté aux Romains.

Inscrivons donc, s'il est possible sur tous les monuments et gravons dans tous les cœurs cette sentence : « les Barbares et les esclaves détestent les sciences, et

» détruisent les monuments des arts; les hommes libres
» les aiment et les conservent. »

La convention nationale après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique décrète ce qui suit :

1° Les bibliothèques et tous les autres monuments de sciences et d'arts appartenant à la Nation, sont recommandés à la surveillance de tous les bons citoyens ; ils sont invités à dénoncer aux autorités constituées les provocateurs et les auteurs de dilapidations et dégradations de ces bibliothèques et monuments.

2° Ceux qui seront convaincus d'avoir, par malveillance, détruit ou dégradé des monuments de sciences et d'arts, subiront la peine de deux années de détention, conformément au décret du 13 avril 1793.

EXTRAIT DU DEUXIÈME RAPPORT,

8 BRUMAIRE, AN III.

A Verdun, des municipaux ayant à leur tête un nommé Carache, ont brûlé des tableaux précieux et des statues. Les amis des arts regrettent surtout une vierge de Goudru et un Christ mort, de grandeur naturelle : ce chef-d'œuvre de sculpture, d'un dessin plus correct et d'un ciseau plus hardi peut-être que le monument de Saint-Mihiel, faisait l'admiration des étrangers. Un artiste estimable s'étant présenté à la place de l'exécution afin de conjurer la fureur, offrit de payer chèrement une main pour apprendre à dessiner à ses enfans; il fut repoussé par les clamenrs de la rage, et n'échappa que par le silence et la fuite.

Dans le district de Sarrebourg, les cabinets de Vioménil et de Custine avaient de bons tableaux et d'autres objets rares; le tout a été vendu au plus bas prix.

A Fontainebleau, un tableau magnifique est en cendres, et l'on a brisé une statue de fleuve en bronze qui avait été exécutée sous la direction de Léonard de Vinci.

A Douai, on avait donné l'ordre de brûler tous les livres concernant le culte : ce qui pouvait anéantir la moitié des bibliothèques; car, la limite à cet égard n'étant pas tracée, à quel terme pouvait s'arrêter la fureur?

A Toulouse, on conservait les registres des sentences originales de l'Inquisition. Limborch, qui a fait l'Histoire de l'Inquisition, ne s'était procuré qu'avec beaucoup de peine la lecture de ces manuscrits, actuellement ils sont détruits.

A Versailles était une magnifique tête de Jupiter, dont l'historique mérite une courte digression. Il paraît assez bien prouvé qu'elle date de 442 ans avant l'ère vulgaire, qu'elle est un ouvrage du célèbre Myron, et qu'elle a fait partie du Jupiter colossal qui était dans le temple de Junon à Samos. Marc-Antoine avait fait transférer cette statue à Rome. Auguste fut tellement frappé de sa beauté, qu'il fit bâtir pour elle un temple au Capitole. Cette statue, après avoir orné les jardins des Médicis, fut donnée au cardinal de Granvelle; qui l'avait placée près de son palais à Besançon, dont les habitants

la donnèrent à Louis XIV. Cette tête quoique exposée aux intempéries de l'air depuis plus de 300 ans, conservait toute sa beauté. Un Vandale s'est amusé à tirer à balle, sur ce monument; nous apprenons qu'heureusement il n'est point endommagé. — Ici un forté-piano de l'*Autrichienne* a été cédé pour cent écus; il avait coûté six mille livres.

À Thorigny, district de Coutances, plus de trois cents tableaux ont été dégradés, sous prétexte qu'ils contenaient des signes proscrits. L'agent national a soutenu dit-on, que tel était le vœu de la loi. Si cet homme avait en main les chefs-d'œuvre du Muséum, Lesueur et Rubens seraient bientôt anéantis.

Une lettre de Carpentras, en date du 15 vendémiaire, donne des détails sur la magnifique architecture de la ci-devant chartreuse de Villeneuve, district de Beaucaire, qui a été vendue. Là était un groupe précieux de figures en ronde bosse et de grandeur naturelle. Ces figures étaient, dit-on, de la plus belle expression; la draperie, surtout, était un chef-d'œuvre; c'était la nature dans son choix le plus heureux : tout est tombé sous les coups du marteau. Cette commune (Arles) renfermait des monuments précieux, tels que statues, bas-reliefs, autels votifs, colonnes, etc. On en avait formé un Muséum par les soins de l'antiquaire qui avait fait graver ce qu'il y avait de plus remarquable.

Tout a été détruit, monumens et gravures; le temple consacré à l'Etre suprême et toutes les propriétés nationales ont été dévastées, et n'offrent plus que des ruines. Les livres ont été dilapidés et jetés dans des coins; la poussière et les rats les dévorent. Je vous prie d'observer, ajoute-t-il, que je ne suis en place que depuis le 24 thermidor, que j'ai trouvé le mal fait, et qu'il ne peut être imputé qu'aux précédentes administrations sous les yeux desquelles il s'est commis. — Mais à Issoire, un commissaire des guerres, nommé Henri, sous prétexte qu'il a besoin de matelas, a enlevé aussi les livres; voilà un voleur; on est à sa poursuite. Il faut se sacrifier, s'il est nécessaire, pour écraser les méchans. Votre comité a juré de se cramponner sur ces êtres pervers, et, s'il est possible, de les traîner sous le glaive de la loi. Qu'on ne craigne pas de les frapper : un de nos collègues l'a dit avec raison, ils ne sont pas du peuple, et celui qui proposait à Metz de faire main basse sur la littérature ancienne et étrangère, n'est pas plus Français que les brigands de la Vendée, qui ont livré aux flammes la bibliothèque de Buzay, près Paimbœuf, la seule richesse scientifique de ce district.

La convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrète : les agens nationaux et les administrateurs de district sont individuellement et collectivement responsables des

destructions et dégradations commises dans leurs arrondissemens respectifs, sur les livres, les antiquités et les autres monumens de sciences et arts, à moins qu'ils ne justifient de l'impossibilité réelle où ils ont été de les empêcher.

EXTRAIT DU TROISIÈME RAPPORT,

24 FRIMAIRE, AN III.

Dans la foule des renseignemens qui nous sont parvenus depuis le dernier rapport, nous indiquerons les destructions les plus révoltantes, anciennes et récentes, afin de prémunir les citoyens contre les erreurs de l'ignorance, et d'appeler leur indignation sur les forfaits de la malveillance.

Département de l'Eure. Les superbes vitraux de l'Église de Gisors, dépouillés du grillage de fer qui les défendait à l'extérieur, ont été criblés de coups de pierres.

Département de la Mayenne. A Mayenne était une descente de croix, en marbre. Les géographes font mention de cet admirable morceau, à la vue duquel les connaisseurs

s'extasiaient : il est brisé sans espoir de pouvoir le restaurer.

Département du Tarn. Les archives des ci-devant chapitres d'Alby, renfermaient des pièces extrêmement importantes. L'auteur de l'*Histoire du Languedoc*, Dom Vaissette et les savans Sainte-Marthe, y avaient fait une riche moisson : ces archives ont été brûlées.

Département de l'Aude. L'agent national du district de la Grasse annonce que les fameux tableaux des sept sacrements, d'après l'Espagnolet, ont été arrachés aux flammes par ses soins et ceux du directoire, mais les ombres ont éprouvé quelques déchirures.

Département du Gard. Voici l'extrait d'une lettre de Nîmes en date du II frimaire dernier. « Le Vandalisme, » que l'infâme Robespierre avait soufflé dans toute la » République, a exercé ici ses ravages et ses fureurs en » détruisant plusieurs monuments antiques, et en incen- » diant ou faisant détruire par la terreur la presque « totalité des tableaux des églises, et même ceux des » particuliers qui craignaient que l'ignorance et la bar- » barie n'en prissent prétexte pour les conduire à l'écha- « faud. Crocus, roi des Vandales, qui dans le cinquième » siècle, renversa la ville de Nîmes, et qui fut à son » tour exterminé dans ses plaines, n'y répandit pas » l'ignorance avec tant de rapidité, que le système af- » freux du cruel Robespierre. Aussi avons-nous vu dans

» ces temps malheureux, où la crainte glaçait notre
» langue, où la terreur avait dissous toute union entre
» les parents et les amis, nos concitoyens infortunés
» maudire les lumières qu'ils avaient acquises, et envier
» le sort d'un illettré. »

Département du Puy-de-Dôme. D'excellens tableaux par Vouet, Dumont, Leguide, Lebrun, Restout, ont été volés ou brûlés. Un autel, formé d'un seul bloc de marbre, enrichi d'un groupe de quinze figures, supposées être la consécration d'une Vestale, sujet de l'histoire romaine, objet admirable, a été mutilé par les canonniers qui faisaient l'exercice dans la cathédrale. Le maître-autel, objet intéressant pour la sculpture, a été brisé sous les yeux de Couthon. —

Département du Bas-Rhin. Des lettres venues de Strasbourg comparent l'ancien comité révolutionnaire de cette ville à celui de Nantes; elles donnent en outre les détails suivans : Au temple Saint-Thomas, où l'on a battu du grain, le beau mausolée du maréchal de Saxe, par Pigal, est couvert de poussière et d'ordure. Le fer des Musulmans avait épargné Sainte-Sophie de Constantinople; l'inondation des barbares avait épargné la maison-carrée de Nimes. A Strasbourg, au dix-huitième siècle, on a surpassé les Alains et les Sarrasins. L'immense et superbe basilique de cette cité est méconnaissable : des statues par milliers sont tombées sous le fer destructeur.

Ajoutez qu'il en a coûté une somme considérable pour payer les attentats de ceux qui ont dégradé ce monument, dont la bâtisse a duré 270 ans, et que l'antiquité eût désigné comme la huitième merveille du monde. Un ami des arts (Wédekinc) a publié en allemand un ouvrage qui doit transmettre à nos neveux cet horrible tableau. Quelques ornemens ont échappé ; il désire qu'on les rassemble à côté d'une pyramide, sur laquelle on graverait l'inscription suivante :

« Citoyens de Strasbourg, que ce monceau de ruines » soit pour vous une leçon salutaire de ne jamais per- » mettre que le système de terreur renaisse parmi vous. » Songez au jugement de la postérité. » Tandis qu'à Dijon, l'on chassait les instituteurs et les médecins pour leur substituer des ignorans, à Strasbourg on emprisonnait les professeurs; et la municipalité, ayant à sa tête Mornet, mettait le scellé sur la bibliothèque publique, une des plus belles de la France et des plus fréquentées. Sous cette bibliothèque, on a emmaganisé de la paille : une étincelle pouvait y causer le même malheur qu'à Saint-Germain-des-Prés.

A côté de la bibliothèque, on a logé des porcs; il en est résulté une infection telle, qu'elle a altéré les couvertures des livres. Malgré les réclamations réitérées, les porcs y étaient encore dernièrement au nombre de cinquante-deux. Il paraît qu'Alexandre, le directeur des

vivres, est très coupable. Si de telles horreurs restaient impunies, nous risquerions de les voir se répéter ailleurs, et les arts fugitifs seraient contraints de chercher sur des rives étrangères, un asile hospitalier.

A Sedan, on est parvenu à conserver une tour et quelques morceaux d'ivoire et d'ébène, qu'un maître de forges voulait se faire livrer sous prétexte de service national.

Meurthe. Dans les divers districts de ce département, une foule de tableaux ont été vendus, dégradés ou ensevelis dans la poussière des magasins et sous les décombres. A Nancy, dans l'espace de quelques heures, on avait détruit pour cent mille écus de tableaux et de statues. Il paraît que le modèle en relief du Parnasse Français et le beau thermomètre de l'académie ont subi le même sort. Il nous importe de savoir si un buste par Houdon, et la pendule de l'académie qui est précieuse pour les observations, sont dans les dépôts indiqués par la loi.

Département de la Meuse. Voici l'extrait d'une lettre en date du 20 frimaire, écrite de Verdun par Janvier, membre de la commission temporaire des arts. « Vous » ne connaissez qu'imparfaitement encore toutes les » horreurs commises dans la commune de Verdun, sur » les monuments des sciences et arts. Ce Carrache que » l'on charge de toute l'iniquité parceque la terre le

» dévore, Carrache n'est pas le seul auteur de ce délit.
» Les tableaux, les tapisseries, les livres et autres
» objets provenant de la ci-devant cathédrale ont été
» transportés sur une Place appelée la Roche. Les offi-
» ciers municipaux décorés du ruban tricolore, le dis-
» trict, deux membres du département ont assisté à cette
» infâme expédition. On a battu la générale, fait pren-
» dre les armes aux citoyens, etc., et les Vandales se
» sont réunis en orgie après la cérémonie. Ils ont forcé
» l'évêque constitutionnel à danser autour du bûcher,
» etc. »

Quand on lit le procès-verbal des destructions des chefs-d'œuvre à Verdun, il y a de quoi verser des larmes de sang. Carrache, officier municipal, le coryphée des scélérats qui ont commis ces crimes, est mort : nous envoyons sa mémoire à l'échafaud. Le directoire du district nous annonce que ses complices seront veillés de près : cette mesure est insuffisante, ils doivent être poursuivis.

La convention décrète l'impression de ces trois rapports, l'insertion au bulletin et l'envoi aux autorités constituées.

NANCY, EN 1793.

Quand on lit les mémoires de cette époque, on se demande s'il est vrai que Nancy a tremblé sous la verge de fer d'un autre Marat; s'il est vrai que, pendant quinze mois, à chaque heure du jour et de la nuit, la liberté, la fortune, l'honneur et la vie des citoyens dépendaient de la volonté d'un ignoble émissaire de la convention; que les hommes probes, les patriotes vertueux étaient plongés dans les cachots et n'obtenaient leur mise en liberté qu'au poids de l'or et quelquefois au prix de sacrifices que rien ne peut compenser.

Et cependant c'était l'ère de la liberté! ce mot sortait

de toutes les bouches, se lisait sur les étendards de nos armées, se gravait sur tous les monuments publics; c'était la devise de l'époque : et les prisons regorgeaient de malheureux tyranniquement détenus, et qui réclamaient la liberté, au nom même de la liberté !

On se sent saisi tour à tour de surprise, d'indignation et de colère quand on pense que les hommes les plus vils et les plus lâchement cruels, serviles esclaves de la cupidité et des passions les plus basses, étaient chargés de contrôler le patriotisme, la conscience, le dévouement des citoyens à la chose publique, et disposaient, pour ainsi dire, de leur existence.

Les détails suivans suffiront pour donner une idée de l'affreuse et pénible situation de nos pères en 1793; ils sont extraits d'un rapport à la convention, du citoyen Faure, représentant du peuple à Nancy, sur la conduite de Marat-Mauger, (1) dont nous avons déjà parlé plus haut.

Marat-Mauger, dit le citoyen Faure, représentant du

(1) Ce Marat-Mauger, avait mis en vente la cathédrale de Toul, pour la somme de *dix mille francs!*... Boursier procucureur au bailiage, menace de tuer ce Vandale, s'il met son dessein à exécution.

peuple, dans un rapport à la convention, avait forcé l'opinion publique à lui décerner une couronne, lorsqu'il ne méritait que l'échafaud; son buste placé dans la salle des séances de la société populaire, à côté de celui de son digne patron Marat, avec lequel il partageait dès son vivant les honneurs de l'apothéose, attestait à la fois son arrogance et son pouvoir. Envoyé par le gouvernement pour vérifier l'esprit public, il subjugua les opinions et les hommes, et fier de ce succès, il ne garda plus de mesure; la turpitude était son élément, le crime devint sa ressource; il vendit l'impunité aux scélérats et mit aux fers l'innocence qui refusait d'acheter sa grâce. Ce dictateur osa se créer un conseil; dans cette cour crapuleuse et éhontée, l'intrigue, la débauche et le pillage conspirèrent contre la morale et la fortune publique et privée.

Ce conseil était composé d'un Philip, homme atroce et sanguinaire, et qui, né pour le crime, ne savait ni surmonter ni trahir son instinct féroce; d'un Febvé qui, plus rusé et avec des dehors séduisans, n'en était que plus dangereux; il était à la fois président du tribunal criminel, notable de la commune et membre de la cour souveraine de Mauger;

D'un Glasson-Brisse, célibataire immoral, patriote aussi faux que mauvais comédien, et revêtu du triple pouvoir de Maire, de membre du comité de surveillance

et du conseil suprême de Mauger. Tels étaient les acolytes favoris et principaux complices de cet agent contre-révolutionnaire.

Mauger avait fondé sa puissance dans sa société populaire; c'est là que ce factieux hardi établissait l'anarchie et assurait la dictature. Il avait fait admettre aux délibérations les individus de tout sexe et de tout âge, composant les tribunes : des vociférations tumultueuses tenaient lieu de discussions. Là étaient signalés les citoyens et voués, les uns en masse comme les juifs, les autres individuellement, à la proscription, à la déportation et à la mort. Là, on arrêtait les taxes arbitraires, et Mauger à la tête de son conseil, s'en établissait le receveur et le distributeur, sans tenir registre de recette, ni de dépense. Dans cette société; on délibérait, tantôt de faire sauter les maisons d'arrêt avec des barils de poudre, tantôt de faire partir les incarcérés en masse et de les égorger en route.... Une délibération de ce conseil infernal porte que lorsqu'un individu s'évadera pour éviter un mandat d'arrêt, on incarcérera sa femme, son père, son plus proche parent (1).

A la voix du dictateur Mauger, les lois se taisaient,

(1) Il y a eu à Nancy des exemples de cette horrible proscription.

les autorités constituées avilies, menacées, étaient sans force, tous les bons citoyens dans la consternation et l'alarme. La maison qu'il habitait, imprégnée de la vapeur de ses crimes était devenue le théâtre de l'infamie et de la débauche. Souvent, au milieu de la nuit, il faisait tirer des maisons d'arrêt et traduire devant lui, avec un appareil terrible, les malheureuses victimes de sa lubricité et de son avarice; et là étendu dans son lit, un poignard sous le chevet, une prostituée à ses côtés, les verres et les bouteilles sur une table voisine, décoré d'un ruban tricolore et d'une médaille de juge, pour accabler du poids de sa puissance, il prononçait les arrêts de liberté, de vie ou de mort de ses infortunées victimes, au prix de l'or ou même de l'honneur.

Son conseil secret, appelé comité des Sans-Culottes, et beaucoup mieux un conciliabule d'intrigants, d'anarchistes, de dilapidateurs et de fripons, était composé de douze membres, presque tous revêtus de fonctions publiques, et tous, à l'exception de quelques individus, dignes associés du brigand qui les avait réunis. La suprême puissance résidait dans ce rassemblement impur; tous les actes émanés de cette autorité usurpatrice furent arbitraires; les séances se tenaient dans le domicile du chef : les arrêts étaient portés en style de tyrans :

Marat-Mauger, de l'avis de son conseil, enjoint au

gardien de la maison d'arrêt de . . . . de mettre en liberté, etc. etc.

Si de la société populaire et du conseil secret de Mauger, nous tournons nos regards vers les autorités constituées nous y verrons les mêmes principes prêchés par les mêmes hommes qui les influençaient, et que le directeur s'était accolés à dessein.

Je reviens aux principaux chefs qui ne peuvent être trop connus. Glasson-Brisse, maire, transplanté des petits tréteaux de Paris, au théâtre de Nancy, était devenu insolent magistrat, de comédien insipide.

Cet homme vil, bas, devint le complaisant, l'ami, le compagnon et le complice de Mauger et de ses sicaires, par identité de caractère, de principes et de goût. Pour assouvir alternativement son orgueil et sa cupidité, il présidait le conseil-général de la commune, et quittait ensuite le fauteuil pour aller remplir son rôle au théâtre, et on fut tout étonné de l'y voir jouer celui de tyran, contre lequel il aboyait un moment auparavant. Un jour de fête publique, adressant la parole au peuple, à la société populaire, il s'écria : Peuple, veux-tu, que je garde mon écharpe à la cérémonie ou que je la quitte? Tu es souverain, parle et j'obéirai.

Apôtre, zélé des principes d'Hébert, Ronfin, Chau-

mette et compagnie, il les prêchait à Nancy avec la même effronterie qu'il publiait son immoralité et son athéisme.

Philip, qui s'est surnommé le Sans-Culotte, dont l'origine est inconnue à Nancy, avait quitté Strasbourg, où on l'avait dénoncé, et vint établir à Nancy une administration et un atelier d'habillemens des troupes dont il était commissaire. Il débuta par une affiche placardée à tous les murs, où il proclamait le système de terreur sous lequel il avait projeté de faire courber la tête à tous les citoyens de cette commune. Il s'accola bientôt à la tourbe impure des intrigans dont il professait à merveille les principes désorganisateurs.

Elevé, dès les premiers jours au rang de meneur de la société populaire, il vit ouvrir lui-même une dénonciation adressée par celle de Strasbourg, où on l'accusait de prévarication dans les fournitures de draps employés dans son magasin; il fut absous par les complices et même chargé de la réponse. Il n'a jamais répondu à cette inculpation grave qui l'accusait d'avoir fait transférer son atelier à Nancy, pour faire servir des draps rebutés. Il avoua même qu'ils avaient été en effet transférés, mais qu'il ne les emploierait pas. On présume qu'ils ont été mis en usage à Saint-Diez, où il a formé un magasin nouveau. Cet homme égalait Mauger en scélératesse, et le surpassait en cruauté et en perfidie.

Dans une assemblée générale et très nombreuse tenue en l'église cathédrale encore subsistante, et avant toute renonciation au culte, il osa s'écrier en désignant le tabernacle :

Que l'on prenne les ordures qui sont dans cette boîte, et qu'on les jette dans la rue sur le fumier.

A la cérémonie du premier décadi, célébré à Nancy, il poussa l'oubli de la loi et de la décence jusqu'au point d'ordonner et de décider, au nom de la société populaire, au nom, disait-il du peuple souverain, l'entière cérémonie, sans égard pour le représentant du peuple et les autorités constituées qui y assistaient. Lorsqu'à la société populaire, quelque citoyen demandait la parole pour s'opposer à des projets de délibérations injustes ou sanguinaires, Philip criait : *Qu'on lui mette la patte dessus et qu'on le traîne dans les cachots*. Ces ordres tyranniques étaient exécutés à l'instant.

Dans l'administration du district, on trouvait un Jeandel, procureur sindic, membre du comité de surveillance et partisan de la horde maugérienne. Dans les fonctions judiciaires, Febvé l'aîné, président du tribunal criminel, notable de la commune et membre du conseil de Mauger ; il se croyait au-dessus de tout : je plane, disait-il un jour à la société populaire, sur toutes les

autorités constituées; personne n'a le droit de m'attaquer.

Suivaient après, et comme les manœuvres, Arsant, rival d'Hébert qui comme lui proposa et fit arrêter qu'on violerait les droits *de l'homme*, lorsqu'un patriote, de sa trempe, serait opprimé!...

Gastaldy le féroce, qui prêchant d'exemple, demanda à la société populaire que chaque membre y parût armé d'un poignard. Giverne directeur de la poste aux lettres et autres êtres méprisables.

Cette faction scélérate avait ses agens dans les districts où elle pouvait trouver des hommes dignes d'elles.

Tels étaient les régulateurs de l'opinion publique, et à qui tout était forcé d'obéir; les lois sans force, les autorités constituées avilies et sous le joug de la terreur; la fortune publique dilapidée, celle des particuliers soumise à des taxes arbitraires, taxes de dons dits volontaires, taxes de Mauger, taxes de cinq millions imposés par Saint-Just et Lebas; souffrir sans oser se plaindre, craindre et prévoir de plus grands maux sans espoir de les éviter : voilà quelle était alors la situation de Nancy; tout était préparé pour le crime, organisé pour la dévastation, disposé pour le meurtre, l'incendie et le pillage, lorsque je me mis en devoir d'arrêter le complément du mal.

Il s'agissait donc de tirer de l'oppression, vingt sept

mille citoyens, de rétablir le règne des lois et de faire respecter la morale : ce n'était pas une petite tâche en brumaire, l'an 2 ; n'importe, sans calculer les dangers, je fais arrêter Mauger et sa femme et les fais traduire au tribunal révolutionnaire. Ses principaux disciples s'agitent, menacent, je les fais saisir aussi ; j'envoie les plus coupables rejoindre leur chef, et je laisse les autres en état d'arrestation.....

Braves Nancéïens, dont la patience égale la vertu et le dévouement, honorables victimes d'un système atroce de persécution ; patriotes par principes et par goût, qui avez entendu avec calme gronder sur vos têtes l'orage le plus effrayant, j'ai cherché votre crime, et je n'ai trouvé que votre dévouement. Quelle commune pourrait se flatter d'avoir plus fait que la vôtre pour la chose publique? Quels efforts ont été plus généreux et plus soutenus? La patrie avait-elle des besoins? il suffisait de les exposer ; des milliers de Nancéïens étaient aux frontières longtemps avant la première réquisition : deux millions de secours avaient été distribués aux parens nécessiteux des braves républicains : lors du déblocus de Landau, la garde nationale demanda à être admise tout entière à combattre ; trois bataillons seulement furent acceptés.....

Cependant le comité informe contre Mauger. Des

preuves s'acquièrent sur ses exactions, sur ses vols en or, argent, marchandises, meubles et effets de toute espèce. Il se voit découvert, il se hâte de déménager pour se réfugier à Dieuze, où il croyait pouvoir rester en sa qualité de directeur des salines. On avait vu quelques mois auparavant arriver à Nancy, Mauger et sa femme sans autres effets que les vêtements qui les couvraient; au point que dans les premiers temps de leur séjour ils mangeaient sans nappe, sans serviette, et l'on fut indigné de les voir partir avec deux chariots remplis de bagage.

Je fis saisir et inventorier tous ces effets. Il résulte du recolement de l'inventaire et des déclarations des témoins que les effets déclarés avoir été donnés pour racheter des libertés, étaient encore en nature et chacun de ces meubles, donnés à titre de reconnaissance, était de la valeur de 3, 6, 12 ou 15 cents livres; quant au numéraire et au papier, ils avaient disparu.

Cette preuve acquise, je pris un arrêté, portant que Mauger et sa femme seraient saisis et traduits au tribunal révolutionnaire, en prenant la route de Metz, et non celle de Nancy, où il disait *avoir son peuple.*

Se doutant de l'événement, et croyant pouvoir être averti à temps et s'évader, il avait, en continuant son

despotisme, donné ordre à la municipalité de Dieuze, de faire traduire chez lui tous les voyageurs, à leur arrivée dans la commune.

Le premier qui fut amené fut précisément l'officier de gendarmerie chargé de l'arrêter. Cet officier exécuta son ordre et laissa un instant un planton seul avec Mauger, qui profita de cette circonstance pour couvrir sous la braise de son âtre une médaille de juge dont il se décorait. Le garde s'en aperçut, enleva la médaille; mais le ruban était déjà brûlé, il n'en reconnut que les restes.

Mauger, ne s'attendant pas à se voir prisonnier si subitement, avait expédié pendant la nuit un exprès avec deux lettres; l'une à mon adresse dans laquelle il me marquait qu'il espérait pouvoir se justifier; l'autre à l'adresse de l'ex-noble Reboucher, chez lequel il était logé à Nancy.

Il disait à Reboucher : « envoie-moi ce que tu sais, non par le même exprès, et adresse-le à la femme de Duroset. Aie soin que tout aille au pas; garde le secret; tu peux cependant le communiquer à Febvé et à Arsant. »

La lecture de ces lettres furent pour moi un nouveau flambeau sur la complicité des amis de Mauger.

Mon rapport ne fit que rendre mes ennemis plus fu-

rieux, et le 7 pluviôse, Lacoste et Baudot prirent un nouvel arrêté, portant que Martin Nicolaï, André Escalier, Perrin, Viriot, Virthe, Lanou, Marque, Jaussaud, Hugues, Demange, formant alors le comité révolutionnaire de Nancy; Gelhin, Barbillat, Aubertion, Régnauld, juge de paix; Gérard, accusateur public près le tribunal révolutionnaire; Berthier, substitut; Duthermaux, Arnoud, Dieudonné, Blaise et Prieur, seraient mis en arrestation, traduits à Strasbourg, et cet arrêté n'est point motivé.

Maugean, adjudant-général, fameux terroriste, et Delteil, compatriote de Lacoste, qui se brûla la cervelle en apprenant le supplice de Ronfin, Hébert et société, furent chargés de l'exécution. Elle eut lieu la nuit du 9 au 10 du même mois; de nombreux détachemens de la force armée furent commandés, comme s'il s'était agi d'une expédition très-intéressante; on arrêta ces citoyens, qui se trouvaient très-tranquilles, dans leurs lits, quoiqu'instruits de la persécution qu'ils allaient éprouver.

Ils furent conduits dans une maison d'arrêt, mis au secret, relégués dans un misérable galetas, sans feu, malgré la rigueur de la saison, sans communication avec leurs parents, leurs épouses, leurs enfants : des chariots préparés dès la veille et quelques bottes de paille les attendaient pour les conduire à Strasbourg la nuit même.

Sur la demande des prisonniers, la municipalité leur substitua des voitures couvertes et plus commodes; seize d'entr'eux partirent à onze heures du matin pour leur destination. L'ordre de la route portait qu'ils seraient conduits de brigade en brigade, par trois gendarmes, et un détachement de douze carabiniers.

On ne laissa pas même aux pères de famille la triste et douloureuse consolation de faire leurs adieux à tout ce qu'ils avaient de plus cher. Les buveurs de sang annonçaient qu'ils allaient être guillotinés; mais leur réputation de vertu et de civisme rendit inutile et sans effet ce bruit perfidement répandu, pour faire croire qu'ils étaient de grands coupables, et exciter le peuple à les immoler comme le furent les victimes de Carrier.

L'inhumanité et la barbarie de leurs bourreaux ne furent partagées ni par le peuple, ni par l'escorte, qui les regardèrent comme les premières victimes destinées à assouvir la fureur des égorgeurs; ils furent accueillis pendant toute la route avec l'intérêt que l'innocence persécutée inspire aux âmes sensibles, honnêtes et vertueuses (1).

(1) La commune de Nancy éprouvait dans le même temps un autre genre d'oppression. Saint-Just et Lebas l'avaient imposée, par un arrêté du 30 brumaire, à une contribution révolutionnaire de cinq millions, payables dans trois jours. Dans neuf jours, neuf cent mille livres furent payées. De toutes parts on

Lacoste et Baudot avaient organisé à Strasbourg, une commission de sang, qui pouvait égorger sans preuves, et qui avait pour mission spéciale de décombrer les pri-

annonçait cette commune en contre-révolution, en insurrection: plus les bons Nancéïens se montraient paisibles et amis ardens de leur patrie, plus on les persécutait dans l'intention sanguinaire de lasser leur patience, de les forcer aux plaintes, aux murmures, à la révolte, afin d'exécuter à Nancy les noyades de Nantes, les fusillades de Lyon, et de me rendre responsable de tous les excès qui leur auraient servi de prétexte.

Duquesnoy, ex-constituant, que j'ai vu une seule fois à Nancy, fut incarcéré par les factieux de Nancy, mis en liberté par eux, réincarcéré de nouveau, traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, par les mêmes, et délivré avec toute la république, après le 9 thermidor. Il jouit, dit-on, de l'estime de ses concitoyens, et quoiqu'on l'ait transformé en un de mes complices, je ne le connais pas davantage.

En 1793 (vieux style), à une séance de la société populaire de Nancy, Lacoste présent, Philip parla à peu près en ces termes :

« Représentant, nous avons ici soixante-trois scélérats, qui méritent la guillotine, autant que tu mérites la palme civique. Il ne s'agit plus d'examiner s'ils sont coupables; ils ont été jugés tels par les bons Sans-Culottes, qui ne se trompent jamais. Il ne s'agit plus de ta part qu'à en autoriser l'exécution et régler le mode : doivent-ils être guillotinés la tête voilée ou le visage découvert? en masse, ou à des jours différens pour prolonger le plaisir du bon peuple à voir tomber la tête de ses ennemis? »

La plume m'échappe de la main, mon cœur frémit en retraçant ce trait de la cruauté la plus barbare.

sons. En cela, ils avaient devancé de plusieurs mois la loi atroce du 22 prairial.

Et moi aussi, je poursuivais les conspirateurs; mais je ne voulais les atteindre que par les voies légales : j'avais aussi organisé à Nancy un tribunal révolutionnaire; mais j'en avais écarté les hommes de sang, je l'avais composé d'hommes justes et qui avaient une conscience : ils ont condamné un homme à mort, mais cet homme était coupable; il avoua lui-même des faits caractérisés crimes par vos lois; et ce tribunal ne fit point couler le sang innocent.

Et bien c'est ce qui m'a attiré le reproche d'avoir tué l'esprit public, parce que je n'assassinais pas les citoyens par centaine; parce que je ne professais pas les principes sanguinaires de Marat. Je professais alors les principes de justice et d'humanité que la convention, que la France entière s'honore de professer aujourd'hui. Heureux d'avoir pu, dans ce temps, même au péril de ma vie, faire quelque bien, et éviter de grands maux! Ma récompense est dans vos cœurs, bons citoyens de Nancy et communes environnantes, puisque vous m'êtes témoins que je fis tout ce qui dépendait de moi pour écarter de vos paisibles contrées le crime qu'on y voulait répandre à grands flots.

Serait-ce donc là le sort inévitable de toutes les révolutions, qu'on ne pût arriver au bonheur que procure la

vertu, qu'après avoir traversé toutes les horreurs que prépare le crime?.....

Adresse des citoyens de Nancy, à la convention nationale, insérée au supplément au bulletin de la convention, du 15 ventôse, an 3 de la république.

Les citoyens de Nancy, réunis en société populaire, à la convention nationale.

Citoyens représentans :

C'est sur votre confiance et votre énergie qu'enfin la vérité triomphe de l'imposture, que l'iniquité est confondue et que la justice, souveraine du monde, reprend son empire.

Dans votre séance du 24 pluviôse, Faure, votre collègue a fait un rapport relatif à la mission qu'il a remplie dans nos murs, et nous attestons la vérité des faits qu'il contient.

Le tableau qu'il vous a présenté des crimes dont il a été témoin quelques instants, et dont nous avons été victimes pendant quinze mois, quelque hideux qu'il ait pu vous paraître, n'en est cependant qu'une faible peinture : immoralité révoltante, insurrection contre les autorités, brigandages audacieux, incarcérations arbitraires et sans nombre, attentats contre toutes les formes, mises à contribution, persécution des citoyens, et surtout des

plus zélés patriotes; proclamations perfides, tendantes à les diviser; liste de proscription, provocations au meurtre, au soulèvement, au pillage; intention bien prononcée de voler au secours des Jacobins, peu de jours avant le 9 thermidor, et même après; enfin, des efforts continuels pour faire couler le sang; tel est le résumé de la conduite de nos tyrans que Faure a nommés à votre tribune.

Amis intimes de Marat-Mauger, ils formaient son conseil; partisans connus et protégés d'Hébert, ils étaient à Nancy, ses dignes imitateurs; attachés au char de Robespierre, ils secondaient ses perfides desseins. . . . .
Nous prouverons enfin que les victimes n'attendaient plus, pour ainsi dire que le coup fatal, lorsque le représentant Faure arrêta la hache suspendue sur leurs têtes; lorsque dans sa juste indignation, il eut le courage, alors héroïque, de lutter contre le crime triomphant, et de protéger ouvertement l'innocence, au moment où prendre sa défense était s'exposer à la suivre à l'échafaud(1).

(1) Marat-Mauger, chef de la horde, envoyé à Nancy en 1793, traduit au tribuual révolutionnaire, mourut dans les prisons de Paris, dans d'horribles convulsions, avant son jugement légal; mais il est jugé par l'opinion publique, par ses scélératesses que ses complices mêmes n'ont osé désavouer. Il est vrai que ce monstre avait le corps pourri par l'effet de ses débauches; mais cette mort violente arrivée un peu avant sa mise en jugement, laisse faire bien des réflexions. Sa soi-disant femme fut acquittée : de retour à Nancy, elle mourut, ou plutôt on la trouva

Mais grâces à la convention nationale, ces pervers sont détenus, et nous respirons en liberté !.....

Quatre pages de signatures (1).

morte subitement quelque temps après, ce qui ajouta beaucoup aux soupçons du genre de mort qu'avait éprouvé son mari.

(1) L'auteur a puisé ces différents rapports dans la bibliothèque de M. Noël, avocat et notaire honoraire.

NANCY, EN 1814.

I.

Un puissant empereur venait d'être renversé d'un trône qui avait pour piédestal presque tous les trônes de l'Europe; le Rhin n'opposait plus une barrière inviolable ; les provinces de l'Est étaient envahies, et l'ennemi se répandait comme un torrent dans toute la France.

Nancy, comme toutes les villes situées sur les frontières, devait promptement subir le joug du vainqueur; mais, le croira-t-on? Nancy que ni bastion, ni rempart, ni forteresse, ni fossés, ne défendent et ne protègent, Nancy, ouvert et exposé de tous côtés à l'attaque, Nancy voulut se montrer belliqueux, pour ne pas dire téméraire. Le 11 janvier 1814, une pièce de canon braquée au faubourg Saint-Pierre, à l'angle de la rue de la Prairie, et deux autres au-dessus de Jarville, attestaient l'audace d'une défense.

Quel était l'auteur de cette mesure? je n'en sais rien :

exprimait-elle le vœu des Nancéiens? Qui pourrait le croire, après avoir été témoin de la terreur que cette manifestation guerrière avait répandue parmi eux? Comment surtout dépeindre l'alarme, la rumeur, la consternation des habitans de ce faubourg, peu disposés à guerroyer contre une race d'hommes qu'une épouvantable renommée représentait comme des buveurs de sang, des Iroquois et des Cannibales. La plupart désertaient leurs toits, se réfugiaient, avec un sinistre empressement, dans l'enceinte de la ville; de sorte que ces trois canons, destinés à repousser ou à épouvanter l'ennemi, jetaient la terreur dans l'âme de ceux qu'on voulait protéger ou défendre; en effet, la faiblesse des moyens contrastait singulièrement avec la gravité des circonstances. On le comprit sans doute, car le lendemain ce simulacre de résistance avait disparu.

II.

Le 13 du même mois, à quatre heures du soir, quelques sauvages habitans du Don, parcouraient et franchissaient sur de petits chevaux aussi vifs que l'éclair, les rues silencieuses et solitaires de Nancy. Il me semble encore les suivre du regard ces hommes à l'œil de feu,

à la barbe hideuse, à la figure amaigrie et colorée, la tête enveloppée dans une espèce de capuchon affectant toutes sortes de couleurs; souvent couverts de haillons et de lambeaux, noués les uns aux autres; les côtés armés de deux longs pistolets; le corps penché en avant; la lance en arrêt, poussant un sauvage houra; piquant à outrance les flancs ensanglantés de leurs maigres chevaux; fuyant comme si la lance de l'intrépide Polonais ou du lancier Français les poursuivait encore le fer dans les reins, tout surpris qu'ils étaient d'entendre retentir sous le sabot de leurs sauvages coursiers le sol de l'antique cité ducale. C'étaient les éclaireurs qui préparaient le chemin, qui frayaient la route au colosse du Nord, au géant qu'un seul homme avait conçu le projet de renverser, et qui devait se briser dans ce choc téméraire. Six cent mille hommes, chargés des dépouilles de Dresde et de Leipsik, faisant gronder à nos oreilles ces mêmes canons qui tant de fois les avait frappés et mis en déroute, s'avançaient menaçans, et criant partout: malheur aux vaincus!

Qu'elles étaient tristes, ce jour là, les rues de la ville sémillante et coquette! Un froid glacial que l'ennemi semblait nous avoir apporté des régions hyperboréennes, joint à la terreur, à l'abattement général, lui imprimaient un caractère de mort et d'anéantissement.

Et quelle âme généreuse, quel cœur français ne se

sentait oppressé en songeant alors aux malheurs de la patrie, au rang qu'elle occupait naguère à la tête des nations, et à l'état d'abaissement, d'humiliation où elle était tombée! Tout le fruit de nos conquêtes était perdu, tout le sang de nos guerriers épuisé, notre gloire nationale lâchement trahie et insultée! Reine arrachée de son trône, la France expiait dans une tortureuse agonie quinze années de triomphe : tous les rois qu'elle avait fait trembler étaient là pour jouir de ses derniers râlemens, assister à ses funérailles et emporter ses dépouilles.

Toutes les avenues étaient donc désertes; seulement, de distance en distance, quelques bourgeois debout, immobiles sur le seuil de leur habitation, mesuraient d'un regard anxieux la longueur de la rue; tandis que les femmes, les enfans, et surtout les jeunes filles, celles qu'une terreur exagérée n'avait point poussées à chercher dans les caves ou dans les greniers, un abri contre une brutale agression, laissaient percer un œil curieux et inquisiteur à travers les volets ou les persiennes, avides qu'elles étaient de considérer ces bizarres cavaliers qui, à chaque instant, passaient et repassaient, et fuyaient comme des ombres.

Tout-à-coup l'un d'eux, après avoir parcouru à plusieurs reprises l'étendue de la rue du Moulin, retire subitement les rênes de son cheval, s'arrête devant une

petite maison; c'était la demeure d'un cordonnier. Qui la lui avait indiquée? Aucune marchandise n'était mise en évidence : ni formes, ni souliers ne révélaient la profession de l'artisan, qui, vu la circonstance, avait eu soin de dérober aux yeux d'un ennemi mal chaussé tout indice de l'état qui le faisait vivre : il est vrai que son nom se lisait en gros caractères noirs au-dessus de sa fenêtre; mais pouvait-il supposer qu'un cosaque sût lire, et surtout en français? nécessairement ces lettres devaient être pour lui autant d'hiéroglyphes. Cependant le farouche soldat lance un regard perçant à travers les vitres, frappe la terre de sa longue pique, en proférant quelques sauvages paroles; son cheval hennit, piaffe d'impatience en agitant son cou effilé et sa tête légère. Le maître sort, et un colloque inintelligible s'engage entr'eux. Le cosaque voyant qu'on ne peut, ou plutôt qu'on ne veut pas le comprendre, lève son pied engagé dans l'étrier, montre aux yeux du cordonnier une botte percé en maint endroit, et tire de sa casaque une bourse, garant de sa bonne foi. A cet aspect, l'artisan se dévoile et va chercher au fond de son arrière-boutique deux paires de bottes qu'il présente à l'acheteur; celui-ci les examine, et ne les trouvant pas à sa convenance en demande d'autres que le confiant bourgeois lui apporte à l'instant. Durant cet entretien mimique, quelques femmes et quelques enfans du voisinage, s'étaient enhardis et faisaient cercle

autour de ce sauvage policé qui, dès son arrivée parmi nous, encourageait ainsi le commerce, et protestait si énergiquement, la bourse à la main, contre cette réputation de rapine et de brigandage qu'une menteuse renommée s'était plu à leur faire. Il paraît que cette nouvelle chaussure lui convenait, car il en demanda le prix; mais à l'instant son cheval se cabre, écartant la foule des curieux; le cavalier feint de s'épuiser en efforts pour le maintenir en place; mais plus il essaie de le dompter, plus l'animal se montre indocile; alors il le frappe de l'éperon, lui lâche les rênes, et hurlant un affreux houra, il s'enfuit en emportant sa bourse et les bottes!

Le lendemain l'enseigne du cordonnier était effacé.

III.

Bientôt d'innombrables bataillons ennemis inondaient nos campagnes, nos rues et nos places; chaque jour nos portes les vomissaient par milliers; Russes, Prussiens, Anglais, Bavarois, Autrichiens, en un mot tous les esclaves de la Sainte-Alliance. Qui ne se rappelle avec douleur le surprenant spectacle qu'offrait alors notre belle place Stanislas! Là gisaient sur la neige, parmi le fumier, la paille et quelques feux allumés çà et là, les

soldats de la garde impériale russe. Entre ces superbes édifices, au centre desquels s'élevait alors sur son piédestal l'imposante statue représentant le Génie de la France, d'immondes cosaques avaient établi un dégoûtant bivouac. Quel contraste! ce vieux Génie planant encore majestueusement au-dessus de ce ramas de peuples, ses trois couronnes à la main, comme une amère ironie, ou plutôt, comme un monument de sa gloire passée et de sa foi dans l'avenir.

Quels tristes, quels lamentables souvenirs à ajouter à nos annales lorraines! Vous tous qui pendant les belles soirées, venez fouler de vos pas le sol doux et uni de cette place vraiment royale, avez-vous jamais songé que des hordes barbares l'ont aussi foulée de leurs pieds; qu'elle a retenti de leurs cris, de leurs chants de guerre et du cliquetis de leurs armes; que vos pères, que vos mères étaient forcés de pourvoir à leur nourriture avant de penser à la vôtre; qu'ils leur ont souvent jeté en pleurant la part du pain qu'ils vous réservaient, et qu'en face de tant de malheurs, ils se reprochaient peut-être de vous avoir donné le jour! Oh! si vous y songez, cette pensée, n'est-ce pas, doit vous être poignante!

IV.

Nancy tout entier n'était qu'une vaste caserne, ses environs un bivouac, un camp immense : quarante mille hommes l'étreignaient de toutes parts.

Toutes les demeures des particuliers, riches ou pauvres, regorgeaient de cavaliers ou de fantassins; depuis l'opulent propriétaire jusqu'au locataire le plus infime, chacun avait son lourd contingent; dans les faubourgs, sur les places, dans les rues, sur le seuil des portes, depuis les fenêtres du rez-de-chaussée jusqu'à l'œil de bœuf de la mansarde, partout le regard étonné n'apercevait que des physionomies étrangères et une bigarrure d'uniformes. Aussi quel aspect étrangement animé présentaient nos rues. Ici un officier procédait à une revue préparatoire de sa compagnie; il examinait non seulement la tenue des armes et de l'uniforme, mais la propreté des mains; et pour s'assurer si chaque homme s'était rasé, il promenait le revers de sa main sur le menton et les joues du soldat, et si par malheur son épiderme se frottait contre un malencontreux poil, il appliquait un vigoureux soufflet sur la place où le rasoir avait oublié de passer : là, des voitures chargées de fourrages, des hommes

écrasant sous des sacs remplis de munitions, encombrent toutes les issues; d'un côté, un sergent exerce un peloton au maniement du fusil; le ventre fortement comprimé dans un pantalon qui le sangle, la poitrine protubérante, la tête chargée d'un lourd schako à large forme, le cou serré dans une cravate qui le force à relever le menton, la moustache raide et horizontale, puis frappant le sol du pied pour exécuter toute espèce de mouvement, voilà le soldat russe sous les armes. Ailleurs, c'est un chef qui passe avec son écharpe d'argent, ses triples médailles sur la poitrine; aussitôt tous les hommes qui se trouvent sur son chemin s'arrêtent à dix pas de lui, restent immobiles, le bonnet à la main, les bras collés au côté, et demeurent dans cette position jusqu'à ce que l'officier soit déjà loin d'eux. D'autres, assis sur une trappe de cave ou sur un banc de pierre tel qu'on en voit encore dans quelques rues, nettoient leurs armes, se lavent la tête, ou frottent le cuir de leurs bottes avec un bout de chandelle, débris d'un dernier repas et qui porte encore l'empreinte d'une dent vorace; car quelques-uns avaient un goût très-prononcé pour ce singulier genre de comestible et le saisissaient avidement partout où ils le trouvaient; de sorte qu'il n'était pas rare d'en rencontrer dévorant un morceau de pain de munition, accompagné d'un bout de chandelle qu'ils savouraient avec une voluptueuse sensualité. — Plus loin on entend un concert

d'une mélodie des plus étranges; un certain nombre de soldats russes réunis à l'angle d'une rue, ou sur une place, forment le cercle et chantent en chœur : ces chants où le rhythme et la cadence sont assez bien observés, sont loin cependant de flatter l'oreille : les uns font le fausset, les autres sifflent, celui-ci fait entendre une voix flûtée, celui-là lance des notes criardes; tous s'accompagnent en frappant ensemble la terre de leurs bottes ferrées; il y avait quelque chose de sauvage dans cette harmonie qui ne manquait jamais cependant d'attirer un grand concours d'auditeurs.

V.

Dès leur entrée en France, les souverains alliés avaient fait placarder sur les murs de nos villes, une proclamation empreinte des intentions les moins hostiles, et dans laquelle ils protestaient de leur respect pour les personnes et les propriétés : ils n'en voulaient qu'à *l'usurpateur dont le joug pesait sur la France.* Il est vrai de dire que la discipline était rigoureusement observée et que, sauf quelques exceptions, les actes de violence, les rapines, les mauvais traitemens présentaient des cas

assez rares, et qu'on en punissait les auteurs sur le champ et avec sévérité.

J'ai remarqué que le bourgeois redoutait surtout de loger des Prussiens ou des Bavarois, qui se montraient beaucoup plus exigeans et intraitables que les Russes : mais par compensation, il arrivait souvent à ces derniers de dévaliser tout doucement et sans bruit la chambre où ils couchaient, dès qu'ils en trouvaient l'occasion. En voici un exemple :

Une pauvre femme, habitant, au rez-de-chaussée, une chambre et un cabinet qu'elle louait, s'était vue forcée de loger, dans cet étroit espace, trois fantassins russes, qui se montrèrent jusqu'au moment du départ fort accommodans et très doux, sans doute pour mieux cacher leur dessein. Le lendemain nos hommes s'apprêtent à quitter leur logis; déjà ils ont le sac au dos, le schako sur la tête, lorsque l'un d'eux s'approche du lit, feignant d'y chercher quelque chose; il écarte la couverture, et tire les draps qu'il plie avec autant de symétrie et de sang-froid que s'il venait de les acheter. A cette vue, la pauvre femme alarmée, jette des cris et veut s'élancer sur le pillard; mais ses camarades, qui se sont placés de chaque côté du lit, croisent la baïonnette et repoussent ses assauts. Il me semble encore la voir tournant autour de sa couche avec larmes et désespoir, implorant tour à tour la pitié du voleur ou l'accablant d'injures, tandis

que ses complices, sans proférer une seule parole, se contentent de maintenir les élans de l'hôtesse, jusqu'à ce que leur compagnon ait consommé son délit.

Quelquefois ils s'emparaient par la violence des clefs de la cave, goûtaient à tous le tonneaux, puis s'arrêtant à celui dont le liquide flattait le plus leur grossier palais, ils se livraient avec avidité et fureur à une débauche de libations dégoûtantes; ils buvaient tant que leur main pouvait porter le verre à leurs lèvres mornes d'ivresse. Bientôt on les trouvait couchés, sans mouvement, ivres-morts autour des tonneaux, ou étendus sur les degrés qu'ils n'avaient pu franchir.

Mais aussi combien ces attentats à la fortune des particuliers étaient cruellement punis lorsqu'ils étaient découverts ou que le citoyen lésé avait encore le temps de les dénoncer. Qui de nous ne se rappelle pas d'avoir vu, au coin de nos rues, de ces malheureux soldats russes succombant sous les meurtrissantes lanières du *Knout* ou sous les coups de plat de sabre, pour violation de la discipline militaire? Combien de fois n'ai-je pas été témoin d'un de ces spectacles qui excitait si fort la pitié et souvent l'indignation, tant il répugne à nos mœurs et à notre humanité.

Un russe était logé chez un receveur de l'octroi du faubourg Saint-Pierre : voyant continuellement un grand

nombre de personnes entrer au bureau et y verser de l'argent entre les mains du receveur, il s'imagine que ce dernier en fait son profit. Jugeant donc le métier aussi facile que lucratif, il pense qu'il a le droit de l'exercer tout aussi bien que le titulaire; il se sent tout-à-coup des dispositions toutes particulières pour percevoir l'impôt; le fisc lui sourit. En conséquence, il repousse, chasse l'employé du bureau, et s'y installe à sa place; là, notre receveur improvisé attend avec impatience l'occasion de remplir ses nouvelles fonctions. Mais on ne lui laissa pas le temps de faire fortune; car un officier qui passait par hasard et auquel on porta plainte, le destitua aussitôt de la place qu'il venait d'usurper, et lui fit administrer comme gratification, cent cinquante coups de plat de sabre. Deux dragons russes furent chargés de cette besogne, en attendant qu'on leur rendît bientôt à eux-mêmes un semblable service; ils frappaient l'un après l'autre sur les reins et sur les épaules du malheureux fonctionnaire si subitement déchu, et qui, malgré ses douleurs, était obligé de compter lui-même, et tout haut, les coups qu'on lui appliquait si durement.

Enfin le supplice étant terminé, le patient s'approche de l'officier pour le remercier; car ainsi le veut la discipline militaire chez les Russes; celui-ci le regardant d'un air courroucé, lui adresse, pour toute réponse, un violent coup de poing sur la machoire. Le soldat se

retire la bouche ensanglantée, le corps chancelant et pour ainsi dire brisé. — Quelques jours après, il avait déjà mérité et reçu le même châtiment.

Mais il est dans tous les temps et dans toutes les circonstances pour l'observateur et le curieux, des scènes remarquables et des tableaux de mœurs assez piquants. Quel singulier coup d'œil offraient cette foule de convives se restaurant au milieu de nos places, aux frais de la bonne ville de Nancy! Les uns assis sur leurs talons; les autres debout, mangeant la soupe avec la fourchette; celui-ci avalant un morceau de lard avec le résidu d'un tabac exprimé dès la veille, et perdu dans les parois de sa machoire; celui-là, interrompant son festin pour se moucher avec ses doigts qu'il replonge sans cérémonie dans le plat commun, et sans causer le plus petit dégoût ni le moindre scandale parmi ses commensaux (1).

Non loin de ces nombreux hôtes mangeant et digérant ainsi sans façon au milieu de nous, il en est un qui a surtout fixé mon attention; c'était un vieux cosaque de soixante-dix ans : une barbe grisâtre descendant jusque sur la poitrine; un front chauve et proéminent au bas duquel s'enfonçaient deux yeux ardens comme deux charbons dans l'ombre; des joues caves mais enluminées,

(1) Tout le monde sait que les officiers eux-mêmes se mouchaient de la même manière et s'essuyaient en suite avec leur mouchoir.

des lèvres s'enfuyant dans une bouche ébrèchée, tel était l'homme devant lequel je m'arrêtai immobile pendant une demi-heure, et dont la physionomie est encore présente à mon esprit. Assis à terre, le dos appuyé contre un mur (1), il tenait à deux mains un énorme jambon d'une très belle apparence et dont la chair devait être bien tendre, car il y faisait de larges entailles; il le dévorait sans pain, tandis que son cheval, attaché par la bride aux barreaux d'une fenêtre, hennissait comme s'il eût voulu partager la grasse collation de son maître, ou lui reprocher son intempérance.

VI.

Quelques jours après, une nombreuse artillerie roulait pesamment sur les larges dalles qui formaient alors le pavé de nos rues; on la vit défiler pendant deux heures, s'étendant comme une longue chaîne de bronze, de la porte Saint-Nicolas, à la porte de Toul. Même tristesse, même solitude. Ce n'était plus cet élan d'une foule empressée, se précipitant avec joie de sa demeure au

(1) Cette scène se passait dans la rue de la Constitution, le cosaque était adossé au mur du bâtiment qui renfermait alors les bureaux de l'ancienne Préfecture.

moindre son de la trompette ou du tambour, lorsqu'un régiment français entrait par une de nos portes : le roulement sourd et monotone des roues, confondu avec le pas régulier des chevaux, retentissait seul au milieu d'un lugubre silence. Qu'ils paraissaient faibles et languissans, ces pâles artilleurs sur leurs chevaux harassés! Enlevés aux rives d'Archangel, d'Odessa, de Riga, aux champs de Moscou et d'Astracan, de toutes les villes, de tous les hameaux, de tous les points du vaste empire du Czar, victimes résignées, ils payaient un tribut forcé aux despotiques ambitions qui se disputaient l'Europe. Eh! que leur faisaient à eux la gloire, l'ambition, et toutes les folles querelles des potentats? Puissance aveugle, ils marchaient parce qu'on les poussait. Leurs huttes, leurs toits de neige, leur ciel glacial, la charrue de leurs pères, voilà les seuls souvenirs qui agitaient leurs cœurs.

VII.

Quatre monarques séjournaient alors dans nos murs : — L'empereur Alexandre, remarquable par son modeste frac vert, par l'expression douce et calme de sa physionomie; il était descendu à l'ancienne Préfecture et occupait les salons où se trouve aujourd'hui le grand cercle.

— L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse habitaient le gouvernement; le premier, grand, mince, efflanqué, portait un habit gris à longues basques; le second, d'une petite stature, avait le teint extrêmement coloré, la moustache courte et noire. — Le quatrième, logé chez M. St.-G.... était Bernadote, naguère frère d'armes de Napoléon, et qui alors.....

Un matin vers dix heures, le Czar, monté sur un superbe cheval blanc et suivi d'un brillant état-major, allait visiter son beau cousin, l'Empereur d'Autriche. Arrivé devant le péristyle du magnifique palais, Alexandre met pied à terre. Aussitôt, du sein d'un petit groupe de curieux, une voix s'élève et crie : *vivent nos bons princes!* C'était une espèce de niais endimanché qui aurait aussi bien crié : vive le grand Turc! A cette exclamation isolée, et si peu attendue, les spectateurs ne peuvent retenir un grand éclat de rire. Mais un tout jeune aide de camp de la suite de l'Empereur, se retourne, et jetant un regard courroucé sur les rieurs : « *Monsieur*, dit-il, en s'adressant au badaud, *vous avez d'autant plus de mérite que vous êtes au milieu de la canaille!* » A cette insolente apostrophe, une muette indignation se peignit sur tous les visage; plus d'un cœur bondit de courroux; mais que peut la force de l'âme contre la force matérielle et brutale? Chacun se demandait où était le *mérite* de cet homme qui faisait des vœux

pour les ennemis de la France; et quelle reconnaissance, quel amour on devait vouer à ceux qui infestaient le pays, et nous écrasaient d'un impôt de 500 millions !

VIII.

Je ne puis résister au désir de terminer mon récit par une petite anecdote assez plaisante, mais qui m'a causé une sensation telle que le souvenir ne s'en effacera jamais de ma mémoire. C'était en 1815; je jouais sous le seuil de la maison; deux dragons russes viennent à passer; derrière eux suivait un long troupeau d'oies : tiens, voilà tes frères! dis-je à l'un d'eux, en lui montrant du doigt les bipèdes qui clapotaient dans la boue. La comparaison n'était pas flatteuse, je l'avoue : mais pouvais-je m'imaginer qu'elle serait sentie, ou qu'elle piquerait son humeur nationale? aussitôt je vois un sourire malin paraître sur la figure de celui que j'avais si courtoisement apostrophé; il regarde son camarade, lui fait un signe d'intelligence, lui glisse doucement la bride de son cheval, et descend d'un air sournois et mystérieux. Je compris le châtiment qui me menaçait; le Russe dégageait son pied de l'étrier lorsque je pris mon essor et m'enfuis comme le vent. Je fus bien inspiré, car *l'ennemi*

me poursuivait à six pas, le knout à la main. J'entendais derrière moi les sifflemens de sa respiration précipitée et le bruit de ses bottes qui retombaient sur le pavé comme ces pièces de bois ferrées dont on se sert pour enfoncer les dalles. Qui pourrait exprimer la terreur qui m'agitait? je courais en aveugle ; j'aurais franchi tout obstacle. Chacun regardait, curieux de connaître le dénouement de cette scène; mais personne ne songeait à m'ouvrir une porte de salut ou à me prendre sous sa protection : d'ailleurs, c'eût été peut-être trop de dévouement. Enfin au bout de trois minutes, le Russe s'arrêta, essoufflé et vaincu.

Connaissant par expérience combien un cosaque peut être susceptible, je ne fus plus tenté d'établir désormais aucun point de ressemblance entre cette race chatouilleuse et un être quelconque du genre animal.

SOUVENIRS DE LOCALITÉ.

TABLEAUX DE MOEURS.

COMME ON INSTRUISAIT LA JEUNESSE IL Y A TRENTE ANS.

Un de mes amis se plaignait dernièrement à moi, de ce que son fils, collégien de 11 ans, aussi peu amoureux de la langue de Virgile que de celle d'Homère, revenait rarement de classe sans être gratifié de deux ou trois pensums, que l'enfant ne méritait pas, car le moutard l'attestait bien haut, et le père, qui justifiait ce titre dans toute son étendue, le croyait de bonne foi et gémissait bénévolement sur le sort de l'intéressante victime.

Telle était sa faiblesse que je le surpris un jour copiant lui-même une page de grammaire latine que son fils avait oublié d'étudier; tandis que le petit bonhomme,

de cuisine, de classe et de salle à manger ; aussi chaque fois que la ménagère enlevait le couvercle de la marmite domestique, un fumet de choux ou de purée, ou un parfum de morue, s'exhalant du vase, se répandait de tous côtés.

Le premier aspect du maître m'effraya : son œil noir, surmonté d'un épais sourcil, sa parole rude et brève, son regard sombre, son front toujours nuageux, largement sillonné, toute sa personne, en un mot, avait quelque chose de sinistre ; on eût dit que cet homme était continuellement préoccupé de pensées terribles et qu'il jetait le plan d'un mélodrame. Mais il fallait le voir entrer dans la salle ; un dictateur romain marchant entre les faisceaux des licteurs, n'avait pas un abord plus sévère ni plus imposant : il jetait de part et d'autre un regard rapide et inquisiteur, se dirigeait vers sa chaire, et là, la tête appuyée sur la main droite, immobile, il faisait signe aux élèves du premier banc de s'approcher ; on montait la première marche du tribunal et malheur à *celui* que la paresse, l'ignorance ou plus souvent la peur forçait à s'arrêter au milieu de sa leçon ! le maître venait à son secours une fois ; mais il aurait cru déroger à son caractère s'il eût poussé l'indulgence au-delà : aussi pendant que le pauvre enfant hésite, bégaie et tremble, la dextre du magister décrivant tout-à-coup une courbe venait tomber de tout son poids sur la face ingénue de l'écolier,

qui perdant l'équilibre allait mesurer le plancher : et les mêmes scènes se renouvelaient tous les jours !

Quelle impression, pensez-vous, devait produire un tel spectacle sur l'organisation, sur l'esprit et sur le cœur de ces petits êtres ? toutes les fois qu'il fallait franchir les degrés de la chaire nous semblions des victimes tremblantes montant à l'autel.

Quelquefois il nous quittait et nous laissait seuls pendant une heure; alors je vous laisse à juger de l'usage que l'on faisait de cet instant de liberté; tels que des forçats délivrés de la présence du garde-chiourme, nous nous montrions tant soit peu mutins; chacun prenait ses ébats à sa manière; c'étaient des ris, des chants, des cris, des luttes, un tapage universel... Presque toujours le maître survenait au milieu de cette anarchie complète; mais avant d'entrer, le perfide avait soin de regarder par un étroit vagistas pratiqué dans la porte de la salle : de là il voyait les délinquans et comptait les coupables; alors il ouvrait subitement la porte, entrait comme la foudre, se ruait sur ceux qu'il prenait en flagrant délit, faisait une rapide distribution de coups à droite et à gauche, et en un clin d'œil, chacun avait reçu son contingent de soufflets, avant qu'on eût pu se reconnaître : de sorte qu'il pouvait dire comme César : *veni*, *vidi*, *vici*... Mais dans ces circonstances il s'attaquait surtout à nos oreilles; aussi au bout de l'année, le père qui s'apercevait que

l'intelligence de son fils n'était pas développée pouvait se consoler en considérant les oreilles du moutard : il y avait donc compensation, d'après le système de M. Azaïs.

Pendant une de ces absences du maître; il se passa un jour une scène assez plaisante : il se trouvait parmi nous autres bambins quelques grands garçons de treize à quatorze ans; l'un d'eux avait contracté l'audacieuse habitude de découvrir la marmite, et toutes les fois que le fumet du bouillon flattait son odorat, il y plongeait cavalièrement un énorme croûton, qu'il mangeait devant nous, comme un familier de la maison. Mais un jour, il faillit payer cher sa témérité; car au moment où il tenait le couvercle d'une main, son morceau de pain de l'autre et qu'il recommençait sa manœuvre, il entend la voix de la ménagère; la peur lui fait lâcher prise; le croûton coule au fond du pot, et il n'a que le temps de replacer le couvercle. Nous voilà tous à rire aux éclats; la bonne femme nous regarde d'un air tout ébahi, et s'imaginant qu'elle est l'objet de nos moqueries, elle nous menace de la colère du maître; mais quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'au bout de deux heures, voulant servir son bouillon, elle le voit converti en une espèce de brouet et qu'elle trouve au fond de la marmite une panade qu'elle n'a pas faite! On voulut découvrir l'auteur d'une violation aussi indigne, mais les plus

grands nous avaient imposé le mot d'ordre en nous menaçant d'une correction, et le secret fut rigoureusement gardé.

Jusqu'alors j'avais été épargné; il est vrai que je ne perdais pas un seul instant; cet homme m'inspirait un tel effroi que j'avais constamment les yeux sur mon livre; mais mon zèle ne devait pas me garantir du sort commun; mon étoile cessa de me protéger, et un beau jour que je restai court au milieu d'une leçon, je fus apostrophé d'un soufflet si rude, si brutalement appliqué que je vis les sept couleurs primitives et roulai en bas de la chaire. — Je n'avais plus le sentiment de mon être; je croyais que mes yeux s'étaient échappés de leur orbite. Je pus me relever pour continuer ma leçon, mais je n'étais pas dans mon état normal et le pédagogue eut l'humanité de me renvoyer à ma place. N'allez pas croire qu'il y a de l'exagération dans mon récit; tout ce que je dis est rigoureusement vrai, et Nancy renferme encore plus d'un témoin qui pourrait l'attester.

Depuis ce moment je pris en horreur la classe et le maître: toutes les fois que j'étais obligé de franchir les marches de son redoutable tribunal, mes nerfs se contractaient, ma bouche grimaçait, j'avais des vertiges. Je vivais dans une tristesse continuelle; tous mes plaisirs, toutes mes joies d'enfant étaient empoisonnés; je n'é-

prouvais un peu de calme et de gaité que la veille des congés, c'est-à-dire, deux fois par semaine ; mais dès que je songeais qu'il fallait retourner en classe le lendemain, je sentais déjà renaître en moi les angoisses d'un patient qui n'a plus qu'un jour à vivre. Telle a été ma vie pendant dix-huit mois; qu'en dites-vous?... croyez-vous que je n'aurais pas préféré griffonner tous les jours un ou deux pensums?... — Mais vous ne vous plaigniez donc pas à vos parens d'une semblable tyrannie? — Mon père avait une confiance aveugle en mon maître; il était presque aussi sévère que lui, et pensait faire pour le mieux (1).

Enfin on me retira de ce lieu de gehenne et de torture et j'entrai dans une école où l'on ne recevait que des enfans déjà instruits, c'est-à-dire, sachant lire couramment et écrire tant bien que mal. J'avais une mémoire heureuse et bientôt je devins un des premiers de la classe; mais je ne devais pas en être très glorieux, car je ne savais pas pourquoi; je faisais tout par routine; je répétais admirablement plusieurs pages de grammaire, mais machinalement; le maître ne nous expliquait rien, ne nous faisait faire ni analyse grammaticale, ni analyse logique, enfin l'application d'aucune règle; dans les

(1) Cette école était située rue de la Douane, en face de l'hôpital Saint-Charles; c'est aujourd'hui l'entrepôt de l'octroi.

dictées, il se contentait de marquer les fautes d'une croix rouge sans nous dire pourquoi c'était une faute; il eut été peut-être fort en peine d'en dire lui-même davantage; car à cette époque il était facile d'être instituteur; on n'exigeait pas d'examen préalable, un brevet élémentaire ou un brevet supérieur; quiconque savait lire et écrire pouvait ouvrir une classe, sans avoir à redouter le contrôle d'un inspecteur ou d'un comité communal : aussi les élèves en savaient bientôt autant que le maître : ce résultat était toujours certain.

Mon nouvel instituteur, quoique d'un abord plus agréable et d'une physionomie plus rassurante que le premier, n'en était pas moins très sévère : c'était un homme d'une cinquantaine d'années, portant habituellement une perruque fauve, couverte d'une casquette de feutre gris, à large visière, un habit à longues basques, une culotte de casimir noisette sur laquelle brillait une chaîne d'acier, ornée de breloques, des bas bleus à côtes et des souliers de peau de chèvre, à boucles d'argent. Il me semble encore le voir dans sa chaire, l'antique paire de lunettes sur le nez, deux gaules se dressant à sa droite ou à sa gauche; l'une de quatre mètres pour pouvoir atteindre au loin ceux qu'il voulait frapper, et l'autre d'une moindre dimension pour les plus rapprochés de son siége. Celui-là ne faisait pas craquer le cartilage de nos oreilles; il

n'imprimait pas sur notre visage les stigmates de ses doigts; mais en revanche ses deux agens étaient presque toujours en activité de service, tantôt sur notre tête, tantôt sur nos épaules. Que de fois ses deux sceptres ont volé en éclats sur nos omoplates!

Je frémis encore quand je pense à la correction qu'il administra un jour à mon voisin, jeune garçon de treize ans, d'un caractère très doux, mais un peu apathique; pendant près d'une minute, il lui sillonna le dos à coups redoublés jusqu'à ce qu'enfin la gaule se rompit sur ses reins..... J'étais saisi d'effroi..... Pendant cette horrible flagellation, l'écolier était resté immobile, n'avait pas jeté un cri, versé une larme. Tout surpris d'un stoïcisme aussi extraordinaire, je lui dis tout bas : mais tu n'as donc pas mal que tu ne pleures pas : « oh! je souffre beaucoup, me répondit-il, d'une voix brisée, mais je n'ai jamais pu pleurer de ma vie. »

Qui de nous ne se rappelle pas d'avoir été saisi au milieu d'une classe d'un de ces fous rires, inextinguibles, provoqués par ces riens qu'Horace appelle *nugæ*, et qui causent souvent tant de tribulations sérieuses aux écoliers? On se mordait les lèvres; on se pressait le visage dans ses mains; on cherchait à fixer sa pensée sur un autre objet; enfin on s'efforçait de toutes manières

de comprimer ces transports, ces élans d'une gaîté dont le plus souvent on ignorait la cause : on avait beau faire ; on étouffait, et il suffisait de se regarder l'un l'autre pour que d'impatiens éclats, longtemps refoulés, prissent tout à coup un téméraire essor et retentissent au milieu du plus profond silence.

Le maître avait recours à ses gaules ; mais telle était sur notre imagination la puissance de ces riens qui nous faisaient rire, que nous riions même sous les coups, et les larmes dans les yeux.

Mais souvent un châtiment trop sévère convertissait en pleurs notre innocente joie ; et de même qu'il nous avait fallu étouffer à l'instant notre indocile hilarité, il fallait aussi sur le champ étouffer nos sanglots ; car, l'instrument de correction à la main, le maître vous ordonnait de vous taire *sur le champ.*

Je ne connais rien de plus injuste, de plus stupide et de plus barbare que ce genre de supplice. Savez-vous tout ce que souffre alors un enfant? avez-vous calculé à quel danger vous l'exposez? Comment! le malheureux est étouffé par les larmes, les soupirs et les sanglots ; il est dans le paroxisme de la plus pénible agitation, et vous exigez qu'il soit assez maître de lui, de l'émotion qui le domine, pour se taire à l'instant ; c'est-à-dire que vous lui supposez plus de

force physique et morale que vous n'en avez vous-même. Oui, il veut vous obéir; mais voyez donc, sa figure devient toute rouge, toute bleue; sa poitrine se soulève, se gonfle, on croirait qu'elle va s'ouvrir; il respire à peine, il n'a plus de voix, il suffoque... Mais, imprudents, vous brisez ses faibles organes en imposant une telle violence à sa nature; attendez au moins que sa douleur soit apaisée; laissez le temps de se calmer à cette agitation névralgique, et n'exigez pas d'un enfant ce que vous regarderiez vous-même comme impossible et tyrannique si l'on vous soumettait à une si cruelle épreuve.

Les deux gaules avaient pour auxiliaire une férule et un martinet; un tel renfort était-il nécessaire? cependant nous préférions de beaucoup le martinet ou la férule; d'ailleurs ce mode de punition était assez divertissant : du haut de sa chaire d'où il nous dominait tous, dès que le maître apercevait deux causeurs, il leur lançait son martinet, qui venait tout à coup comme un visiteur importun tomber entre les deux interlocuteurs et troubler de la manière la plus désagréable leur intéressant dialogue; puis il fallait rapporter à son adresse cet instrument de supplice; mais aucun ne s'empressait de revendiquer cette faveur; cependant il fallait bien obéir à l'injonction magistrale; les deux patients s'avançaient

d'un air piteux : quelquefois ils tendaient bravement la main, et la férule avait bientôt terminé son office. Mais le plus souvent la séance traînait en longueur ; alors commençait un genre de spectacle qui avait aussi son intérêt ; pour ménager son épiderme, le malin disciple tirait la manche de sa veste de manière à couvrir plus de la moitié de sa main et à ne présenter qu'un bras raccourci ; là, les yeux fixés sur l'ennemi, il attendait le moment de l'attaque : le moindre mouvement hostile était saisi sur le champ et parfaitement compris ; tantôt il tendait le bras, le retirait, l'avançait et le retirait encore ; vous l'auriez cru affligé d'une contraction nerveuse : tantôt, au moment où le coup allait le frapper, le rusé moutard avançait subitement la main, et par cette manœuvre, habilement exécutée, les nœuds du martinet venaient s'amortir sur sa manche. Enfin, c'étaient des attaques imprévues, des plans déjoués, un assaut de ruses, de patience et d'adresse ; une lutte qui durait quelquefois un quart d'heure et dans laquelle la tactique de l'écolier mettait à bout la science du maître.

Un autre spectacle, non moins curieux, avait lieu chaque semaine ; tous les samedis, sur la fin de la classe, on devait donner la croix, ce hochet tant recherché des enfans et des hommes !

Le maître nous la montrait suspendue à un beau

ruban rouge : à cette vue, nous nous précipitions tous autour de la chaire; chacun faisait valoir hautement ses prétendus droits et se l'adjugeait modestement : — il y a longtemps que je ne l'ai eue, disait l'un; — et moi, je ne l'ai jamais eue, disait l'autre... Vous riez... eh mon dieu! combien d'hommes, de nos jours, n'ont pas d'autres titres à produire! Aussi celui qui criait le plus fort, ou qui avait de plus longs bras pour la saisir, l'emportait d'assaut, et aussi glorieux qu'un légionnaire, il l'attachait triomphalement sur sa poitrine, aux yeux de ses rivaux, déconcertés et jaloux.

Et le maître appelait cela exciter l'émulation, récompenser le travail et le mérite!

UNE SÉANCE A LA JUSTICE DE PAIX.

Si j'étais vaudevilliste ou romancier, je ne manquerais aucune séance de la justice de paix. C'est là que j'irais puiser le sujet de mes pièces et choisir mes personnages. Je fouillerais dans ce répertoire inépuisable de causes presque toujours semblables, à la vérité, mais dont les acteurs se renouvellent sans cesse sous un costume, un langage, une allure et des formes diverses; où la ruse, la supercherie, les restrictions mentales, toutes les petites passions sont mises en jeu avec tant d'art; où un témoin maladroit vous découvre naïvement et sans pitié les coteries et les secrets de toute une famille. Toujours au courant de la chronique scandaleuse, je vous créerais des types, des tableaux de mœurs, des caractères; je

prendrais la passion sur le fait; j'aurais des peintures variées, des traits caractéristiques, puisés surtout dans cette classe de la société qui compose le peuple, où l'on peut facilement l'étudier, où il se dévoile si franchement et à son insu. Je vous peindrais cette foule si remuante, si tumultueuse, si loquace, qui s'abouche sans se connaître, qui s'interpelle, que le scandale réjouit, qui ne vit, ne s'amuse que de cancans. Voyez comme elle abonde, comme elle s'agite, comme elle se groupe ; comme elle est avide d'esclandres et d'avanies; c'est un spectacle gratis qui se renouvelle toutes les semaines et dont elle veut jouir amplement. Là, elle se heurte pêle-mêle; tout est parquet, loge et parterre; parfois elle se montre presque aussi libre, aussi joviale que le Titi parisien au théâtre de la gaîté; c'est par moment une rumeur, des éclats de rire détonans; une confusion de voix, un brouhaha, un roulis continuel; un bruit, un sifflement, un claquement de lèvres. Et ne vous en étonnez pas; là, les femmes l'emportent souvent en nombre; et le juge et les huissiers ont besoin de toute la force de leurs poumons pour calmer cette tempête, ce fracas de langues féminines. Quant à moi, si je présidais une justice de paix, (*ô Di, avertite casum!*) je supplierais les femmes de n'assister aux débats qu'autant qu'elles seraient mises en cause, et j'aurais encore assez de besogne. . . . .

Une heure avant l'ouverture du temple de la Concorde, les parties belligérantes en assiègent les abords, ce sont des athlètes qui essaient déjà de se renverser avant qu'on leur ouvre le lice. Voilà des hommes qui ne me semblent guère disposés à s'entendre : on croirait plutôt qu'ils sont venus là pour protester contre tout accommodement et cimenter leur rancune. Vous verrez qu'après avoir combattu avec acharnement, ils se sépareront en laissant la victoire indécise.

Cependant avant d'entrer en lutte, combien de fois ils ont dit et répété entr'eux les mêmes choses ! L'affaire a été considérée, pesée, débattue à fond, étudiée sur toutes les faces ; ils ont prévu les objections, préparé la réplique et l'attaque ; enfin en habiles combattants, ils connaissent le terrain sur lequel ils vont jouter.

Voyez aussi comme ils se méfient de toutes les questions du juge ! Comme ils feignent à propos de ne pas comprendre : comme ils tâchent de faire un imbroglio du débat le plus lucide ! Avec quelle adresse ils éludent le trait quand il va droit à son but ! Comme ils savent prendre un air d'ingénuité, de candeur ; mais sous cette enveloppe, le juge aperçoit souvent la peau du renard.

Entrez avec moi dans la salle d'audience ; vous n'y verrez le plus souvent que des campagnards ; je m'étais toujours imaginé que la paix et l'innocence habitaient

les champs; ô cruelle désillusion! ô Théocrite, ô Virgile, ô Gessner! que de mensonges dans vos gracieux tableaux!

Voici un bon paysan qui cite son voisin devant la justice pour quelques pouces de terre; tout le village a suivi les plaideurs, les uns comme témoins, les autres comme spectateurs bénévoles. Regardez et écoutez; les deux champions sont aux prises, ils s'escriment; n'allez pas croire que l'un attendra patiemment que l'autre ait exposé ses griefs; non, l'attaque commence simultanément, les répliques se succèdent; le juge n'est plus pour eux qu'un homme de paille; ils ne le voient plus; ils ne sont plus devant le tribunal, ils sont sur les limites de leurs champs, prêts à se prendre au collet; en vain celui qui doit prononcer comme arbitre les interpelle de toute sa voix et veut leur imposer silence; ils ne l'entendent pas, ils ont fait abstraction de tout; du reste, que le juge les écoute, ils sont assez divertissans; et quand ils auront fini, s'ils peuvent finir, il aura la parole. Pour ne pas compromettre sa dignité et prolonger inutilement la séance, il leur ordonne de se retirer; mais cette injonction ne semble pas les regarder, et le temple de la paix deviendrait peut être pour eux un champ de bataille, si l'huissier les saisissant par le bras, ne les obligeait à aller vider leur querelle dehors. Arrivés dans la rue, nos deux adversaires s'attaquent avec plus d'a-

charnement; tout ce qui a été dit devant le tribunal se répète avec une nouvelle profusion de gestes et de paroles, et l'on se sépare plus ennemis qu'auparavant.

La foule des villageois s'est écoulée; le public se renouvelle, mais non l'odeur de la salle : après deux heures de séance, l'air y devient épais, lourd, presque méphitique, surtout dans certains coins, occupés toujours par les mêmes personnages, dont la tête, l'haleine et les vêtemens exhalent une vapeur capable de faire tomber en syncope : c'est un parfum d'ail, de tabac et de schnick qui, mêlé à d'autres émanations aussi suaves, vous saisit l'odorat, vous affadit le cœur, et vous force à déserter la place, à moins que vous ne vouliez succomber à ce voluptueux enivrement. Il est fâcheux qu'on ne puisse pas soumettre à une quarantaine des gens qui vous exposent à mourir debout et qui seuls n'ont pas le sentiment de leur odeur.

Plusieurs autres affaires se succèdent; dans l'une il s'agit d'une rixe; ici figurent nécessairement des habitans du faubourg, terre classique du coup de poing et des luttes hebdomadaires : dans l'autre, une jeune femme amène devant le tribunal une voisine qu'elle accuse d'avoir diffamé sa réputation conjugale; l'affaire doit être piquante car il n'y a que des femmes pour

témoins; presque toutes les ménagères du quartier sont présentes; c'est un double intérêt pour les spectateurs, car les femmes seules ont le talent d'animer une scène; elles sont le ressort principal de toute l'action; sur le théâtre comme dans la vie privée, il faut qu'elles aient part aux principaux rôles, ou bien l'intrigue est nulle. Voyez avec quelle chaleur elles font leur déposition : quelle volubilité, quelle facilité d'expression, quelle abondance de matière! Elles n'omettent aucun détail, aucun incident, aucune circonstance ; elles vont au-devant de toutes les questions ; chaque déposition est un petit roman dont le juge seul n'apprécie pas toujours le mérite.

Après elle se présente un malheureux créancier suivi de son indocile débiteur qui n'ayant pas jugé à propos de répondre à deux invitations se voit enfin cité dans toute la politesse des formes; mais c'est lui qui porte plainte contre le propriétaire qu'il traite de mauvais plaisant, d'homme grossier. N'est-il pas ridicule en effet qu'un homme qui a de l'argent vienne en réclamer à celui qui n'en a pas! Ne serait-il pas plus naturel au contraire qu'il lui donnât sa bourse : par ce procédé délicat les créanciers seraient toujours bien vus de leurs débiteurs. C'est un conseil que je donne en passant à tous ceux qui ont la mauvaise habitude d'exiger qu'on leur rende ce qu'ils n'ont fait que prêter.

Voici la dernière pièce; il est onze heures et demie du soir; pardon, lecteur, ce n'est pas notre faute, mais bien celle de Mme..... qui aime beaucoup la jeunesse, le violon et la danse. Or donc, cette dame qui trouve son bénéfice à faire sauter le cotillon toute la nuit est accusée par l'agent de police de porter atteinte à l'ordre public; elle comparaît et se renferme dans des dénégations formelles; mais une porte entr'ouverte, un perfide jet de lumière scintillant à travers les persiennes, un furtif *flon flon* jurant sur l'archet, n'ont pu tromper ni l'oreille, ni les yeux de l'Argus nocturne, et la délinquante est condamnée à une amende qui ne l'empêchera pas de tromper la police toutes les fois qu'elle en trouvera l'occasion.

La séance est close, chacun se retire. On aperçoit encore sur la place, disséminés çà et là, différents groupes; on gesticule, on s'exclame, on lève encore le poing en signe de réconciliation.

Le but de la justice de paix est sans contredit de redresser les torts, de rétablir l'ordre dans les familles et entre les particuliers; et pourquoi donc la plupart de ceux qui sortent de cette enceinte sont-ils plus disposés à s'arracher les yeux qu'à s'embrasser?

LES PHYSIONOMISTES (1).

Rien de plus plaisant, à mon avis, que les physionomistes; ils ont l'art de trouver de la ressemblance dans les visages les plus opposés; de rapprocher les objets les plus contrastans. Il y a de ces physionomistes enragés qui vous prouveraient clair comme le jour que vous ressemblez à votre trisaïeul, quoiqu'ils ne l'aient jamais vu; que le nez du grand Turc, qu'ils n'ont pas plus envisagé, doit être de la même dimension que

(1) Par ce mot l'auteur n'entend pas ici l'art de deviner le caractère des individus par les linéamens ou les traits de la figure; mais il veut seulement désigner les personnes qui ont la manie de vouloir trouver de la ressemblance entre les visages quelquefois les moins ressemblans.

celui de Mahomet; que le fameux Kouli-Kan avait le même regard qu'Attila. Ils ont d'ordinaire le ton persuasif et paraissent tellement convaincus eux-mêmes de ce qu'ils avancent, qu'ils ont quelquefois le talent d'en faire accroire aux plus incrédules. Et puis c'est un vrai bonheur, une véritable jouissance pour ces sortes de gens de faire adopter aux autres leur manière de voir; leur amour-propre est d'autant plus satisfait qu'ils ont rencontré plus d'esprits complaisants auxquels ils ont imposé leur prétendue conviction. « Comment vous n'êtes pas de mon avis? vous ne trouvez pas que cet enfant est l'image de son père! Oh! c'est lui, trait pour trait! » Et souvent le moutard ne ressemble pas plus à son père qu'un Français à un Chinois; mais qu'importe? vous avez l'air d'approuver, et notre homme se frotte les mains.

Il en est qui se fâcheraient si vous ne les croyiez pas sur parole; d'ailleurs ils ne se trompent jamais, ou très rarement; et pourquoi douter de la justesse de leur coup d'œil et de leurs observations : voulez-vous qu'ils vous prennent pour un sot ou pour un homme peu clairvoyant?

Souvent pour se donner un air connaisseur ou capable, souvent aussi pour flatter les parens, dans quelle plaisante erreur ne tombent-ils pas? que de choquantes méprises, que de comparaisons saugrenues!

Un physionomiste entre chez M. G.....; il aperçoit plusieurs petits garçons jouant autour d'une table : « Oh! la belle jeunesse! s'écrie-t-il avec enthousiasme : comme ils se ressemblent tous! on voit bien qu'ils sont de la même famille. » C'étaient des enfans du voisinage que M. G..... avait réunis pour passer la journée du jeudi avec son fils; et pas un n'était de la même famille. Mais M. G..... se garda bien de désabuser notre homme : à quoi bon lui enlever une erreur aussi douce et aussi innocente?

Il y a quelques jours qu'un de mes amis me raconta à ce sujet le fait suivant :

Je me trouvais à Lyon, il y a six mois, me dit-il, chez Mme N...., femme de bon ton, jolie, douée d'un esprit fin, et assez répandue dans le monde; ce qui ne l'empêche pas de remplir consciencieusement ses devoirs de bonne mère. Un petit garçon de sept ans et une petite fille de neuf, belle comme un amour, composent la famille. La conversation s'engageait très-agréablement, lorsque survient une visite. On introduit Mme C..., vieille femme aussi ennuyeuse que Mme N..... est charmante. Après les salutations et les complimens ordinaires, on parla des enfants, sujet d'entretien très fatigant, à mon avis. — « Plus je considère ce petit garçon, dit Mme C..., plus je trouve qu'il ressemble à sa mère. »

Je vis alors combien un physionomiste peut être ridicule, indiscret et malhonnête à son insu : car il est bon que vous sachiez que le petit Adolphe a presque le teint d'un osage, que sa bouche grimace d'une manière peu gracieuse, et que ses deux yeux font sans cesse de l'opposition, puisque l'un s'obstine à regarder continuellement à l'est et l'autre à l'ouest; enfin, c'est le vrai portrait de son père : ce qui n'ôte rien, croyez-le, à l'honneur de ce dernier, qui jouit d'une estime et d'une considération justement méritées.

En entendant une comparaison aussi incongrue, et qui m'aurait paru une raillerie dans la bouche d'une femme jeune, mais laide et coquette, je ne pus m'empêcher de rougir et d'éprouver une sorte d'embarras. Mme N.... se mit à sourire et embrassa son fils; c'était, je crois, la seule réponse que pouvait faire, en cette circonstance, une bonne mère et une femme d'esprit. Quant à moi, je regardais Mme C.... en ouvrant de grands yeux et en cherchant à deviner sur sa figure si elle avait parlé sérieusement; lorsque, se tournant vers moi, elle me dit tout-à-coup : « Ne trouvez-vous pas, comme moi, monsieur, que cet enfant ressemble à sa mère? »

Mettez-vous à ma place; comment seriez-vous sorti de cette position critique et délicate? D'un côté, je ne voulais point, par égard pour son âge, brusquer trop

fortement l'opinion de madame C....; de l'autre j'avais à ménager l'amour propre d'une femme aimable et le cœur d'une mère; je répondis donc : « Madame, il en a toute la douceur. » Je ne mentais pas, car l'enfant paraît être d'un naturel très-doux : un regard de madame N..... me prouva que j'avais bien répondu.

Sur ces entrefaites arrive monsieur N..... accompagné d'un ami qu'il n'avait pas vu, disait-il, depuis quinze ans, et qu'il paraissait tout heureux d'avoir retrouvé. — Voilà ma femme, et mes enfans que je te présente, mon ami, qu'en dis-tu? — Mais, mon cher, je ne puis que te faire des compliments sous tous les rapports..... il paraît que le ciel a exaucé tous tes vœux..... Oh! comme cette petite fille te ressemble..... c'est tout ton portrait! — Tu trouves? — Mais oui..... la bouche..... le nez..... les yeux..... Oh! c'est frappant!

Pour le coup, je pris mon chapeau, je saluai la compagnie et sortis en maudissant tous les physionomistes du monde.

LES VIFS.

— « Tu as tort, Charles; ce monsieur, j'en suis sûr, n'avait nullement l'intention de t'offenser.

— Et il ne l'a pas moins fait..... Comment depuis un quart d'heure, il était là à me considérer aussi stupidement que si j'étais une plante exotique ou un habitant de la lune! Ah! c'est trop fort!.....

— C'est-à-dire, qu'il ne sera plus permis à personne de te regarder sans que tu t'effarouches et que tu t'emportes; sans que tu lances aussitôt cette apostrophe : pourquoi me regardez-vous, monsieur? Pour ma part, je te remercie beaucoup du privilége que tu m'as accordé jusqu'alors; mais, je l'avoue, je crains parfois qu'il ne te prenne envie de me le retirer et de m'adresser la question..... Mais je sens que je m'oublierais

au point d'éclater de rire à ton nez; et alors, qu'arriverait-il?

— Ah! trève de plaisanterie..... Ecoute; tu me connais; tu sais combien est bouillant le sang qui coule dans mes veines; je ne supporte ni contrariétés, ni contradictions; la plus légère offense qui m'est adressée à dessein ou sans intention, me jette hors de moi-même; je ne puis réprimer cette extrême sensibilité; étouffer ce feu, tuer cette vivacité qui du reste est la source des plus beaux sentimens..... Enfin, mon cher, je suis vif, et ce précieux défaut efface bien des torts. »

Voilà l'histoire d'une infinité de gens; ils se disent vifs, tandis qu'ils sont tout simplement grossiers, bourrus, insolens, durs et despotes. De tels hommes devraient porter un écriteau sur lequel on lirait : Ne m'approchez qu'à une distance respectueuse; regardez-moi les yeux baissés, et surtout ne me contredisez pas, car je suis vif.

On devrait voir sur le front de tous ces Ajax à quel degré de chaleur leur sang doit être en ébullition; combien il faut d'étincelles pour embraser le volcan, afin qu'on puisse échapper à son éruption et n'être point inondé de sa lave. Ou bien que ne se font-ils prescrire par leur docteur un mode d'hygiène qu'ils suivraient avec la dernière rigueur, comme de prendre plusieurs fois par jour

des bains réfrigérants; de se faire administrer sur la nuque et sur les tempes des douches glaciales. Par ce moyen on tempérerait la violence de ces machines à vapeur; on calmerait ces têtes incandescentes, et tous les gens vifs deviendraient sociables; le commerce de la vie serait beaucoup plus doux; les entretiens plus agréables. Mais malheureusement, les gens vifs, ces cœurs essentiellement, éminemment sensibles, empoisonnent presque toujours les jouissances de la vie. Eh! qu'ils sont nombreux! partout je les rencontre.

Qu'a donc ce petit homme, maigre et sec, au teint pâle, à la prunelle enflammée, qui gesticule si énergiquement? quelle flexibilité! quel mouvement rapide dans le bras! quelle effrayante vibration de langue! le sang lui bout, et semble s'échapper en étincelles par tous ses pores; eh bien, chaque fois qu'il discute, il est dans cet état d'effervescence. Et pourquoi heurter son opinion? cet homme est vif; et puisqu'il vous garantit que nos hommes d'Etat sont presque tous des gens désintéressés, qui s'immolent à la patrie en recherchant le pouvoir, que ne le croyez-vous?

Voyez-vous cette gentille levrette qui se traîne en tremblant sous le pied et la cravache de ce jeune dandy? Mon Dieu! quels coups! quelle flagellation! mais qu'a

donc fait ce pauvre animal? — Ce qu'il a fait! au milieu de ses ébats, il n'a pas entendu le coup de sifflet, il n'a pas répondu sur le champ à l'appel de son maître, rigide observateur de toute discipline. —Mais le barbare, il veut donc le tuer! — Qu'appelez-vous barbare? ce jeune homme est vif, et il ne souffrira d'offense de la part d'un animal quelconque.

Et cet intéressant moutard qui frappe sa bonne, et se moque de sa mère; qui remplit la maison de ses cris; qui la démolirait s'il en avait la force; qui frappe du pied et s'égratigne le visage dès qu'on se refuse à ses caprices ou qu'on veut se soustraire à sa tyrannie. Quoi! vous ne l'admirez pas ce petit agneau! Dam! si vous le contrariez ce pauvre enfant, vous le rendrez malade; cette fougue, cette impétuosité est de son âge..... il est si vif, le cher petit ange!

C'est surtout devant le tribunal de la justice que les cœurs vifs viennent exposer leurs doléances et leurs tribulations. Qu'il est pénible pour eux de se trouver si souvent en contact avec des êtres bourrus, mal élevés, brutaux, insensibles! il faut en venir aux voies de fait; alors ils dépensent, ils exhalent en coups de poing la vivacité qui les tourmente; ils sont presque

toujours les victimes, et, chose bien injuste, presque toujours on les condamne comme provocateurs.

Que veut donc ce bon mari? Il se plaint et se défend avec chaleur. Voilà la troisième fois, dit-on, que dans un épanchement, un débordement de sensibilité, il administre une correction conjugale à celle qu'il avait promis d'aimer et de protéger. Il ne peut s'empêcher de frapper; c'est dans son tempérament; du reste il assure que personne n'est plus doux que lui; qu'il n'éclate qu'autant qu'on l'offusque. Mais les juges, froids, positifs, impassibles comme la loi, ne sachant pas apprécier le côté poétique et sentimental de son action, le condamnent comme un bourru. Quelle injure pour un homme vif!

Si du sanctuaire de Thémis nous descendons dans le boudoir nous serons témoins d'une scène non moins piquante.

Mme N*** est assise sur son canapé; elle paraît en proie à la plus vive agitation; près d'elle se trouvent jetés négligemment un chapeau et une robe sur lesquels elle lance de temps en temps un regard où se peint le dépit : puis tout-à-coup elle se lève et pour la troisième fois court à sa glace : Oh! c'est indigne!.....

Ce fond me donne un teint des plus affreux!..... il me jaunit horriblement..... Des rubans d'un fort mauvais goût..... des fleurs placées sans grâce..... Et cette robe qui embrasserait deux tailles comme la mienne..... Mais c'est une plaisanterie..... Mais il y a de quoi désoler la patience de la femme la plus calme, la moins exigeante. Elle s'élance vers la sonnette : Marie! Marie! (*la femme de chambre accourt*) : mais venez donc; voilà un quart d'heure que je sonne..... Mettez ce chapeau dans ce carton, portez-le tout de suite chez la modiste, et dites-lui que je veux, entendez-vous, que je veux qu'on change les rubans..... De là vous courrez chez la tailleuse, je l'attends ici..... Allez, allez; dépêchez-vous! mon Dieu! mon Dieu! ces tailleuses, ces modistes sont toutes les mêmes..... (se frottant convulsivement les mains). Toute l'année elles m'agacent les nerfs!

Puis elle retombe accablée comme si un événement désastreux venait de frapper son existence; et cependant il ne s'agit que de la couleur d'un ruban et d'un point dans une robe! Mais cette femme a le malheur d'être vive, et non pas frivole et coquette, comme vous pourriez méchamment le supposer.

Mais pourquoi donc tant d'hommes veulent-ils être rangés dans la catégorie des vifs? pourquoi s'en font-ils

une sorte de gloire? Ne voyez-vous pas que c'est là une ruse, une subtilité de l'amour-propre. Je suis vif, dit le bourru ; je suis vif, s'écrie le colère ou le despote, Et moi donc! ajoute la femme acariâtre et capricieuse. C'est comme s'ils vous disaient : je suis sensible, d'une délicatesse extrême ; j'ai l'âme grande ; l'injustice me révolte ; j'ai des larmes pour toutes les infortunes ; en un mot, je suis bien meilleur que vous ne pensez. En effet, la vivacité, dans la véritable acception du terme, tient beaucoup de la sensibilité de l'âme et de la vivacité de l'esprit. Mais les gens vifs, de la trempe de ceux qu'on rencontre si souvent, se plaindront toute leur vie de n'être jamais compris ni appréciés à la hauteur de leurs prétentions.

LES FRONDEURS.

Nous avons parlé des vifs, nous avons cherché à démontrer que la plupart ne sont nullement ce qu'ils prétendent et que généralement on abuse du terme; mais que dirons-nous des frondeurs? que sont-ils en comparaison des vifs? C'est bien la classe d'hommes la moins sociable à notre avis, celle que partout on devrait honnir.

Le frondeur semble l'ennemi né de tout succès, de tout progrès, de toute renommée : lui seul a toujours raison; lui seul a le discernement, le goût, le jugement sûr : il prononce en dernier ressort, et son opinion

doit être une loi. Vous approuvez une action, vous admirez une œuvre, et vous vous prononcez devant lui; voyez comme il sourit dédaigneusement; comme l'ironie et le sarcasme contractent ses lèvres! Il est si heureux de se trouver en contradiction avec vous! il semble qu'il s'en fait une méchante joie. Oh! mais, cet homme possède une science si étendue! il est doué d'un tact si exquis! Il en eût remontré au célèbre Delille sur la versification; à Cicéron sur l'art oratoire; il eût critiqué Talma entrant en scène; il sifflerait Dupré chantant au milieu des applaudissemens universels. A côté de lui, le public ne sera jamais qu'un sot.

Le frondeur a naturellement le ton bref et décidé, l'air revêche et suffisant : (nous en avons cependant rencontré dont le ton était singulièrement mielleux; mais ceux là laissaient percer à travers cette apparence de douceur une causticité plus mordante encore) vous réclamez sa bienveillance, il vous décourage : vous lui demandez un avis, il prononce un arrêt; s'il vous ménage d'un côté, il faut qu'il vous attaque d'un autre; l'action la plus noble, l'œuvre la plus belle trouve en lui un impitoyable détracteur : semblable à ces monstres que la fable nomme harpies, il souille, il gâte de son souffle empoisonné l'action ou l'objet souvent le plus digne de louange et de considération.

Il faut avouer aussi que c'est un rôle très facile à remplir que celui de frondeur; car tout le monde sait qu'il est bien plus aisé de critiquer que d'enfanter; aussi n'y a-t-il ordinairement que les natures torses ou les sots qui s'en emparent.

Chose étonnante! c'est surtout en province que se trouve le véritable type du frondeur : là surtout il se montre implacable, acharné, et d'une injustice aussi outrageante qu'inconcevable. N'allez pas croire qu'il protégera, qu'il encouragera un ouvrage scientifique, artistique ou littéraire qui aura pris naissance dans sa ville natale; il ne compromettra pas jusqu'à ce point son noble caractère : l'œuvre d'un compatriote! fi donc!... Oh ça doit être bien pauvre, bien mauvais! que peut-on produire en province? En véritable partisan de la décentralisation, il ne reconnaît de talents que dans la Capitale; tout ce qui sort de là est marqué au coin du génie; et il l'admire, quand même!

On parle d'un ouvrage qui doit paraître dans le monde littéraire.—Qu'est-ce que ça peut-être? quel en est l'auteur?... — Ah c'est ce monsieur... il a tort; il n'est pas capable. — Vous le connaissez donc? — Eh sans doute; n'ai-je déjà pas désapprouvé quelques productions sorties de sa pauvre plume?... et celle-ci ne vaut pas

mieux. — Vous êtes encourageant... Mécène n'eut pas mieux dit.

Le frondeur a raison ; que peut produire la province? La centralisation n'est-elle pas là pour absorber, étouffer toute étincelle qui pourrait y briller.

Combien d'hommes abreuvés de dégoûts ont fini par perdre cette espérance du succès, cette puissante illusion de la gloire qui soutenait, alimentait leurs efforts! le découragement, l'abandon a émoussé, a tué leur génie, les a plongés dans une sorte de marasme; ils sont morts ignorés, en disant aussi avec amertume : « *j'avais pourtant quelque chose là!* »

Et ils ne demandaient qu'à être soutenus, protégés, pour jeter un glorieux reflet sur leur ville natale! Nancy, Pont-à-Mousson ou Lunéville, eussent été cités avec honneur comme le lieu de leur berceau; mais grâce à la dévorante centralisation, à l'indifférence des hommes puissans et à la stupidité du frondeur, un obscur tombeau dévorera leur génie et leur nom.

Le génie perce toujours, me dira-t-on; oui, quand il est soutenu, favorisé; quand il rencontre sur son chemin de ces âmes nobles et généreuses qui lui tendent la main et le couvrent de leur égide protectrice: sans ce secours, il meurt presque toujours étouffé dès sa source.

Il est vrai qu'on a vu des hommes lutter avec acharnement contre l'abandon, le mépris et la misère, ce chancre du génie, et parvenir victorieusement à leur but; mais ceux-là étaient doués d'une trempe d'âme peu commune; c'étaient des natures d'élite qui ont triomphé dans une lutte où mille autres ont succombé; s'il en est qui survivent à cet horrible et incessant duel de la misère et du génie, combien fatigués de combattre vainement, laissent tomber l'arme de leur main débile, s'avouent vaincus et vont s'éteindre sur le grabat d'un hôpital! N'en avons-nous pas sous les yeux un exemple encore tout récent : n'est-ce pas sur la couche prêtée à l'indigence que le jeune Hégesippe Moreau exhala son dernier parfum de poésie?

On se plaint généralement en province que Paris est un gouffre qui attire, absorbe et engloutit tout ce que les autres parties de la France peuvent produire de remarquable dans tous les genres : eh bien! ne creusez pas vous-même ce gouffre de vos propres mains; au lieu d'écraser quelquefois d'un superbe dédain le jeune auteur qui surgit au milieu de vous, soutenez ses premiers pas dans la carrière, favorisez son élan; accueillez avec bienveillance les prémices de son génie; qu'il ne soit pas mis au ban de l'ostracisme par cela seul qu'il est votre concitoyen : n'ayez pas une admiration aveugle

et exclusive pour tout ce qui vient de la capitale; et Dieu sait ce qui nous en arrive souvent! Que chaque province ait son foyer de lumière, ses illustrations littéraires et artistiques; que le lieu qui les a vus naître soit aussi le témoin, le théâtre de leurs succès et de leur gloire, comme il le serait de leurs premiers efforts et de votre généreuse sympathie.

LA SAINT-FIACRE.

Saint-Fiacre ! voici bien le saint le plus joyeux, le plus vénéré, le plus fêté du Paradis. Jetez les yeux sur le calendrier, et voyez si parmi les convives célestes, il en est un plus gai, plus débonnaire et plus honoré. Nous avons bien le grand Saint-Nicolas, justement regardé depuis un temps immémorial comme le patron de la Lorraine; Saint-Pierre, dont le culte, jadis si populaire parmi nous, menace de tomber en désuétude; mais tous ces saints personnages sont tristes et silencieux à côté du patron des jardiniers : un seul pouvait autrefois lutter avec lui par le nombre de ses prosélytes, c'était Saint-Crépin, le patron des prolétaires et des artistes en cuir : tous les ans, ses adorateurs lui dressaient pour

autels, en plein air, des tables chargées de brocs de vin dont ils faisaient d'enivrantes libations jusqu'au soir. Cette fête, ou, pour mieux dire, cette orgie n'existe plus, et le saint n'en est pas fâché.

Autrefois chaque corporation avait son saint; c'était une fête, un culte perpétuel : l'artisan, doté, il est vrai, d'une plus grande foi, se trouvait plus heureux, et ne songeait pas à une coalition pour une augmentation de salaire ; mais aujourd'hui que chez un grand nombre, les besoins se sont accrus en proportion des passions, qu'on célèbre des divinités plus profanes et par là même plus coûteuses, on se trouve plus souvent dans la détresse.

Je sais qu'il y a de nombreuses et honorables exceptions; aussi je ne parle pas de ces malheureux pères qui chaque jour expriment la sueur de leurs fronts pour nourrir leurs enfants et dont le faible gain suffit à peine aux besoins les plus impérieux; ceux-là souffrent horriblement de la rigueur des circonstances, de l'esprit de cupidité et du barbare égoïsme de notre époque.

Depuis quelques années, les négociants de cette ville ont réhabilité la mémoire de Saint-Michel, et font chanter une messe en son honneur; c'est à cette simple cérémonie que se borne cette modeste solennité. Moi qui tiens aux anciens us quand ils ne répugnent pas à

nos mœurs et à la raison, et qui respecte autant l'antique fête des rois que l'une des trois glorieuses, je verrais avec plaisir cet exemple suivi par les différentes professions; on n'en serait pas plus pauvre, mais on en serait plus joyeux, et c'est déjà quelque chose.

Mais comment espérer ce retour quand on a supprimé parmi nous la fête la plus noble, la plus imposante, la plus légitime, la Fête-Dieu. Elle se fait dans nos églises; oui, mais combien elle était plus grande, plus majestueuse lorsque la ville entière servait de temple à celui que l'on promenait en triomphe, lorsque chaque avenue de notre belle cité lui offrait un autel que la foule entourait en s'inclinant. Oh! j'en appelle à tous ceux qui en ont été témoins, n'est-ce pas avec un amer regret qu'ils ont vu reléguer dans une étroite enceinte cette fête toute de fleurs, d'encens, de prières, de parfums, et de vierges au voile blanc, aux voix suaves?.... Mais je reviens à Saint-Fiacre en demandant bien pardon à ceux de mes lecteurs dont l'opinion à cet égard pourrait ne pas sympathiser avec la mienne.

Dès la veille, les cloches de la métropole annoncent, en joyeuses volées, la fête du bienheureux saint: prélude harmonieux qui commence au milieu du jour, qui s'endort avec le crépuscule pour se réveiller avec l'aurore.

Emu par ce joyeux concert, le jardinier se lève le visage radieux; pour lui ce jour est un jour solennel; ce n'est pas seulement la fête du saint, c'est sa fête à lui et celle de sa famille; il la vénère autant que la fête de Pâques. Retranchez-la, et il croira que le melon ne doit plus mûrir sur ses couches, que la pêche odorante, la poire parfumée n'orneront plus ses espaliers, que le raisin ne rougira plus sa treille, que tous ses travaux, en un mot, seront frappés de stérilité; car ce saint est sa providence à lui, et s'il venait à tomber en discrédit, je crois qu'aucun autre ne pourrait hériter de son culte et de ses honneurs.

Il faut voir le jardinier sortir de sa demeure; il a revêtu ses plus beaux habits; ce n'est plus aujourd'hui la serge qui le couvre, ou le modeste droguet vert ou bleu : car depuis quelques années sa position s'améliore, et il voit prospérer sa fortune; il fait nombre dans la haute bourgeoisie des horticulteurs, là où la vanité a déjà tracé sa ligne de démarcation; aussi un costume noir sur lequel ressort une blanche cravate le drape des pieds à la tête. Sa femme lui donne le bras; une robe de percale ou de soie bleue de ciel, un bonnet garni de vifs rubans dont l'éclat contraste avec son teint hâlé, composent sa parure; près d'eux marche leur fille, jeune plante qui s'est vue croître à la rosée du matin, à l'ombre des rosiers et du vert acacia; elle est ordinairement fraîche et

vermeille comme la rose. Mais je le dis à regret, elle semble avoir perdu l'aimable simplicité qui relevait sa beauté et sa grâce. Ce n'est plus aujourd'hui cette jeune fille à l'air simple et naturel dont un tissu de rayure ou de lin formait la toilette pastorale ; c'est la jeune personne élégante et coquette : un riche bonnet de dentelle, fait dans le dernier genre, orne sa tête, un superbe schall descend le long de ses épaules : un corset de baleine étrangle sa poitrine et lui donne un air contraint et guindé ; elle a voulu imiter nos jeunes personnes vaporeuses de la ville qui se pincent comme des guêpes et se condamnent à respirer par ce tuyau comprimé qu'elles appellent leur taille. Mais peut-on lui en vouloir? Elle subit l'influence et la contagion de nos mœurs; car c'est un malheur à constater que l'aisance ne peut entrer dans un lieu sans que le luxe n'y pénètre aussitôt.

Mais remontons au vrai type ; les hommes de cette profession que j'ai toujours contemplés avec plaisir et une sorte de vénération, ce sont les *anciens*, ceux qui ont vu Stanislas et 89, qui ne laissent échapper aucune occasion de parler de l'un ou de l'autre, qui conservent encore, avec orgueil, derrière la tête, comme une précieuse relique, comme un débris sacré échappé aux orages du temps et des révolutions, quelques rares cheveux retenus prisonniers dans un ruban jadis noir.

Dès la veille, l'ancien a sorti de l'armoire le costume réservé pour les grands jours, le vénérable tricorne, l'habit qui a vu consacrer son hymen, et dont la coupe, les larges et brillans boutons d'acier, d'un style riche, quoique suranné, attestent la respectable antiquité ; le gilet chamarré et brodé de fleurs de différentes nuances, la culotte de velours dont l'œil cherche à deviner la couleur, mais on suppose qu'il était cramoisi, les souliers à boucles de cuivre , de forme carrée.

Il y a encore de l'énergie dans cette charpente courbée en arc ; il y a encore du feu dans ces yeux qui brillent sous ce front sillonné de rides et dont les sueurs ont tant de fois arrosé la terre ; tout cet extérieur lui donne un air patriarchal qui impose. Regardez-le cheminer vers la primatiale (c'est ainsi qu'il désigne la cathédrale), quel air de béatitude et de contentement repose sur cette mâle figure que les ardeurs de la canicule ont pour ainsi dire calcinée ! Ce jour là l'église tout entière lui appartient ; il peut aller de plein pied s'installer devant la balustrade, en face du maître-autel, car c'est autant pour lui que pour le saint qu'elle se trouve ornée et parée ; il tire de la poche de son gilet une paire de lunettes qu'il embranche verticalement sur la pointe ou sur le sommet de son nez, et ouvrant un poudreux missel usé à toutes les pages par le contact et la fréquente pression d'un doigt qu'il humecte chaque fois qu'il tourne un feuillet, il se dispose à

entendre dévotement l'office; il prie ou mêle sa voix à celle des chantres ou jette de temps à autre un regard de complaisance sur l'autel dont le coup d'œil le transporte; car l'église a été transformée tout-à-coup en un véritable Eden : le superbe laurier-rose, l'oranger, l'œillet de pourpre, le rosier, la giroflée, le géranium, rangés symétriquement dans les différentes parties du chœur et sur l'autel, confondent les mille nuances, de leurs fleurs, de leur verdure et de leurs parfums au parfum de l'encens, à la flamme des candelabres; c'est un spectacle aussi ravissant pour l'œil qu'enivrant pour l'âme.

La cérémonie du matin se termine; il sort le cœur plein de joie. Chemin faisant, il raconte aux plus jeunes que depuis soixante-dix ans il voit fêter le saint; il ajoute avec une satisfaction marquée, qui révèle toute la force de l'espérance dans le cœur de l'homme, et surtout dans celui du vieillard, que ce jour se renouvellera pour lui plus d'une fois encore; il semble même dire comme l'octogénaire de Lafontaine :

Je puis enfin compter l'aurore
Plus d'une fois sur vos tombeaux.

Le soir, les cloches, en chantant dans les airs, le rappellent au saint lieu; et, exact comme un vieux soldat, il se trouve à son poste. Mais sa figure est tant soit peu

enluminée ; on devine que le vieux disciple de St.-Fiacre a déjà vidé plus d'une coupe en l'honneur de son patron, qui du reste le lui pardonne volontiers ; car lui aussi a dû éprouver les horreurs de la soif, et peut-être alors répète-t-il en lui même cette sentence du poète latin : *miser, miseris succurrere disco.* Il veut faire la génuflexion, mais son âge et sa jambe, tant soit peu avinée, le font chanceler sur son axe; pour ne pas succomber à une faiblesse irrévérente en présence du saint, il s'appuie de chaque côté sur ses deux pouces, et après un salut beaucoup plus long et plus respectueux que son patron ne le demandait, il parvient enfin à se relever.

La cérémonie se termine par une scène bien étrange et qui paraît plus que ridicule aux personnes qui en sont témoins pour la première fois ; je veux parler de cette coutume aussi ancienne que bizarre de mettre à l'enchère le saint que l'on vient de fêter. Une petite table, chargée de monnaie de billon et sur laquelle est ouvert un registre, est placée en face de la chapelle où se trouve l'autel de Saint-Fiacre ; ceux des confrères que leur aisance, ou leur piété, ou leur plus grande confiance dans le saint porte à faire quelque sacrifice, s'avancent et renchérissent les uns sur les autres. Pendant cette scène qui, à mon avis, devrait plutôt se passer ailleurs que dans un temple, le saint est là, perché sur son melon, appuyé sur sa

bêche, attendant avec une patience des plus bénignes le local qu'on va lui assigner pour demeure. Enfin le nom du vainqueur est proclamé; Saint-Fiacre descend de sa niche fleurie, et on le porte en triomphe sous le toit d'un de ses zélés disciples qui le garde une année; au bout de ce temps, il va renouveler un bail de douze mois chez un autre propriétaire.

UNE NUIT SUR LA MANCHE.

Tout le monde parle, et l'on entend parler tous les jours de bateaux à vapeur, mais peu de personnes ont une idée exacte de la distribution intérieure d'un paquebot destiné à faire le service sur l'Océan ou sur un bras de mer, et des inconvéniens plus ou moins désagréables attachés à ce genre de navigation. Tous ces gentils bateaux qui se promènent de Nancy à Metz, de Lyon à Marseille, de Strasbourg à Manheim, n'offrent que la perspective d'un trajet délicieux, d'une promenade voluptueuse que chacun veut faire. Rarement, ou presque jamais, le frêle esquif chavire. Doucement balancé sur la molle surface d'une onde paisible, il n'a pas à craindre la fureur ou les caprices de la vague; sa course

est tracée entre deux rives verdoyantes et fleuries ; qu'agitée par le vent, l'onde se brise contre ses roues, qu'elle le batte de tribord et de babord, la légère embarcation n'en suit pas moins sa ligne tracée, et aborde sans encombre au débarcadère. L'insouciant passager peut se promener sur le pont, goûter les douceurs d'une tranquille méridienne, se livrer à de douces rêveries, déjeûner ou dîner comme chez Monfort, faire de la politique avec tous les journaux de la capitale ou de la province; la petite maîtresse y trouve un gentil boudoir avec le journal des Modes; le fashionable se croit dans un café ou un salon de Paris, et tenant en main les gravures du tailleur Humann, il compare la coupe de son paletot ou de sa redingote avec la nouvelle coupe bizarre, gracieuse ou originale que vient d'inventer l'ingénieux tailleur parisien. En un mot, au milieu du Rhin ou de la Moselle on jouit de toutes les commodités et de tous les agrémens de la vie domestique. Mais en est-il de même sur un bateau qui sillonne la mer ?

Marin novice, je suppose que c'est la première fois que vous passez le détroit ; à peine avez-vous eu le temps de parcourir des yeux la vaste étendue des eaux qui vous entourent de toutes parts, à peine votre navire a-t-il quitté le port que vous éprouvez tout-à-coup une perturbation intérieure ; votre poitrine se soulève avec

autant d'efforts et de travail que si avant votre départ vous vous fussiez muni de deux grains d'émétique; la tête vous tourne : impossible de rester sur le pont, à moins que vous ne soyez disposé ou résolu à prendre un bain de mer : il faut donc rentrer dans la cabine et vous étendre sur un lit. Croyez-vous que vous pourrez au moins vous livrer à une lecture amusante, distraire votre esprit de pensées, de souvenirs ou de chimères agréables? Oh! non; la compensation serait trop douce. Chez les uns, un malaise général arrête, suspend la pensée; chez les autres, une douleur tortueuse s'exhale en plaintes et en suffocations; il en est dont les facultés sont tellement anéanties qu'ils semblent comme frappés d'inertie et de stupidité. J'ai vu une dame, étendue sur le pont, la tête appuyée sur une malle, rester pendant sept heures dans un état d'immobilité, d'inanimation complète; à chaque instant une lame, en se brisant contre le flanc du navire, venait mouiller ses vêtemens et son visage; elle paraissait aussi insensible que si la vague se fut heurtée contre un cadavre.

Quant à moi, je n'eus pas beaucoup à souffrir ni à me plaindre des rigueurs de la mer; aussi ai-je eu la faculté et le loisir d'observer et de réfléchir. Je revenais de visiter Londres, de parcourir ses larges et vastes rues, ses places, ses édifices, ses nombreux

établissemens, ses curiosités. J'avais séjourné dans différens hôtels, où, soit dit sans détraction de l'art culinaire de nos voisins, je trouvai tout passsablement mauvais. Les maîtres-d'hôtel se vantent de savoir faire la cuisine à la française, et ils vous servent des plats tellement farcis d'épices qu'on ne sait lequel y domine le plus du poivre, du gingembre, du sel ou des clous de girofle : vous n'avez pour étancher votre soif et pour adoucir votre palais, si délicieusement affecté, que l'aile, ou la forte boisson nommée *porter*. Ah! j'oubliais; vous avez aussi le Bordeaux que l'on vous fait payer sept francs la bouteille; comme c'est un peu cher et peu rafraîchissant, bien des voyageurs préfèrent se désaltérer ou se gargariser la gorge avec l'eau de la Tamise.

Impatient de regagner la France, et de revoir la bonne ville de Nancy, je quitte avec plaisir la terre classique du pudding, du beaftectk et des épices; j'arrive à Southampton où je m'embarque le 29 septembre, à cinq heures du soir, sur le bateau à vapeur allant au Havre. La mer était houleuse; un vent assez violent soufflait de l'ouest; j'avais vu les flots limpides et calmes; je désirais les contempler dans leur fureur : mes vœux furent entièrement comblés; je les considérais avec un plaisir mêlé d'effroi, s'amoncelant, s'élevant comme des monticules, et grondant autour du

navire qu'ils lançaient et repoussaient comme un volant frappé de la raquette.

Mais ce spectacle était loin d'enchanter tout le monde ; les dames paraissaient visiblement émues ; l'effroi se peignait sur leur visage, et toutes rentrèrent dans la cabine : les autres passagers ne tardèrent pas à suivre cet exemple et chacun fut forcé de se coucher ; car les commotions, les cahots perpétuels qui fatiguaient le bateau ne permettaient pas de rester debout, et d'ailleurs le mal de mer produisait déjà son effet.

Il est bon que le lecteur sache que de chaque côté de la cabine règnent deux rangées de lits, si toutefois l'on peut appeler ainsi des espèces de cages pratiquées dans les parois et placées l'une au-dessus de l'autre comme des planches dans l'intérieur d'une armoire. A l'aide d'une chaise vous vous hissez à l'étage supérieur : votre horizon ne s'étend guère qu'à un demi mètre autour de vous, de sorte que vous ressemblez assez à une momie dans sa niche.

Et n'allez pas vous aviser d'avoir des contractions nerveuses, de vous donner vos coudées franches, au milieu d'un sommeil agité ou d'un rêve magnétique : car sortant tout-à-coup du centre de votre alcôve, vous vous trouveriez lancé au milieu de la cabine en vertu

d'une force élastique dont vous n'auriez le temps de calculer ni les effets ni les chances.

Au bout d'une heure, la nuit survint : nuit horrible, nuit épouvantable s'il en fut jamais (1)! Pas une étoile au ciel; d'affreux nuages au-dessus de nos têtes; autour de nous une vapeur épaisse, des vagues rugissantes et des vents déchaînés; harcelé en tous sens, le paquebot ne pouvait ni avancer ni reculer ; précipitées tour à tour sur le flanc gauche et sur le flanc droit, l'une et l'autre roue étaient alternativement rejetées hors de l'eau : la prudence et le courage des marins, l'activité et la puissance de la vapeur luttaient en vain contre la tempête.

J'avoue que dans ce moment je n'étais guère tenté d'admirer le spectacle de la mer et que je regrettais bien sincèrement mon hôtel de Londres et le foyer paternel du paisible Nancy. « Jamais, depuis cinq ans, disaïent les marins, nous n'avons vu la mer si furieuse. » Certes, je les en croyais sur parole.

Mais comment retracer ce qui se passait alors dans

(1) Cette nuit fut si désastreuse, et l'on doutait si fort que le paquebot eût résisté à l'ouragan, que plusieurs journaux ont publié qu'il avait péri corps et biens.

l'intérieur du paquebot?..... Représentez-vous une vingtaine de femmes, les unes couchées sur les lits dont j'ai parlé, les autres étendues sur des matelas, au milieu de la cabine; presque toutes en proie au mal de mer, cruellement préoccupées du bruit de l'ouragan et du fracas qu'il causait autour d'elles. Celle-ci se tordait, criait, gémissait; celle-là éprouvant des nausées irrésistibles, réclamait avec instance le vase oblong qu'une main rétive refusait de lâcher, attendu qu'il lui était indispensable à elle-même : quelques-unes adressaient des oraisons jaculatoires à tous les saints du calendrier.

Dans la pièce voisine, la vaisselle se heurtait, se brisait et tombait en éclats : jamais concert charivarique ne fut ni plus bruyant, ni plus complet; je croyais assister à la représentation de *Robin-des-Bois*, dans la scène de l'enfer, lorsque tout-à-coup un incident qui, dans d'autres circonstances, aurait déridé le front de l'homme le plus soucieux et le plus grave, fit diversion au tableau que j'avais sous les yeux : une dame anglaise qui, pour se distraire, sans doute, n'avait cessé jusqu'alors de boire, de manger et de vomir, venait de se jucher dans son lit; elle y reposait à peine depuis une demi heure lorsque la sangle qui compose le fond de la couche se rompt et se sépare; voilà milady qui descend tout doucement au rez-de-chaussée et se trouve dans un lit tout tiède encore, car la personne qui l'oc-

cupait venait par un singulier hasard de le quitter à l'instant, sans quoi force lui eut été de recevoir milady dans ses bras. La dame anglaise fut si étonnée de sa chute, qu'elle resta longtemps dans la même position la tête levée, les yeux effarés, et regardant autour d'elle d'un air si comiquement ébahi qu'on eût pu s'imaginer que la pauvre dame se croyait à fond de cale.

Cependant, au milieu de cette détresse et de cette désolation presque générales, une femme avait depuis longtemps fixé mon attention et surtout ma vive curiosité : calme, impassible, elle semblait ne pas comprendre les motifs de l'alarme universelle; étendue sur un canapé, dans une quiétude parfaite, elle rajustait les boucles de sa blonde chevelure, ou lisait je ne sais quelle brochure, d'un air aussi paisible que si elle eût été dans son boudoir : une capote à l'amazone dessinait sa taille aussi gracieuse qu'élégante ; jeune et jolie, étrangère aux atteintes du mal de mer, la sérénité de son visage, son attitude, tout son extérieur formait un contraste des plus frappans avec les personnages qui gisaient autour d'elle.

Sa petite main se jouait encore dans la soie de ses cheveux, lorsqu'une nouvelle secousse brise une lampe ; un fragment de verre tombe sur la tête de la charmante voyageuse ; à peine a-t-elle l'air de s'en apercevoir :

« d'où vient cela, » dit-elle, en souriant et levant légèrement la tête? Puis elle continue sa toilette sans témoigner plus d'inquiétude.

J'admirais cet imperturbable sang-froid; cette femme me semblait un génie protecteur au sein de la tempête. « Mais que craignez-vous donc, disait-elle à ses compagnes qui se lamentaient et lui exprimaient leurs alarmes; nous ne sommes pas plus en danger ici que sur terre; nous arriverons au Hâvre quelques heures plus tard, voilà tout. »

Ces paroles, quelque rassurantes qu'elles fussent, ne calmaient point les angoisses de ces femmes timides; angoisses qui atteignirent leur paroxisme lorsqu'un bruit, enfanté par la peur, vint à se répandre que les marins s'étaient trompés de route. Tremblantes victimes, elles voyaient déjà le paquebot emporté au milieu de l'océan, englouti dans les flots ou jeté sur une terre inconnue.

Au même instant retentit, comme un signal de détresse, la cloche du bâtiment : non, je ne puis dire l'effet que produisit sur les passagers ce son lugubre mêlé au fracas des vagues, au sifflement des vents, au milieu d'une nuit ténébreuse et d'une tempête effrayante. L'une de ces dames se hasarde à demander à un marin si l'on n'aborderait pas cette nuit au Hâvre :

« Voulez-vous que nous allions échouer à la côte ? » répondit-il brusquement.

Tout contribuait donc à désoler le courage et à augmenter l'effroi.

Le jour parut; mais la mer toujours orageuse, les vents toujours mutinés, s'opposaient à notre marche et nos yeux cherchaient en vain le port; chacun s'interrogeait d'un regard inquiet et semblait se dire : Sommes-nous donc condamnés à passer encore une nuit d'épouvante dans ce maudit paquebot? Cette pensée était accablante.

Mais le ciel mit enfin un terme à notre anxiété, et vers onze heures nous découvrîmes le Hâvre.

Décrire la joie qui en ce moment se peignit sur tous les visages est impossible : on eût dit que depuis plusieurs années, des mers immenses nous avaient séparés de notre pays; que nous allions revoir une terre que nous n'espérions plus aborder, des parens, des amis que nous ne comptions plus serrer dans nos bras. Quant à moi, je partageais l'enthousiasme général, je me laissais aller à l'attendrissement, je faillis même me surprendre une larme à l'œil, et dans un accès de sensibilité je me promettais bien en m'élançant, sur le rivage, d'embrasser tout d'abord le sol de la patrie

et de suspendre un ex-voto à la chapelle de Notre-Dame du Hâvre.

Toutefois un obstacle assez grave vint augmenter l'impatience des uns et ralentir l'ardeur des autres. Nous apercevions bien le Hâvre; il était là, sous nos yeux; mais l'abordage était impraticable; il fallait attendre la marée ou se confier dans une frêle barque à la merci des flots encore fort agités. Trois passagers seulement, deux hommes et une femme, prirent cette audacieuse résolution : on devine sans doute que cette dernière était la jeune dame dont j'ai parlé; elle descendit sans la moindre hésitation dans la nacelle : sa témérité excitait le blâme des uns, l'admiration et l'étonnement des autres.

Je suivis des yeux la frêle embarcation que les vagues menaçaient de submerger; à chaque instant je croyais la voir chavirer et engloutie : mais je me rassurais en pensant que notre héroïne avait sans doute fait un cours de natation, que dans le danger elle se jetterait à la nage et aborderait sur la rive avec la grâce et la légèreté d'une Néréide.

Son audace fut payée du succès; et tandis qu'elle parcourait peut-être déjà la France sur ses chemins de fer, notre équipage était encore à l'ancre en vue du Hâvre où nous n'abordâmes qu'à huit heures du soir!

Nous étions donc restés vingt-six heures sur la Manche pour aller de Southampton au Hâvre, trajet que l'on fait ordinairement en dix ou onze heures.

N'ai-je pas acheté trop cher le plaisir d'avoir vu la capitale de l'Angleterre? Aussi, toute réflexion faite, j'aime encore mieux Nancy et ses rues pavées de cailloux aigus que les superbes pavés de Londres et ses rues planchéiées; je préfère de beaucoup le modeste et paisible cours de la Meurthe ou de la Moselle aux flots si beaux, mais parfois si dangereux de la Manche.

LA DEMOISELLE A L'ENCHÈRE.

FRAGMENT D'UNE COMÉDIE EN TROIS ACTES.

PERSONNAGES QUI FIGURENT AU DEUXIÈME ACTE.

Monsieur LIGNY, riche propriétaire.
Madame LIGNY, son épouse.
AMÉLIE, leur fille.
MOCQUEL, ex-courtier.
VALBONNE, prétendant à la main d'Amélie.
ANNETTE, femme de chambre d'Amélie.
RIVARD, jardinier.

Le théâtre représente un salon.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. LIGNY, M. MOCQUEL.

M. LIGNY.

Eh! bien, Monsieur Mocquel, avez-vous songé à notre affaire? quelle bonne nouvelle m'apportez-vous? Vous savez que nous nous reposons entièrement sur votre expérience pour ce qui regarde le mariage de notre fille, c'est vous qui vous êtes chargé du soin de pourvoir à ses destinées.

M. MOCQUEL.

Ah! mon ami, tout marche à merveille; personne, je crois, n'est plus habile que moi pour assortir les époux, les rangs, les fortunes; voilà déjà quatre... cinq... six mariages que je fais, en très peu de temps, et dont je n'ai qu'à m'applaudir. C'est encore moi qui ai marié il y a trois semaines la fille du docteur dont la maison

fait face à la vôtre : joli mariage, ma foi! Soixante mille francs, des deux côtés! et des espérances!..... Il est vrai que le mari ne paraît pas très enchanté de sa jeune épouse; il est un peu léger; mais c'est riche!..... Hier encore, j'ai failli unir un couple charmant; ah! qu'ils s'aimaient ces deux jeunes cœurs! je suis sûr qu'ils auraient été heureux; mais celui-là je l'ai manqué..... Enfin, que vous dirai-je, mon cher Ligny, je ne suis au monde que pour le bonheur de l'humanité.

M. LIGNY.

Alors la vie ne doit pas vous paraître désagréable..... Mais, dites-moi, quel est le résultat de vos démarches pour Amélie?

M. MOCQUEL.

Très avantageux, très favorable mon cher; trois partis pour un! et tous très brillants.

M. LIGNY.

Trois partis brillants! Ah! si seulement j'avais trois filles!

M. MOCQUEL.

Eh bien, qu'en dites-vous? et vous ne me félicitez pas? et vous ne criez pas mille fois bravo? Oh mais, je suis d'une adresse, d'une habileté! Oui, mon cher Ligny, si le ciel me laissait assez longtemps sur la terre, je marierais et la génération présente et la génération future.

SCÈNE II.

Les mêmes, MADAME LIGNY.

M. LIGNY, *transporté.*

Accourez, accourez donc, madame Ligny, et joignez vos félicitations aux miennes. Ah! décidément le bonheur nous poursuit; aujourd'hui, vous ne pourrez plus que favoriser nos projets, j'en suis sûr.

MADAME LIGNY.

Mais de quoi s'agit-il donc?

M. LIGNY.

D'une chose qui va vous enchanter; grâce à l'habileté, au zèle, à l'expérience de M. Mocquel, voilà trois gendres tout cousus d'or qui nous tombent sur les bras!

MADAME LIGNY, *d'un ton ironique.*

Je vous suis très reconnaissante, monsieur, de l'intérêt que vous portez à ma fille; trois gendres, mais vous avez un bonheur, une adresse admirable.

M. MOCQUEL.

C'est vrai, madame, et je vous avouerai franchement que je m'étonne quelquefois moi-même. Aussi tout le monde réclame-t-il mon secours. — Oh M. Mocquel, dit l'un, vous qui êtes si répandu dans toutes les sociétés, qui connaissez pour ainsi dire toutes les bonnes maisons de la capitale, ne pourriez-vous pas me rendre un petit

service? — Tout de suite, mon cher, voyons que puis-je faire pour vous? — Il s'agirait de marier ma fille; mais, vous entendez, un parti convenable. — Ce n'est que cela?... bien! bien! je vois d'ici votre affaire; vous pouvez compter sur moi. — Un autre : Ah! monsieur Mocquel, vous qui faites tant de bons et d'heureux mariages, vous devriez bien tâcher d'utiliser vos talents en faveur de mon fils; il voudrait s'établir; mais il y a un petit obstacle; il n'est pas riche; et pour acheter une étude d'avoué, il faut qu'il épouse une femme qui ait de la fortune. — Ah! mais c'est juste; il faut que la femme paie l'étude; c'est aussi clair qu'un article du code; soyez tranquille je marierai votre fils. — Et ainsi du reste, madame; et certes quoique célibataire, je puis me vanter de travailler, d'une manière indirecte, à la propagation de l'espèce humaine.

MADAME LIGNY, *toujours avec ironie.*

Et quels sont ces partis brillants que votre bonne étoile vous a fait découvrir pour ma fille?

M. LIGNY.

Ah! oui; je suis curieux de connaître... (Ils s'asseient).

M. MOCQUEL.

Le premier, fils d'un négociant, a cinquante mille francs comptant et une très riche succession d'un vieil oncle qui serait déjà mort depuis longtemps si le ciel exauçait les vœux et l'impatience du jeune homme.

M. LIGNY, *d'un air d'assentiment.*

Pas mal! pas mal!

M. MOCQUEL.

Le second, fils d'un notaire de la banlieue, aura pour dot soixante-dix mille francs.

M. LIGNY, *interrompant.*

Ce qui est mieux encore.

MOCQUEL.

Il succéderait sur le champ à son père dans ses fonctions. Je dois vous dire cependant que le jeune homme n'est pas très-bien quant au physique; il n'a pas tout-à-fait cinq pieds; il a quelque chose de singulier dans le regard... je crois qu'il louche, et de plus, il a les jambes torses. Mais vous ne tenez pas à cela, n'est-ce pas?

M. LIGNY.

Pas le moins du monde : souvent sous une enveloppe peu flatteuse, on cache une belle âme. Mais voyons le troisième.

M. MOCQUEL.

Le troisième!... ah! celui-là, c'est un bel homme... un peu fat, c'est vrai; mais quand on a cinquante mille écus en bel argent... ajoutez à cela, des fermes, des terres, des forêts, etc., il me semble qu'il est bien permis de lever un peu la tête.

M. LIGNY, *se levant avec vivacité.*

M. Mocquel; voilà le gendre qu'il nous faut; qu'en

dites-vous, madame Ligny? quant à moi, mon choix est irrévocablement fixé.

MADAME LIGNY.

Moi! monsieur! je n'en dis rien; mon opinion serait d'un trop faible poids dans la balance... Je ne me permettrais pas d'opposer ma volonté à la vôtre.

M. LIGNY.

C'est-à-dire que vous n'approuvez pas ma résolution! O comble d'aveuglement! croiriez-vous, monsieur Mocquel, que ma femme pousse le désintéressement, la folie, pour trancher le mot, jusqu'à vouloir qu'Amélie épouse un homme, d'un grand savoir, d'un grand mérite, je n'en disconviens pas, mais sans aucune fortune!

M. MOCQUEL.

Sans fortune!... un gendre sans fortune!... oh! je recule d'étonnement!... Ce serait un dangereux exemple pour les familles; ce serait heurter de front la morale publique. Oh! j'ai des principes plus sages, moi :

La vertu sans argent est un meuble inutile.

Voilà une vérité de tous les temps; feuilletez tous les auteurs anciens et modernes vous ne trouverez aucune maxime au-dessus de celle-là : tous les plus beaux ouvrages de morale ne renferment rien de plus vrai, de plus sensé : aussi c'est tout ce que j'ai retenu de mes

études; voilà quelle a été la règle, la base de ma conduite dans le monde. Combien de savans ont vécu dans la misère, sont morts sur le grabat de l'indigence pour avoir dédaigné ou ignoré cette importante vérité. Avec de la fortune, vous êtes honoré, estimé, quand même : rien dans le monde ne donne de l'aplomb à un homme comme la richesse.... Un gendre sans fortune!.... Oh madame! madame!

MADAME LIGNY.

La chaleur avec laquelle vous me donnez des avis, monsieur, l'intérêt que vous semblez me porter, devrait sans doute me faire excuser vos discours; mais ils me paraissent si étranges, ils sont si peu en rapport avec ma manière de voir et de sentir, tellement en opposition avec la saine morale que je ne puis que les blâmer. Quoi! en sommes-nous donc réduits au point que la probité, l'honneur, la vertu doivent être comptés pour rien? Dites-moi, vous reposeriez-vous entièrement sur la foi d'un homme qui mettrait en pratique la maxime dont vous faites tant de cas, qui n'estimerait rien au-dessus de l'argent?... Vos paroles, monsieur, non seulement ne supposent aucune vertu dans le cœur des hommes, mais l'y détruisent entièrement : sans doute je suis loin de mépriser la fortune, c'est un avantage que j'apprécie, mais non au point de le placer au-dessus de tous les autres; et à mon avis, l'homme pauvre, mais doué de

talens et de mérite, loin d'être humilié, doit lever la tête devant le riche fat et ignorant; c'est une supériorité que rien n'efface. Et qui vous dit que ma fille ne peut être heureuse qu'en épousant un homme qui lui apporte une somme égale à celle qu'elle peut espérer? Avez-vous compté, monsieur, toutes les larmes, toutes les angoisses, tous les soupirs qui dévorent souvent le cœur d'une jeune femme, environnée de l'éclat de la fortune, lorsqu'on a foulé aux pieds ses affections pour la sacrifier à l'intérêt? que ces lambris dorés, que ces fins tissus de soie, que ces fêtes, que ces monceaux d'or, ont pour elle peu d'attrait! avec quel plaisir elle donnerait souvent la moitié de sa fortune, sa fortune tout entière pour goûter ce bonheur, cette douce sympathie qui ne sera jamais l'apanage d'une union basée sur l'intérêt.

Amélie pense comme moi à cet égard, voilà les principes que j'ai cru devoir lui suggérer. (*S'adressant à M. Ligny*), Ainsi, monsieur, voyez maintenant si vous travaillez à la félicité de votre fille en l'obligeant à prendre pour époux celui qui lui comptera le plus d'or sous vos yeux. — Sans doute, vous avez des droits sur elle; vous êtes son père; mais dans une circonstance aussi grave, je ferai aussi valoir les droits d'une mère; et je ne donnerai jamais mon consentement à un hymen qui la rendrait pour toujours malheureuse. (Elle se retire.)

SCÈNE III.

MOCQUEL, LIGNY.

MOCQUEL.

Savez-vous, mon cher, que votre femme serait capable de renverser les plans les mieux combinés : il n'y a pas moyen de réussir avec des principes aussi sévères; jamais je n'ai entendu un tel langage dans la bouche d'une femme. On a tort aussi de pousser si loin l'instruction chez le sexe; on a maintenant la dangereuse manie de faire suivre un cours de rhétorique à toutes ces dames, comme si elles n'étaient pas toujours assez éloquentes pour convaincre leurs maris. De mon temps, elles ne lisaient que la *Bonne Ménagère* et aujourd'hui elles sont toutes abonnées à la littérature? Voilà les progrès de la civilisation..... Ah! c'est affreux!..... La vôtre, monsieur Ligny, a une éloquence!....

M. LIGNY.

Ah je vous demande pardon, mon ami, de la sortie inconvenante de ma femme... j'en suis au désespoir; mais soyez persuadé qu'elle ne sera pas la dernière à s'en repentir et qu'elle finira par vous savoir gré de vos démarches : l'issue de l'affaire lui prouvera combien elle a tort. Quoi! ne peut-on pas rencontrer la fortune et le bonheur? l'un et l'autre sont-ils incompatibles? Je

vous en prie, M. Mocquel, que tous ces vains discours ne vous découragent point; ne renoncez point à une entreprise que vous avez si bien commencée. — Vous disiez donc que le troisième a 150,000 francs?

MOCQUEL.

Oui, et comme j'ai pensé que ce dernier parti fixerait votre choix, d'après nos conventions, j'ai donné rendez-vous ici même à M. Valbonne; c'est le nom du prétendu. (*Il regarde à sa montre*) : onze heures! il ne tardera pas à arriver.

M. LIGNY, *embarrassé.*

Quoi! il va venir sur le champ! comment le présenter à ma femme! comment la disposer en sa faveur!

MOCQUEL.

Il faut cependant le recevoir.

M. LIGNY.

Mais je ne puis tout seul traiter avec lui d'une affaire qui regarde aussi ma femme..... Ah! madame Ligny! dans quel embarras vous me jetez!

MOCQUEL.

Eh bien! tâchez de trouver un moyen, un motif convenable pour l'engager à revenir chez vous dans la journée, et pendant ce temps vous essaierez de calmer, de convaincre, s'il se peut, madame Ligny. — A propos, vous donnez deux cent mille francs à votre fille?

M. LIGNY.

Deux cent mille francs comptant.

MOCQUEL.

Deux cent mille francs !..... La belle somme ! Quel plaisir de palper, de ranger en piles tant d'écus ! Oh ! il y a trente ans, si j'avais pu trouver une femme comme celle-là, comme je l'aurais saisie !.....

SCÈNE IV.

Les mêmes, M. VALBONNE.

On annonce M. Valbonne qui entre aussitôt.

MOCQUEL.

Ah ! exact au rendez-vous ; très bien ! très bien ! (*le prenant par la main*) : monsieur Ligny, j'ai l'honneur de vous présenter monsieur Valbonne, dont je vous faisais à l'instant l'éloge.

M. LIGNY.

Monsieur, soyez le bien venu ; présenté par M. Mocquel mon intime ami, vous ne pouvez qu'inspirer le plus vif intérêt.

VALBONNE.

Je suis très flatté, monsieur, de votre aimable accueil

et surtout de la confiance que vous voulez bien m'accorder; j'espère la justifier bientôt.

LIGNY.

Monsieur songe à s'établir?

VALBONNE.

Mais, oui, monsieur; la vie de garçon a des charmes sans doute, mais elle fatigue à la fin; et monsieur Mocquel m'a parlé avec tant d'avantage, m'a fait un tel éloge des qualités de mademoiselle votre fille, (A part :) c'est-à-dire de ses écus, que tout-à-coup le célibat a cessé de me plaire.

LIGNY.

Je suis charmé de vous entendre, et j'aime à croire que ma fille ne sera point au-dessous de l'opinion qu'on vous en a fait concevoir.

MOCQUEL.

Ah! c'est vraiment un trésor! elle réunit tout; fortune, beauté, esprit. Ah! monsieur Valbonne, vous serez forcé de me voter des compliments.

VALBONNE.

Monsieur, c'est un besoin que je suis impatient de satisfaire. (A part :) d'autant plus que j'ai perdu ces jours-ci pas mal d'argent à la Bourse. (*S'adressant à M. Ligny*). Ne pourrais-je sans indiscrétion vous prier de me présenter à votre aimable famille?

LIGNY, *hésitant.*

Mais pas du tout, monsieur..... Mais..... (A part :) Comment me tirer d'embarras? — Je regrette vivement de ne pouvoir répondre sur le champ à votre désir; mais dans ce moment Amélie est auprès de sa mère qui vient d'éprouver une indisposition subite; si j'osais prier monsieur de passer à la maison dans une couple d'heures, j'aurais l'honneur de le présenter à ma famille.

VALBONNE.

J'accepte avec le plus grand empressement la faveur que vous voulez bien m'accorder. (Il salue et sort).

SCÈNE V.

LIGNY, MOCQUEL.

LIGNY.

Il est charmant ce jeune homme; bon ton, bonnes manières, physique distingué. Ah! monsieur Mocquel que de remercîments j'ai à vous faire! que je vous suis reconnaissant!

MOCQUEL.

Enchanté, mon cher, de vous être agréable; j'étais sûr que vous seriez ravi! je désirerais que madame Ligny fût aussi contente que vous.

M. LIGNY.

Je suis au désespoir qu'elle n'ait pas vu monsieur Valbonne, elle en serait folle maintenant.

MOCQUEL.

Allons, adieu monsieur Ligny; je vous laisse; tâchez de conduire la chose à bien.

LIGNY, *l'accompagnant jusqu'à la porte.*

Adieu, mon cher ami; puissé-je vous prouver bientôt que je n'ai point oublié le service que vous me rendez aujourd'hui!

SCÈNE VI.

AMÉLIE, ANNETTE.

AMÉLIE, *avec tristesse.*

Eh bien, Annette, nous n'avons donc aucune nouvelle de ce pauvre Charles; depuis six mois que mon père l'a si cruellement banni de sa maison, nous n'avons pas entendu parler de lui; et aujourd'hui peut-être on va me forcer à contracter une union avec un homme que mes yeux verront pour la première fois, avec un homme étranger à mon cœur, qui ne consent peut-être à m'épouser que par un motif d'intérêt..... Oh! le courage m'abandonne!

ANNETTE.

Tranquillisez-vous, mademoiselle, les choses n'iront pas jusque-là ; j'ai juré de vous délivrer, de vous affranchir, et je réussirai.

AMÉLIE.

Que veux-tu dire, Annette? mais tu t'abuses, c'est un rêve.

ANNETTE.

En attendant, mademoiselle, que mon rêve se réalise ; reposez-vous sur moi ; bannissez cette tristesse, cette mélancolie qui a chassé les ris de votre aimable figure et applaudissez au projet, au plan, à la conspiration que je viens de former : oui, je vous émancipe !...

AMÉLIE.

Mais ton langage me surprend, Annette, tu m'effraies.

ANNETTE.

Soyez sans inquiétude, il n'en peut résulter qu'un bien pour vous et aucun dommage pour moi. Oui, mademoiselle, sans aucun talisman particulier, je congédie pour toujours M. Valbonne : il va paraître; entrez dans ce cabinet et bientôt vous l'entendrez s'enfuir, se sauver de la maison de M. Ligny, comme si elle devenait la proie des flammes.

AMÉLIE.

Allons, Annette, tu veux jouer une comédie, je suis

curieuse d'en connaître le dénouement. (*Elle entre dans le cabinet*).

SCÈNE VII.

ANNETTE, *seule*.

Ah! Ah! messieurs, vous voulez vous jouer de nous pauvres jeunes filles; vous prétendez nous acheter parce que nos parents sont quelquefois assez fous pour nous mettre à l'enchère! Oh! mais, nous avons aussi du sang dans les veines, de la détermination, du courage dans le cœur; nous savons nous faire respecter quand on veut nous avilir. Oui, lorsqu'on fait briller l'or à vos yeux, vous accourez à nous; vous jouez alors le sentiment, la tendresse, le désintéressement même; mais si par malheur la fortune nous a oubliées; si nous n'avons en partage que la bonté, la douceur, le dévouement, toutes les qualités en un mot qui rendent une femme aimable et précieuse, oh! alors nous ne méritons pas un de vos regards; vous passez et vous ne nous voyez pas; ou bien vous vous contentez de dire: oui, elle n'est pas mal; mais elle n'a rien! Il faut pour nous faire apprécier de vous, pour vous attirer, un son qui flatte délicieusement vos oreilles. La vertu, les qualités du cœur n'apportent pas de rente au bout

de l'année. Voyez un peu s'il y a de la justice dans ce siècle : une femme fut-elle laide, affreuse, remplie de défauts, si elle est riche, aussitôt elle aura des adorateurs qui la trouveront charmante. Chaque pièce d'or est une vertu de plus dans une femme. Une autre eut-elle reçu de la nature tous les avantages du physique et du moral, si ses vertus ne sont point rehaussées, embellies par l'éclat d'une dot considérable, son mérite est nul. Oh! je voudrais être millionnaire, non par cupidité, ni par ambition; mais pour voir circuler autour de moi un essaim d'intrigans, d'égoïstes, que j'abuserais par de belles espérances, que je mystifierais tous les jours!... Oui, je consentirais volontiers à vivre vieille fille, pourvu que j'eusse le plaisir de les voir tous mourir vieux garçons. — Paix! j'entends quelqu'un..... C'est notre prétendu..... qui ne le sera pas longtemps, j'en réponds. — Allons, jouons bien notre rôle.

SCÈNE VIII.

M. VALBONNE, ANNETTE.

VALBONNE.

Monsieur Ligny, est-il à la maison, mon enfant?

ANNETTE, *à part.*

Mon enfant! quel air de protection. — M. Ligny! mais

il est sorti et ne doit rentrer que dans une heure.... (*d'un air peiné*). O mon Dieu, monsieur!... oui, je me le rappelle... C'est ma faute... O monsieur, que d'excuses j'ai à vous faire!.....

VALBONNE, *d'un air étonné.*

Eh bien, quoi! que voulez-vous dire?

ANNETTE.

Vous savez, monsieur; lorsque j'ai couru sur l'escalier pour vous prier de la part de M. Ligny, de revenir à deux heures!..... je me suis trompée; j'ai mal compris; c'était à trois heures qu'il fallait vous trouver ici..... Oh! que je suis fâchée de la peine!.....

VALBONNE.

Ce n'est rien, mon enfant; cette méprise me procurera le plaisir de causer un instant avec vous. Dites-moi : elle est charmante votre maîtresse; j'en ai entendu parler avec un éloge!.....

ANNETTE.

Oh! certainement, monsieur, qu'il n'y a que du bien à dire de mademoiselle Amélie; depuis dix ans que je suis à son service, j'ai su l'apprécier, et si la richesse répondait toujours au mérite, elle n'aurait rien à envier.

VALBONNE.

Mais je crois que de ce côté elle est assez bien partagée; je ne vois pas ce qu'elle pourrait désirer de plus.

ANNETTE.

Si mademoiselle Amélie faisait autant de cas de l'argent que certaines personnes, elle pourrait encore former quelque vœu ; car on ne peut pas passer pour riche quand on n'a que trente ou trente-cinq mille francs en mariage.

VALBONNE, *surpris.*

Comment ! que dites-vous ? trente-cinq mille francs en mariage ! (*A part*). Ah je serais dupe à ce point ! (*riant*). Ah ! ma chère amie, on ne vous a pas initiée au secret : du reste, on n'était pas obligé de le faire.

ANNETTE.

Quoi que vous en disiez, monsieur, il paraît que je suis mieux instruite que vous à cet égard.

VALBONNE.

Quelle preuve m'en donnerez-vous ? Moi je suis certain que votre maîtresse recevra deux cent mille francs de dot.

ANNETTE.

Deux cent mille francs ! bon Dieu, puissiez-vous dire vrai ! Ah combien elle ferait d'heureux ! Mais, monsieur, si je vous disais que plusieurs partis se sont déjà présentés et qu'ils ont toujours échoué parce qu'on supposait à mademoiselle Amélie beaucoup plus de fortune qu'elle n'en a réellement ! (*A part.*) Je le tiens.

M. VALBONNE, *dissimulant son dépit.*

Du reste, peu m'importe ; la fortune n'est à mes yeux

qu'un avantage accessoire (*A part*). Dans quel piége j'allais donner, moi !... Trente-cinq mille francs ! voilà qu dérange singulièrement mes projets..... Ah ! M. Mocquel, vous avez voulu me jouer, ou vous étiez abusé vous-même..... Maintenant je suis assez instruit. (*S'adressant à Annette*) : j'avais un rendez-vous à trois heures et je ne puis attendre M. Ligny.... J'aurai l'honneur de le revoir un autre jour. (*Il se retire en murmurant*) : trente-cinq mille francs ! Oh ! Oh !

SCÈNE IX.

ANNETTE, AMÉLIE.

ANNETTE, *riant à gorge déployée.*

Ah ! Ah ! Ah ! Ah ! (*reprenant un air grave*). Victoire ! victoire ! mademoiselle ; nous sommes maîtresses de la place : il faut avouer que je suis un diplomate aussi habile pour renverser que M. Mocquel pour construire. Vous l'avez entendu, mademoiselle, qu'en dites-vous ? cet amant si désireux, si empressé de vous voir, ce matin, n'en a plus le loisir à présent ; une affaire indispensable l'appelle ailleurs. Ah ! les voilà bien ces messieurs ! Croyez-vous que M. Valbonne reviendra ? moi je ne le pense pas ; il avait l'air trop déconcerté :

un voyageur dévalisé sur une grande route n'aurait pas fait une figure plus piteuse.

AMÉLIE.

Je ne sais, Annette, si je dois applaudir à ton stratagème; car enfin si mon père savait.....

ANNETTE.

Eh! bien, mademoiselle, je suis seule coupable, seule je supporterais la peine..... Mais au moins j'aurai le bonheur d'avoir détourné l'orage qui vous menaçait et que vous redoutiez tant.

AMÉLIE.

Grâce à toi, ma bonne Annette, grâce à ton dévouement, quelque lueur d'espérance me sourit encore..... Mais cependant je tremble..... J'ai tort de t'approuver.... Ai-je le droit de déjouer les projets de mon père?..... Le voici!..... Je me retire. Autrefois j'aurais volé dans ses bras; le seul bruit de ses pas faisait palpiter mon cœur de joie : pourquoi faut-il qu'aujourd'hui je sois forcé d'éviter ses regards et de me soustraire à ses embrassemens!

SCÈNE X.

M. LIGNY, RIVARD.

M. LIGNY.

Trois heures et demie, et M. Valbonne n'arrive pas!... Du reste je ne sais pas si je dois désirer son retour.....

Madame Ligny est si peu disposée à le recevoir que je redoute ce moment. Quelle femme! quel caractère! jamais elle ne m'a opposé une résistance aussi opiniâtre. Elle serait capable de convaincre un aréopage : mais heureusement que je suis fort sur mes principes; je résisterai. Certainement M. Valbonne vaut bien M. Charles Durel. Vous avez beau faire, madame Ligny, vous l'aurez pour gendre; votre fille l'épousera avec ses 150,000 francs, ses fermes, ses bois, etc. (*A Rivard entrant*). Ah! c'est toi Rivard! que m'apportes-tu là?

RIVARD.

Une lettre, monsieur, qu'on vient de me remettre à l'instant. (Il sort).

M. LIGNY.

Ah! voyons;..... je ne connais pas cette écriture. (*Il la décachette et lit*).

Monsieur,

J'ai réfléchi sérieusement sur l'importance de l'action que j'allais faire; après un mûr examen j'ai senti qu'il me serait difficile de fixer mon caractère léger et inconstant; (*Il s'arrête stupéfait*) qu'en m'engageant d'une manière aussi téméraire, je risquerais de faire le malheur de votre fille et le mien. Je vous remercie, monsieur, de l'intérêt que vous m'avez témoigné et vous prie de me pardonner mon indiscrétion.

VALBONNE.

(La lettre lui tombe des mains; il reste un instant dans le silence et comme atterré) :

L'ai-je bien entendu?..... Comptez donc sur les intentions des hommes!..... Mais il est insensé ce jeune homme..... Quelle détermination subite! Allons, courons vite chez M. Mocquel; il faudra bien qu'il prouve à M. Valbonne qu'il se trompe; que M. Valbonne n'est ni léger, ni inconstant, et qu'il rendrait une femme parfaitement heureuse. (*En s'en allant*) O mon dieu! 150,000 francs! des fermes, des bois, des terres, etc.

(Fin du 2e acte.)

LES PUCES DE L'ANNÉE 1841 (1).

Est-il dans ce moment un insecte plus chargé de malédictions et d'exécrations que la puce! quel autre Moïse nous a frappés de cette nouvelle plaie; a fait naître d'un coup de sa verge ces bataillons noirs qui surgissent de toutes parts, se multiplient et pullulent d'une manière effroyable; qui ont fait invasion jusque dans le salon du riche, dans le joli et coquet boudoir de nos élégantes; qui s'empare de votre individu, vous harcelle, vous tourmente, gâte tous vos plaisirs, vous suit et se recrute en tous lieux? Chose étonnante! c'est surtout dans les appartemens non habités et nouvellement construits

(1) Il y eut cette année une telle abondance de puces, que la demeure du riche comme celle du pauvre en fut infestée.

qu'ils semblent avoir établi leur quartier-général. Entrez, et vous les verrez jouer aux barres et danser par quadrilles sur le parquet. Mais bientôt la danse s'interrompt; l'insecte a pressenti, a deviné sa proie; il s'élance sur vous, grimpe le long de vos jambes comme d'avides gamins autour d'un mât de cocagne. En un instant, une partie de la garnison s'est installée sur votre personne. Vous sortez, et vos nouveaux hôtes vous suivent, prennent possession du logis, ainsi que des hanches, du tibia et de l'omoplate de la dame de la maison, et communiquent largement leurs faveurs à tous les membres de la famille.

Cet insecte, que les dames surtout ont tant de raisons de maudire, est loin d'avoir le goût dépravé; il est du genre des suceurs; et vous le savez mieux que personne, mesdames, puisqu'il s'attache de préférence à votre peau douce et satinée sur laquelle il prend de si délicieux ébats. Il est vrai que vous lui faites souvent payer bien cher son audace; vous avez raison; le sang veut du sang.

Tenez, voici une puce d'un certain volume; quel embonpoint! qu'elle est brillante de santé! elle fait honneur à son hôtesse. Voulez-vous la considérer à travers le microscope? voyez; elle est devenue colossale: vous distinguez six pattes; point d'aile, comme on l'avait prétendu;

sous le ventre un petit ressort très délié et si merveilleux qu'il lui fait sauter par sa vertu élastique deux cents fois la hauteur de son corps; un bec articulé, formé de deux lames, renfermant un suçoir, espèce de trompe qui aspire votre sang et imprime sur le velouté de votre épiderme ces malencontreux points rouges qui causent votre juste dépit.

Je divise les puces en deux classes : les grasses et les maigres. La grasse, de la taille de celle que vous voyez sous ma lentille, cesse d'être nuisible ; sangsue bien gorgée, elle n'a plus la force de pressurer la victime; elle se promène, glisse doucement le long de votre échine, tel qu'un seigneur bien repu qui parcourt ses domaines. Mais la maigre..... ô quel horrible, quel insatiable vampire! Elle s'acharne après votre corps, vous aiguillonne, vous darde, vous tatoue: agresseur infatigable, elle ne vous laissera de repos ni le jour ni la nuit; sans cesse son dard vibre, pointille; il lui faut du sang. Un mari prétendait dernièrement qu'il y a un rapport des plus marqués entre la puce maigre et la femme nerveuse; c'est une question que je ne me permettrai pas de décider. Je me contenterai seulement d'exprimer ce vœu : Que le ciel, ô mesdames, vous préserve de la puce maigre!

Recevez donc ou rendez une visite avec une de ces harpies traîtreusement cachée dans les replis de vos vêtemens; à peine êtes-vous assise, à peine avez-vous prêté une oreille attentive au récit plaisant ou ennuyeux de votre interlocutrice, que tout à coup un perfide aiguillon pénètre dans vos pores. D'abord vous dissimulez, vous faites bonne contenance; la bienséance vous y oblige: vous croisez les jambes ou vous vous donnez un mouvement qui force l'agresseur à changer de position, mais non à déserter la place.

Mais bientôt le perfide insecte revient à la charge, il redouble, multiplie ses attaques; vous éprouvez des contractions nerveuses, l'émotion vous trahit, vous voilà sur les dents.

Que vous désireriez alors vous trouver tête à tête avec votre ennemi, dans un coin retiré de votre appartement! avec quelle ardeur vous le poursuivriez dans ses derniers retranchemens! avec quelle voluptueuse vengeance vous verriez éclater ses entrailles entre les ongles de vos deux pouces!

Mais il faut sortir de cette position : votre visiteuse la devine et vous tire charitablement d'embarras en vous avouant avec franchise qu'elle même est quotidiennement exposée aux mêmes luttes et aux mêmes agressions. Alors satisfaite, ou tout au moins consolée de rencontrer une compagne d'infortune, vous vous racontez vos tribula-

tions, et vous vous dites confidentiellement combien vous tuez d'ennemis par jour. C'est un entretien qui a aussi sa volupté.

Espérez-vous aussi jouir d'un sommeil doux et paisible avec une puce maigre entre vos draps ? erreur ! illusion ! Vous entrez dans votre lit en savourant d'avance les délices d'un bienfaisant repos ; mais à peine en avez-vous goûté les prémices qu'un vampire sanguinaire s'insinue vers vous, se glisse sur votre poitrine, circule sur vos épaules, imprime des bracelets d'écarlate autour de vos bras, un collier de corail autour de votre cou ; vous vous retournez, vous vous agitez, vous vous désolez : l'insecte rusé et sournois suspend ses hostilités ; mais au moment où vous vous endormez de nouveau, le traître recommence l'attaque : il plonge à outrance son dard dans votre chair et prélève un cruel impôt sur votre sang et votre sommeil. Ne pouvant plus y tenir, vous sautez avec dépit en bas de votre couche, vous sonnez votre bonne, et alors commence la scène suivante :

— Madame a sonné ?

— Venez donc vite, Annette !

— Madame se trouve mal ?

— Oh ! plus que mal.

— Mon Dieu ! vous m'effrayez !... Est-ce une tasse d'oranger ou d'anisette que madame désire ?

— Il s'agit bien de cela! Approchez; aidez-moi à prendre une puce qui me dévore..... Mon Dieu! je vais avoir demain la peau horriblement abimée.

— Ce n'est que cela! oh tant mieux!

— Vous en parlez fort à votre aise; est-ce que vous n'avez jamais senti les morsures de ces maudites bêtes?

— Madame, elles me tourmentent rarement.

— C'est qu'il y a des peaux privilégiées... Tenez, la voici.... Annette, prenez-la donc!

— Mais, madame, je ne l'aperçois pas.

— Comment cette puce qui court le long de ma jambe!

— Ah! attendez; ne remuez pas!... Je l'ai échappée!

— Maladroite! Il faut cependant que vous m'en délivriez... La voilà sur la cheville; mouillez votre doigt... doucement!

— Ah! je la tiens..... La pauvrette! qu'elle est petite et maigre!

— C'est cela, attendrissez-vous sur son sort. Puisque vous êtes si compatissante, vous êtes libre de l'emporter et de l'engraisser à vos frais.

Après cette opération, aussi sérieuse pour une femme que le recensement Humann l'était pour la France, madame congédie sa femme de chambre et se dispose à regagner son lit, au risque d'en sortir encore une heure après pour faire battre en retraite un nouvel ennemi.

D'après tous ces méfaits, est-il étonnant que la puce soit l'objet de la haine générale? La femme surtout lui rend guerre pour guerre; il n'est pas de piége qu'elle ne lui tende : les unes la suivent à la piste, l'atteignent avec une dextérité merveilleuse et la font périr sur le théâtre même de son crime; d'autres, plus impatientes, ont recours à un stratagème peu usité; elles agitent, au-dessus d'un baquet rempli d'eau, leur léger vêtement de calicot; surpris au milieu de ce tremblement général, l'insecte démoralisé tombe dans le perfide élément où il se débat agonisant, avec d'horribles convulsions. Spectacle affreux!... Quelques-unes, munies de l'officieuse pièce de flanelle, dite *pucette*, qu'elles portent habilement à la partie lésée, font une capture plus prompte et plus abondante.

J'en ai assez dit sur un sujet très-piquant de sa nature, mais qu'on trouvera peut-être fort peu intéressant.

LE JOURNALISTE.

SCÈNE PREMIÈRE.

DENYS, *mettant en ordre les journaux épars sur le bureau de son maître.*

Quel désordre sur ce bureau! qui pourrait s'y reconnaître? Ah! s'il y a autant de confusion dans la tête de nos hommes d'état, quel chaos! Je ne serais pas étonné que le plus adroit n'y vît pas clair.

« Allons, mon vieux Denys, tu n'y entends rien; sache seulement qu'en soufflant tous les jours la poussière de mon bureau, qu'en rangeant mes papiers, tu tra-

vailles d'une manière indirecte à la propagation des lumières; et c'est un rôle dont tu dois t'enorgueillir. »

Voilà ce que me répète tous les jours mon jeune maître : mais je vous avoue de bonne foi que j'aimerais tout autant ne pas avoir un emploi aussi noble et vivre plus tranquille.

(*Ramassant plusieurs journaux*). Ah! qu'est-ce que celui-ci? (*Il l'ouvre.*) *Le Moniteur!* Lisez donc ces douze petites colonnes tous les matins! N'y a-t-il pas de quoi faire de mauvais rêves toute la journée? Et ceux-là? *La Gazette*, — *la Quotidienne*, — passons à l'ordre du jour. Et cet autre? *Le Corsaire;* ah! celui-là est assez amusant... quand il a de l'esprit. — *L'Epoque!...* Oh! voici bien mon cauchemar. — (*Développant la feuille :*) tenez, n'en pourrait-on pas tapisser tout un cabinet?... Est-ce que mon maître ne s'avise pas quelquefois de me faire poser devant lui, ce grand étendard dans les mains, tandis qu'il le lit assis sur son fauteuil! Il prétend que par là je rends un grand service au pays; alors si le pays est juste, il doit m'être reconnaissant, car n'étant pas doué d'une envergure assez étendue, j'ai les bras horriblement fatigués chaque fois que je tiens déployé cet immense paravent.

Ah! Ah! *la Gazette des Tribunaux!* autrement dit, le catalogue des folies et des faiblesses humaines. Ah! voilà, pour le coup, mon journal, à moi.... c'est bien le

plus intéressant, le plus dramatique de tous; c'est celui qui parfois déride mon front, qui fait tréve à mes soucis; car ils sont affreux mes soucis... Quand je songe que depuis trois ans que M. Alphonse Rosel a quitté le meilleur des pères pour venir se jeter au milieu de ce cercle d'agitations, de bouleversements, en un mot de ce tourbillon de Paris, je n'ai pas goûté un seul jour, une seule nuit, que dis-je? un seul instant de repos! Que penser d'un jeune homme qui, entraîné par une folle passion d'écrire dans les journaux, brave la malédiction d'un père, renonce à vingt-cinq mille francs de rentes, enfin, sacrifie fortune, espérance, bonheur, et cela pour vivre au milieu des tourments et des angoisses. — Que penser surtout de moi, Denys, homme de cinquante ans, d'un âge mûr, enfin; qui consens de plein gré à partager le sort de cet imprudent? O fou! fou! trois fois fou!...

Ah! le voici : toujours le même, toujours riant au milieu des incidents les plus fâcheux.

SCÈNE II.

ROSEL, DENYS.

ROSEL.

Eh bien! que fais-tu donc là, mon vieil ami? Tiens,

sans t'avoir entendu, je suis sûr que tu faisais la lamentable nomenclature de tes tribulations.

DENYS.

Moi! monsieur, au contraire : je récapitulais avec la plus vive satisfaction tous les plaisirs dont nous avons joui hier; ceux qui probablement nous attendent aujourd'hui, et ceux qui nous sont réservés pour demain... c'est une furieuse besogne, allez.

ROSEL.

Ah! c'est au moins une occupation agréable que celle-là. (*Lui prenant la main*). Bien! Denys, je suis content de toi, maintiens-toi dans ces heureuses dispositions. Ah! je te l'ai toujours dit qu'un jour tu saurais apprécier toutes les jouissances inséparables de ta condition!

DENYS.

Ah certainement, monsieur, j'apprécie... je sens... je savoure tout ce que ma position a de délicieux; mais ne trouvez-vous pas comme moi, monsieur, que les mêmes sensations trop souvent répétées fatiguent à la fin; que nos plaisirs domestiques et journaliers sont un peu trop violents; que des secousses infiniment trop désagréables viennent mal à propos agiter notre existence et alarmer nos digestions? Aujourd'hui, c'est une menace directe; demain une lettre anonyme pleine de gentillesses; le matin une visite qui vous donne le cauchemar; le soir un duel qui ne vous permet pas de protester que vous

pourrez encore vous coucher dans votre lit; enfin un sommeil sans repos; des dîners, vous le savez, sans appétit, sans plaisir; et à mon avis, monsieur, c'est une véritable désolation que d'être troublé dans ses repas; un homme qui digère mal est à peu près un homme perdu. Ah! mon Dieu! je sens encore... ici... (*mettant la main sur son estomac*), le morceau de beefstack... que j'ai mangé... il y a une heure.

ROSEL.

Eh mon Dieu! moi je regarde tout cela comme la moindre des choses... Mais sais-tu, mon vieux Denys, que tu raisonnes comme un sybarite, c'est-à-dire, comme un être du genre purement animal : comment tu as déjà parcouru plus de la moitié du cercle de ta vie et tu ne sais pas encore ce que c'est que vivre! Tu fais comme le commun des hommes, tu te contenterais d'user tes jours au milieu d'occupations monotones, de végéter dans une coupable inertie!

Ecoute, donc: moi, jeune homme, je vais t'apprendre, te dire ce que c'est que vivre.

Vivre, c'est remuer le ciel et la terre; c'est tomber tout à coup dans l'abîme, et tout à coup élancé du gouffre se voir porté sur un nuage; vivre: c'est éprouver dans un même instant les tortures de l'enfer et les délices du ciel; c'est sentir naître tour à tour dans son âme, la joie, la douleur, le désespoir, l'espérance, la crainte,

l'ambition. Oh! l'ambition! voilà la source de la vie; voilà le germe de toutes les grandes, de toutes les nobles inspirations! Un homme sans ambition est un être dégénéré: vivre, c'est épuiser dans une seconde, mille sensations diverses : en un mot, c'est avoir vingt fois par jour le pistolet sur la gorge afin de jouir du bonheur de mourir et de renaître vingt fois tous les jours.

DENYS, *tremblant.*

Ah! monsieur, de grâce, laissez-moi mourir... Vous venez de me faire un si beau tableau de la vie que vous m'ôtez même les moyens de faire ma dernière digestion.

ROSEL.

Va, mauvais citoyen, homme inutile à la société... tu professes des principes qui te font peu d'honneur.

DENYS.

Que voulez-vous, monsieur, chacun son opinion.

ROSEL.

Son opinion! je voudrais bien savoir quelle est la tienne; car enfin, tu n'es ni carliste; ni républicain, ni philippiste. — Enfin je te le demande, qu'es-tu?

DENYS.

Ce que je suis monsieur; ma foi, je crois que je ne suis rien : voilà mon opinion. Oh! ne vous fâchez pas; celle-là en vaut bien une autre. C'est ma politique à moi. Ah! vous, fin diplomate, vous ne voyiez pas cela, n'est-ce pas?

ROSEL.

Eh bien prouve-moi que tu as raison et je me réconcilie avec toi.

DENYS.

Oh! ça n'est pas bien difficile. — J'ai toujours remarqué que ceux qui embrassaient chaudement un parti qui s'y dévouaient entièrement, mais avec désintéressement et franchise, comme vous, par exemple, étaient presque toujours dupes de leur dévouement ou victimes des circonstances; et ne faisaient que préparer la voie à des intrigants, à des ambitieux qui, feignant de favoriser leur projet, marchent derrière eux en biaisant, afin de se jeter sur le gâteau à la première occasion.

Eh bien! croyez-vous que ces gens là aient une opinion bien basée, bien sincère? Oh! non, ils sont de tous les partis et ne se sacrifieraient pour aucun, et ils font fortune.

Mais vous, monsieur; vous n'êtes pas politique; c'est-à-dire que vous avez trop de conscience. Ah! je n'ai pas l'espérance d'être jamais le valet d'un premier ministre.

ROSEL.

Eh qui sait? mon Dieu, on voit tant de choses extraordinaires.

DENYS.

Ah! celle-là le serait en effet.

ROSEL.

Va, prophète de malheur, tu juges trop mal des hommes et des choses ; laisse-moi, je dois rédiger un article sur une matière importante.

DENYS.

Oui, monsieur, travaillez pour la patrie, mais ne m'oubliez pas quand vous serez premier ministre.

SCENE III.

ROSEL, *assis à son bureau.*

Allons, prenons encore la plume. (*Une pause*). Oui, en dépit de certains esprits bornés et railleurs, en dépit de leur dénigrement et de leurs sarcasmes, les fonctions d'un journaliste n'en sont pas moins nobles; je ne parle pas de ces hommes vendus à l'intérêt, de ces écrivains qui prostituent souvent un beau talent pour servir l'intrigue, une funeste ambition, une cause injuste. Mais, consacrer ses facultés, ses veilles, son ardeur, sa jeunesse, ses affections même pour soutenir les intérêts de la patrie, pour dévoiler et poursuivre l'injustice, pour repousser d'absurdes prétentions; mais lutter sans cesse contre les abus ou les erreurs du pouvoir; sacrifier son repos, s'exposer par la franchise de ses discours aux

traits des partis puissants ou déconcertés; mais éclairer par une discussion consciencieuse ceux qui tiennent en main les destinées d'un pays, défendre la cause sacrée du peuple, ou le protéger lui-même contre ses propres fureurs, ah! je le demande, n'est-ce pas là une fonction honorable, digne de l'ambition de tout bon citoyen, une espèce de sacerdoce réservé au plus digne!

(*Il écrit*)? « Le nouveau projet de loi, discuté dans la dernière séance a trouvé de zélés défenseurs..... » (*Denys entre avec précipitation et tout tremblant*).

SCÈNE IV.

ROSEL, DENYS.

ROSEL.

Eh bien! pourquoi m'interrompre?

DENYS, *d'un ton vif et alarmé.*

Ah! monsieur!..... Allez-vous en..... sortez!..... Ou plutôt..... non..... ne sortez pas..... restez!...

ROSEL.

Ah ça, Denys, es-tu fou! explique-moi donc.....

DENYS.

Ah monsieur!.... vous le saurez trop tôt..... Oh, c'est qu'il avait un air, voyez-vous...

ROSEL.

D'un nigaud comme toi.

DENYS.

Non, pas tout à fait... mais d'un enragé.

ROSEL, *impatienté.*

Denys, si tu ne t'expliques pas plus clairement..... vois-tu cette fenêtre?

DENYS.

Oui, monsieur, je sais que nous logeons au cinquième.

ROSEL, *le prenant au collet.*

Eh bien! qui donc?

DENYS.

Un grand gaillard... non, un petit... avec des moustaches comme un cosaque du Don... enveloppé dans un manteau... Des yeux.... oh des yeux comme ceux d'un chat qui court sur la braise... Il m'a fait une peur!

ROSEL.

Cela n'est pas étonnant, un poltron comme toi..... Au fait..... que t'a-t-il dit?

DENYS.

Monsieur Rosel, y est-il? je veux lui parler..... Sa voix ressemblait au cri d'un oiseau sauvage.

ROSEL.

Et qu'as-tu répondu! tu ne l'as pas fait entrer?

DENYS.

Ah! je m'en suis bien gardé; comme j'ai cru aperce-

voir sous son manteau la pointe d'un instrument piquant, j'ai pensé qne c'était encore une gratification qu'on venait vous proposer, alors j'ai répondu : non... oui... non... Ah! ma foi, monsieur, je ne sais pas trop ce que j'ai dit : mais heureusement qu'il est sorti..... avec promesse toutefois de revenir dans une-demi heure. — Eh bien! monsieur, vous voilà tout pensif... qu'allez-vous faire?

ROSEL.

L'attendre.

DENYS.

Ah! monsieur, je vous en prie, cachez-vous plutôt... ou bien, cachez-moi. (*La porte s'ouvre; Denys jette un cri*). Ah mon Dieu, le voici... (*Le portier entre et présente une lettre à Rosel*). Oh! non, ce n'est pas lui... je respire... remettez-vous, monsieur... ce n'est pas lui!

ROSEL, *ouvrant la lettre.*

Ciel! une lettre de mon père!... il arrive demain... quelle entrave!... adieu gloire, espérances!

DENYS.

Quel bonheur! je retourne en province!.....

LES SUSPECTS DE NANCY,

EN 1793.

LES SUSPECTS DE NANCY, EN 1793.

Cette pièce, si curieuse, devait précéder le rapport du citoyen Faure, à la convention; mais elle nous a été communiquée trop tard pour occuper dans cet ouvrage la place qui lui convenait; ce faible inconvénient ne diminuera en rien le vif intérêt qui s'y attache.

Procès-verbaux des séances des corps administratifs et judiciaires, en résidence à Nancy, en présence des citoyens Anthoine et Levasseur, députés-commissaires de la Convention nationale.

Cejourd'hui dix-sept avril, mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république, les corps administratifs et judiciaires séants à Nancy, se sont rendus, à

cinq heures après midi, dans une des salles de la maison commune, sur l'invitation de François-Paul-Nicolas Anthoine et Antoine-Louis Levasseur, commissaires de la Convention nationale, qui se sont réunis au même lieu et à la même heure, avec le citoyen Camus, secrétaire de la Commission.

Les membres présens sont, savoir :

Conseil général du département.

Grégoire Perrin, président; Charles-François Bicquelley, Nicolas Rollin fils, François Mandel, Charles Regnault, Nicolas-Jacques Harlaut, Louis Demangeot l'aîné, Joseph Mangeon, Louis Collière, Jean-François Poirson, Joseph Fondreton, François-Dieudonné Grandjean, Blaise Bénard; Victor-Nicolas Mourer, procureur-général-syndic; Charles-Victor Anthoinet, secrétaire-général.

Conseil-général du district.

Charles-Joseph Gormand, président; Charles Collet, Jean-François Regnault, Nicolas-Brice Rollin, Louis Sauxerotte, Sébastien-Nicolas Morin, Charles Silvestre, Thomas-Antoine Munier, Bernard Granjean; Jean Jeandel, procureur-sindyc; Pierre-Grégoire Berment, secrétaire-greffier.

Conseil-général de la commune.

François-Antoine Lallemand, maire; Jean-Baptiste Genaudet, Jean-Jacques Beaulieu, Pierre-Louis Otthenin, Louis Antoine, Nicolas Albert, Antoine-Hyac. Bernard, Joseph Mainbournel, Nicolas Sibien, Jean-Pierre Colchen, Antoine Barbillat, François Pitoy, Jean-Baptiste-Nicolas Bigelot, officiers municipaux; Toussaint Villot, procureur de la commune; Laurent-Léopold Thouvenin, substitut; Jean Puissant, Nicolas Ragot, Nicolas-François Blaise, Joseph Zangiacomi père, Mathieu Croisier, Joseph Henrion-Berthier, Jean-François Nicolas l'aîné, Jean-Joseph Desrivages fils, Jean-Baptiste Robert le jeune, Nicolas-Jean-Marie Larcher, Jean-Baptiste Febvé, Jean-Pierre Demange, Jean-Claude Botte, Pierre-François

Nicolas, Claude Malglaive, Jean-François Nérot, Charles-Nicolas Mulnier, Jean-François Riot, Charles Mathieu, Claude-Ambroise Regnier, Gorgon Suisse, Jean-Nicolas Mariotte, François Dufresne, Jean-Baptiste Lafitte, César-Charles-Léop. Thomas, notables; Alexandre-Louis Nozan, secrétaire-greffier.

Tribunal criminel.

Jean-Baptiste Febvé, président (c'est le même que le notable); Pierre-Joseph André, accusateur public; . . . Gérard, greffier.

Tribunal du district.

Claude-Ambroise Regnier, président (c'est le même que le notable); Charles-Sigisbert Sonini, Jean-André Masson, François-Dieudonné Grandjean (c'est le même que l'administrateur du département); Antoine Boulay, juges; Pierre-Dieudonné-Louis Saulnier, Nicolas Ricatte, Jean-François Nicolas (c'est le même que le notable) suppléans; René Aubertin, commissaire national; Nicolas-François Dieudonné, greffier.

Juges de paix.

Jean-Baptiste Regnault, François Dufresne (c'est le même que le notable), Pierre-François Nicolas (c'est le même que le notable), Sébastien-Nicolas Morin (c'est le même que l'administrateur du district).

Comité de surveillance.

Nicolas Gehin, vicaire épiscopal, Jacques Darly, miroitier. (Les autres étant membres des corps administratifs et judiciaires).

Grégoire Perrin, président du département, a ouvert et présidé l'assemblée; Alexandre-Louis Nozan, secrétaire-greffier de la commune, a été chargé de faire les fonctions de secrétaire.

Un des commissaires de la convention prenant la parole, a exposé, que de retour à Nancy, son collègue et lui se sont informés des progrès du comité de surveillance qu'ils ont établi dans cette ville, sur la demande

des corps administratifs et judiciaires, et qu'après avoir pris connaissance des opérations faites jusqu'à ce jour par ce bureau, ils sont obligés de dire, que, si d'un côté ils ont des éloges à donner aux membres de ce bureau, de l'autre ils voient avec douleur que Nancy est infecté d'anti-révolutionnaires dangereux, dont le nombre se porte à plus de deux cents, suivant une liste que le comité de surveillance a soumis à leur révision, avec des notes sur la moralité de chacun des individus inscrits sur cette liste; qu'ils ont enfin jugé nécessaire de faire mettre en état d'arrestation, ceux des individus qui paraissent les plus coupables ou les plus suspects; mais, que pour donner plus d'authenticité à leurs mesures, ils ont voulu les soumettre à l'opinion publique : c'est ce qui les a décidés à assembler les corps administratifs et judiciaires, pour s'environner d'une plus grande masse de lumières.

Les commissaires demandent ensuite que la liste générale des personnes suspectes soit déposée sur le bureau, et que l'on mette à la discussion chacun des individus qui se trouvera sur cette liste, même les détenus, et ils laissent aux corps administratifs de donner leur avis sur les hommes qu'il importe de mettre en arrestation, et sur ceux qu'il faut seulement surveiller.

Les citoyens commissaires recommandent aux corps administratifs la plus grande énergie, seul moyen de

préserver la ville de Nancy des malheurs dont elle est menacée, et ils n'ont pas laissé ignorer à l'assemblée que, si cette ville ne voit pas le sang couler, sa tranquillité sera due au zèle et aux recherches actives du comité de surveillance.

Le citoyen Nicolas a rendu compte des opérations de ce bureau.

Il a dit que la liste comprenait d'abord 280 personnes, qu'elle a été réduite à 175, puis à 120; que celles qui se trouvaient dessus, étaient plus ou moins coupables; que le bureau les avait rangées en deux classes, dont une contient les individus qu'il est nécessaire d'arrêter, l'autre ceux qu'il faut surveiller, et que le tout a été remis aux commissaires de la Convention nationale pour prononcer sur le sort des uns et des autres.

On s'est ensuite occupé du mode de délibérer sur les individus, il a été arrêté :

1° Que la délibération sera prise par assis et levé.

2° Qu'on lira la liste des détenus, et que si personne ne prend la défense de l'individu appelé, sa détention sera déclarée approuvée.

Ces deux points arrêtés, le secrétaire-greffier de la commune a fait l'appel des détenus : ceux qui ont été jugés dans le cas d'être élargis et de rester néanmoins sous la surveillance des corps administratifs et du comité, sont, savoir :

Charles-Joseph-Hyac. Bouvier, ex-conseiller au ci-devant parlement; Joseph-Nicolas Benamil, ex-conseiller au ci-devant parlement; Jean Charles, ex-prieur de Froville; Joseph-Arnould Henry, ex-administrateur du département; René-François Joly, régisseur des octrois; Jean-Marie Lanoue, ancien officier, ex-noble; Louis-Henry Pellet-Bonneville, ex-conseiller clerc au ci-devant parlement; Nicolas-Jean-Joseph-François-Xavier Thomassin, dit *Lafortelle*, ancien administrateur du département.

L'ordre d'élargissement a été à l'instant donné par les commissaires de la Convention nationale.

Il a été en outre décidé que les scellés seraient levés chez les citoyens à qui la liberté venait d'être rendue.

Les individus jugés devoir demeurer en état d'arrestation sont, savoir :

Jean-Hyacinthe Bouteiller, ex-conseiller au ci-devant parlement; Beauchamps de St. Max, ex-noble; Baliguet, ex-jésuite; Joseph-Zacharie Cueillette, ex-chanoine; Nicolas Coster, ex-procureur-général de Corse; Joseph-François Coster, ex-premier commis des finances; Sébastien-François Cachedenier, dit *Vassimont*, ex-noble; Dufey, ex-prébendé de la cathédrale; Charles-François-Xavier Desmarest, rentier; Joseph Duchazeau, ex-cordelier; Charles-François Dumenil, homme de loi; Nicolas Debras, ex-prélat de Flavigny; François-Michel Franchet, dit *Villeneuve*, fils; Jean-Pierre Gœury, l'aîné, homme de loi; Chrétien-Nicolas Georgin, prêtre; Sébastien-Hubert Guillaume, ex-conseiller au ci-devant parlement; Charles-Antoine Guillaume, ex-professeur en droit; Henry-Benoît Gellenoncourt, ex-chanoine; Jacques-Dominique Huin, ex-grand-prévôt; Dominique Jorant, ex-échevin; Alexandre-Louis Lattier, ex-marquis; Nicolas Lambert, de Chaumont, homme de loi; Nicolas-François Luxer, ex-conseiller au bailliage; Lambert, du château-carré, homme de loi; François-Dominique Maury-d'Elvange, ex-noble; Daniel-Pierre Montbaille, ex-officier au régiment du ci-dev. roi; Charles-Louis Montluc, ex-officier au même régiment; Minet de St. Martin, ex-noble; Jean-François Opel, ex-chanoine; Arnoud Peltré, ex-frère de

St. Jean-de-Dieu ; Reboucher, Cours de la Liberté, ex-noble ; Louis Sirrejean, dit *du Reclus*, ex-noble ; François-Emmanuel Soyer, premier commis de l'ex-ferme générale ; Jean-Baptiste Salmon, instituteur ; Vaudechamps, père et fils, ex-nobles.

Sur le Réquisitoire du procureur-général-syndic du département, il a été décidé que le prêtre Dinot, sexagénaire, sera transféré à la maison de réunion des prêtres réfractaires, et qu'il en sera de même des autres prêtres dont l'arrestation sera votée.

La séance a été levée à dix heures du soir, et réajournée à demain, onze heures du matin.

Fait, clos et arrêté les jour et an avant dits.

PERRIN, président.

NOZAN, secrétaire.

Cejourd'hui dix-huit avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deux de la République, à midi, les corps administratifs et judiciaires réunis comme la veille et au même lieu, en présence des commissaires de la Convention nationale, le citoyen Anthoine, l'un d'eux, a ouvert la séance, en prévenant les citoyens, que l'on allait continuer l'examen de la liste du comité de surveillance : il a ajouté, qu'il était convaincu par des lettres trouvées dans la correspondance, qu'il y avait le complot formé à Nancy d'opérer une contre-révolution, ce qui devait engager les corps administratifs et judiciaires à émettre

promptement leur vœu sur chaque individu porté sur la liste.

Au moment où l'on allait ouvrir la discussion, le capitaine des grenadiers du cinquième bataillon de la légion de Nancy, a demandé au nom de sa compagnie, la liberté du citoyen Reboucher; il a affirmé que ce citoyen a toujours fait son service avec la plus grande exactitude, et qu'il n'a jamais montré de sentiments contraires à la révolution.

Cette demande appuyée par le chef de bataillon; les commissaires de la Convention ont permis que l'arrestation de Reboucher fût de nouveau mise à la discussion.

L'assemblée ayant ensuite reconnu que Reboucher n'est pas un homme dangereux, est d'avis qu'il soit mis en liberté, en restant toutefois sous la surveillance.

D'après les observations faites par l'un des commissaires, il est arrêté que les détenus qui auront des réclamations à faire, devront les adresser directement au procureur-général-syndic du département, chargé de les transmettre à la Convention nationale, pour y être par elle statué, le cas échéant.

Le comité de surveillance a donné lecture de la liste générale des personnes suspectes, et après cette lecture, la discussion s'est ouverte sur chaque individu; mais avant de prononcer, l'assemblée est convenue que, s'il ne s'élève pas de voix qui demandent l'arrestation d'un

individu appellé, il sera déclaré seulement en surveillance.

Il est résulté des différentes discussions, que les personnes jugées devoir être mises en état d'arrestation, sont, savoir :

Adam, précepteur et prêtre; André, ex-contrôleur des domaines; Aubert, organiste; Bona, ex-officier, ex-noble; Barail, ancien major de Phalsbourg; Bernardin, ex-prieur des carmes; Bouvier, ex-auditeur, (on le dit émigré); Bouzingue, prêtre; Boulogne, étapier; Bazelaire, ex-conseiller au ci-devant parlement; Mahuet, dit *Bettinvillers*, ex-noble; Briel, ex-officier d'empire; Bourgeois, ex-aumônier de l'hôpital St.-Charles; Cadet, ex-cordelier; la femme Crévecœur, ex-noble; Claudel, greffier de la gendarmerie; Courtois, avoué.

Les personnes déclarées devoir rester en surveillance, sont, savoir :

Anthoine, dit *Bacourt*, ex-noble; Anthoine, ex-banquier, ex-noble; la veuve Anthoine, ex-noble; Anthoine, ex-chanoine; Arnould, ex-curé de Saint-Pierre; Abram, dit *Vaxoncourt*, ex-noble; Adam Bommerscheim, marchand; André, aubergiste; Erechainville, prêtre; Eougard, d'Amance; Eron fils, homme de loi; Bigel, ancien boulanger; Baudinet-Courcelles, ex-noble; Beurard, ex-greffier du ci-devant parlement; Bouillé, ex-colonel; Barbier, avoué; Beau, greffier; Eeaufort, ex-noble; Barbarin, maréchal-de-camp; Bouzey, ex-noble; Bertinet, ex-commissaire de Capet; Cupers l'aîné, négociant; Coulon, de Maxéville, ex-noble; Charlot, homme de loi; Carles, ex-officier de volontaires; Croixmars, ex-noble; Conteau, ex-aide major de la garde nationale; Claude, ex-prébendé de la cathédrale.

La séance a été levée à six heures du soir et suspendue jusqu'à huit.

Fait et arrêté les jour et an avant dits.

PERRIN, président.
NOZAN, secrétaire.

Le même jour dix-huit avril, à huit heures du soir, les corps administratifs et judiciaires ont continué les discussions sur les individus contenus dans la liste du comité de surveillance, ceux qui ont été déclarés devoir être mis en état d'arrestation, sont, savoir :

Crévecœur, ex-chanoine; la fille Coqueron, d'Haraucourt; Clemotte, ex-jésuite; Claude, huissier; Chailly, homme de loi, ex-noble; Collenel, ex-président au ci-devant parlement; Clément, ex-carme; Drouville, cirier; Dauvergne, ex-directeur des fermes; Duparge dit *Dambacourt*, ex-noble; Durbuy, ex-chanoine régulier; d'Alsace, ex-comte; Dubois, ex-jésuite; Duménil, ex-chanoine de Saint-Mihiel; Dubourg, ex-jésuite; Doré, ex-jésuite à Saint-Nicolas; Charles-Joseph Feriet, officier d'artillerie; Foliot, clerc de Bana; Feydeau, maire de Tonnoy, ex-noble; Ferry, vicaire à Amance; Froment, percepteur du droit d'enregistrement à Saint-Nicolas (sursis à son arrestation jusqu'à son remplacement); Henry, ex-prébendé; Hairon, ex-commis du district; Houard, ex-assesseur.

Les personnes déclarées devoir rester sous la surveillance sont, savoir :

Chailly-Bellecroix, ex-noble; Chevalier, homme de loi; Dureteste, ex-directeur des postes; Denizot l'aîné, homme de loi; Denizot, fils du même; Dejean, ex-officier; Dumas, ex-recteur de l'université; Didier, huissier; Delabbaye, homme de loi; Drouot, ex-maître des comptes; Dombasle, dit *Courcelles*, ex-noble; Duparge, dit *Bettoncourt*, ex-noble; Demetz, homme de loi; Denys, avoué; Dumagnoux, d'Eumont; Debeau, ex-garde-du-corps; Elliot, maréchal-de-camp; Ferriet, ex-chanoine; Fabert, marchand de fer; Froment fils, homme de loi; Froment, directeur des diligences et sa femme; Fontet-Collenel, ex-noble; François, ex-maître des comptes; Foller, ex-officier; la femme Fleville, ex-noble; Franc, ex-chevalier; Goussaux, ancien président à l'ex-parlement de Metz, (il y a mandat d'arrêt de la commune de Metz, contre lui); Guérin l'aîné, de Maxéville; Guilbert,

ex-chanoine ; Gœury, notaire ; Grandjeon, dentiste ; Gérardy, homme de loi ; Gallet, ex-bénédictin ; Glaudel, avoué ; Gérardin, huillier ; Gauthier, ex-conseiller de la ci-devant chambre des comptes ; Georges, dit *Dalnoncourt*, ex-noble, ex-conseiller au ci-devant parlement de Metz ; Gourcy, prêtre ; Genet, passementier ; Gesnel, d'Amance ; Guilgot, ex-receveur des domaines ; Garnier l'aîné, perruquier.

Les commissaires de la Convention ordonnent que, vu l'importance du service de *Boulogne*, étapier, il sera mis en liberté et restera néanmoins sous la surveillance.

Sur les représentations faites que *Beauchamps*, ex-garde-du-corps, est attaqué d'obstructions au foie, et qu'il risque de perdre la vie s'il reste en état d'arrestation, l'assemblée, certaine d'ailleurs que cet homme n'est pas très-dangereux, estime qu'il doit être mis en liberté et rester néanmoins sous la surveillance.

L'assemblée pense aussi que les juges de paix doivent être dorénavant dispensés d'apposer les scellés sur les papiers des personnes dont l'arrestation sera prononcée ; ce qui donne lieu à cette détermination, c'est que les individus suspects étant informés depuis hier qu'ils sont sur la liste du comité, on est assuré qu'ils ont enlevé tous leurs papiers.

La séance a été levée à dix heures et demie du soir et réajournée au lendemain, dix heures du matin.

Fait et arrêté les jour et an avant dits.

PERRIN, président.

NOZAN, secrétaire.

Cejourd'hui, dix-neuf avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2e de la république, à une heure après midi, les corps administratifs et judiciaires en résidence à Nancy, se sont réunis comme les jours précédens, et en présence des citoyens Anthoine et Levasseur, commissaires de la Convention nationale, ont continué l'examen de la liste des personnes suspectes.

Avant de procéder à cet examen, un membre a proposé la question de savoir, si les pères, mères, femmes et enfans des émigrés qui se trouvent sur la liste des personnes suspectes, ne doivent pas être mis de droit en état d'arrestation.

L'assemblée sur cette proposition a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il y a une loi qui veut que les pères, mères, femmes et enfans des émigrés soient mis en ôtage par leur municipalité, et sous la responsabilité des officiers municipaux ; que c'est conséquemment à eux de prendre telle mesure de précaution et de sûreté qu'ils jugeront à propos pour n'être point inquiétés sur cette responsabilité.

Le comité de surveillance a continué l'appel des individus inscrits sur la liste; ceux contre lesquels l'arrestation est prononcée sont, savoir :

André Toie Collégue, dit *Jean-Marie*, ex-frère de la doctrine chrétienne; Gauvin, ex-secrétaire de l'université; Hussenot, ex-tiercelin; Jacqueminot l'aîné, homme de loi ; Lagrange, parfumeur; Lacretelle, prêtre; Lefebvre,

ex-carme; Lacretelle, contrôleur des domaines, (son arrestation suspendue jusqu'à son remplacement); Leynard, clerc de Barbier; Messein, ex-procureur; Magdermotte, ex-capucin, (l'arrestation sursise jusqu'après sa guérison); Mangeot l'aîné, de Rosières; Munier, ex-jésuite, Mengin fils, ex-conseiller au ci-devant parlement; la femme de Mathieu Gerbe.

Les personnes déclarées devoir rester en surveillance sont, savoir :

Humbert Girecourt, ex-noble; Huin-Raville, ex-noble; Henrion, entrepreneur; Haboury, ex-abbé de Clairlieu; Sigisbert Huin, homme de loi; Xavier Huin, homme de loi; Houzelot, chartreux; Hanus-Maisonneuve, ex-noble; Hano, d'Haraucourt; Henry, coiffeur; Jussel, collecteur; Krantz l'aîné, ferblantier; Cupers, chirurgien à Saint-Nicolas, (à renvoyer au comité de surveillance pour avoir son avis); Lamort, imprimeur; Lebègue, de Germiny, ex-noble; Ludres, ex-constituant, ex-noble; Lagarde, prêtre; Laroche, ex-officier de gendarmerie; Leseure, chirurgien; Lapaillotte, homme de loi; Lefebvre-d'Olveze, ex-noble; Lahausse, homme de loi; Lanty, de Metz, ex-noble; Lallemand, fils du directeur; Lallemand-Thiriet, ex-noble; Lionnois, prêtre; Liébaut, (femme) parfumeur; Moulon, et sa femme, ex-noble; Mathieu, huissier; Michon, homme de loi; Michelant, homme de loi; Monmort, ex-officier et ex-noble; Mangeot, notaire, de Rosières; Magdermotte, officier irlandais; Mercier, traiteur; Marizien fils, ex-substitut au ci-devant parlement; Masson, notaire, et sa femme, (à renvoyer au comité de surveillance de St.-Nicolas); Montbois, ex-auditeur et ex-noble; Millet de Chevers, et son domestique Saint-Jean; Millet, place de la république, ex-noble; Morel, perruquier; Malin, ex-abbé de Beaupré; Magnienville père, de Saint-Nicolas, ex-noble; Magnienville fils, de Vendœuvre, ex-noble; Mahuet de Lupcourt, ex-grand-doyen; Mathieu fils, ex-substitut; Meynier, ex-assesseur; Mayer, marchand de fer; Malvoisin, ex-chanoine et ex-noble; Malvoisin, major, ex-noble; Miromenil, architecte; Michel l'aîné, huissier, et ses deux fils.

Sur la représentation faite par un membre qu'une

partie des prisonniers détenus n'avaient pas joui du bénéfice de la délibération du dix-huit avril dernier, par laquelle il a été convenu, que s'il ne s'élève pas de voix qui demande l'arrestation de l'individu appelé, il sera déclaré seulement sous la surveillance, l'assemblée a décidé que les noms de ces détenus seront mis de nouveau à la discussion : il en est résulté que ceux qui ont obtenu leur élargissement, sauf la surveillance, sont, savoir :

Coster, procureur-général de Corse ; Cachedenier, dit *Vassimont*, ancien officier ; Franchet, dit *Villeneuve* fils, homme de loi ; Gellenoncourt, ex-chanoine ; Guillaume, ex-professeur en droit ; Lambert, du château carré, homme de loi ; Mauri d'Elvanche, ex-noble ; Minet dit *S.-Martin*, ex-noble ; Salmon, instituteur ; Vaudechamps père et fils, ex-nobles.

La séance a été levée à neuf heures du soir, et réajournée à demain, une heure après midi.

Fait, clos et arrêté les jour et an avant dits.

PERRIN, président.

NOZAN, secrétaire.

Cejourd'hui vingt avril, mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deux de la république, à une heure après midi.

Les corps administratifs et judiciaires, en résidence à Nancy, se sont réunis comme les jours précédens, et en présence des citoyens Anthoine et Levasseur, commissaires de la Convention, ils ont continué l'examen de la liste des personnes suspectes.

Le comité de surveillance a commencé l'appel des individus inscrits sur la liste; ceux contre lesquels l'arrestation est prononcée, sont, savoir :

Mouchy, frère de St. Jean-de-Dieu; Parmentier, ex-procureur des prémontrés; Robert, fournier; Remoncourt fils, dans le cas où il serait élargi; Rosières le jeune, ex-noble: Sauret, libraire; Schmit, anglais; Sirrejean, ex-cordelier; Theriot, prêtre; Toussaint, prêtre de la communauté; Thiéry, prêtre de la communauté, (on le dit déporté); Tourny, rentier; Thouvenin, clerc à Contal; Therin, ex-secrétaire du district; Thomassin, prêtre, rue Saint-Nicolas; Michel, prêtre d'Haraucourt; Thimothée, ex-carme; Tassin, ex-jésuite; Thomas; ex-tiercelin, chez le prêtre Salet; Vidampierre, ex-maréchal-de-camp, et ex-noble; Vigny, prêtre, rue de la Constitution; Urguet dit *Valerois*, ex-noble; Vander, fourbisseur; Urguet, de Saint-Ouen, ex-noble; Zens, ex-tiercelin.

Les personnes déclarées devoir rester en état de surveillance, sont, savoir :

Mercy père et fils, à Marbache; Martigny, ex-noble; femme Malvoisin, ex-chanoinesse de Bouxières; Massabeau, ex-commis du district; Noël, ex-substitut; Nicole, secrétaire; Oudinot père, rentier; Oudinot fils aîné, homme de loi; Pinaudier, ex-commis du département de la Meuse; Plassiart-Cognel, homme de loi; Pognon, notaire; Philbert, avoué; Praneuf et sa femme, brasseur; Parisot frères, négocians; Periney-Dumagny, ex-noble; Perré, avoué; Puiseur, ex-échevin; Protin-de-Lucy, ex-noble; Pierson, ex-abbé de Saint-Léopold; Raybois, ex-prévôt de Bouxières; Rouot, ex-président au ci-devant parlement; Remoncourt père, ex-noble; Renaut et sa femme, maître particulier à Saint-Mihiel; Raigecourt-Gibaumé, ex-noble; Rollin, ex-juge du district; Léopold Rollin, ex-procureur; Riston-Viot, homme de loi; Rouyer, gendre de Drian, homme de loi; Rambeau, de Saint-Nicolas, ex-noble; Richard, femme de chambre à la Malpierre; Rambeau, ex-chartreux; Stack, (place de la république), ex-noble; Rollin,

de Maxéville, ex-noble; Sallet, ex-chanoine; Sivry fils, ex-conseiller au parlement; Seichamp, ex-noble; Thiéry, prêtre à St-Nicolas, (à dénoncer); Thiéry-Picant, de Rosières, (à dénoncer); Viriot, notaire; Vautrin, prêtre à Saint-Nicolas, (à dénoncer); Vidampierre l'ainé, ex-noble; femme Verdun, caffetière; femme Vernon, à Marbache, ex-comtesse.

Le comité a annoncé que là se terminerait la liste des personnes suspectes.

Sur la demande formée par le gardien de la maison des personnes suspectes, d'avoir un règlement pour cette maison, les commissaires de la convention ont chargé le bureau de police de cette opération, et ont mis les détenus sous la responsabilité de ce bureau.

Les commissaires de la Convention, après avoir donné des éloges aux corps administratifs et judiciaires, sur leur zèle et leur courage, les ont invités à conserver l'union qui règne entr'eux pour opérer le complément du grand ouvrage de notre révolution; ils ont également applaudi au bon esprit du peuple, et l'ont engagé à continuer à respecter les lois et les magistrats.

Un membre a dit que le seul moyen de conserver l'union était d'inviter les fonctionnaires publics à se mettre de la société populaire, pour s'entourer davantage de la confiance publique et propager les principes de la liberté et de l'égalité, et il en a exprimé son vœu.

Les commissaires de la convention, Convaincus des avantages qui peuvent résulter d'une telle réunion, ont engagé tous les fonctionnaires publics à se présenter in-

dividuellement, et dans le plus bref délai, à la société populaire pour y être admis; cette demande a été couverte des plus vifs applaudissemens et accueillie à l'unanimité.

Un citoyen a proposé de terminer l'opération des corps administratifs et judiciaires par le chant de l'hymne sacrée des Marseillais : cette proposition a été adoptée par acclamation, et l'hymne a été chanté par la foule immense des citoyens présens à cette assemblée ; on a remarqué que cet hymne était tellement chéri, que tous les citoyens le savent par cœur.

Le président de l'assemblée a donné le baiser de fraternité aux deux commissaires de la Convention, comme un gage assuré que les citoyens de Nancy seront toujours les zélés défenseurs de la liberté et de l'égalité, qu'ils conserveront toujours cet esprit de paix qui a dirigé jusqu'ici toutes leurs actions, et qu'ils seront seulement en guerre ouverte avec les tyrans et tous ceux de leur parti.

Les citoyennes poissonnières ont adressé un discours aux commissaires de la Convention, qui prouve qu'elles sont animées du même esprit; et toutes les autres citoyennes présentes ont annoncé les mêmes sentimens.

Sur la demande des commissaires, les corps administratifs et judiciaires se sont rendus sur la place de la

Constitution (1), où se trouve planté l'arbre de la liberté, pour y chanter de nouveau l'hymne des Marseillais.

Le cortège était précédé dans sa marche par la musique de la garde nationale, *qui a été réunie en moins de cinq minutes,* quoique les citoyens qui la composent demeurassent dans des quartiers fort éloignés les uns des autres.

Les commissaires de la Convention et tous les membres composant l'assemblée des corps administratifs et judiciaires, étaient escortés par de vrais patriotes armés de piques; et pour donner une preuve de l'égalité parfaite, les administrateurs, les magistrats et les juges se sont dépouillés de leurs insignes, et mêlés avec leurs concitoyens.

Arrivés sur la place, on a chanté l'hymne au pied de l'arbre de la liberté; pendant le chant, les compagnies de canonniers ont tiré des salves d'artillerie.

Le cortège a ensuite reconduit les commissaires de la Convention dans leur domicile, où les membres des corps administratifs et judiciaires les ont quittés après s'être donné mutuellement des témoignages d'estime et de considération.

Fait, clos et arrêté les jour et an avant dits.

PERRIN, président.

NOZAN, secrétaire.

(1) Place du Marché.

Cejourd'hui vingt-un avril, mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république, à trois heures et demie après midi, les corps administratifs et judiciaires séants à Nancy, se sont réunis dans une des salles de la maison commune, où les citoyens Anthoine et Levasseur, députés-commissaires de la Convention nationale, se sont rendus, accompagnés du citoyen Camus, secrétaire de la commission.

L'un des commissaires a annoncé que l'ordre du jour était la lecture des procès-verbaux de toutes les séances précédentes; mais qu'avant d'y procéder, on allait donner communication à l'assemblée d'une dénonciation faite contre le citoyen Granjean, par ses collègues, juges du tribunal de district; dénonciation sur laquelle les corps administratifs et judiciaires étaient invités de donner leur avis.

Les membres du tribunal du district et les citoyens Lafitte et Gormand, parens de Grandjean, se sont retirés pour ne point prendre part à la délibération qu'on allait prendre.

Lecture faite des griefs des juges du tribunal, et Grandjean entendu dans ses défenses, l'assemblée a estimé, à la presque unanimité, que Grandjean devait être suspendu de ses fonctions de juge.

Ses collègues, les membres du conseil-général du département, ont demandé que Grandjean étant déclaré

devoir être suspendu de ses fonctions de juge, l'entrée du conseil général lui fut interdite. Cette demande a été accueillie à l'unanimité.

Les commissaires de la Convention ont estimé qu'ils en délibéreraient.

Le citoyen Brachet, agent militaire pour le recrutement de l'armée, a témoigné à l'assemblée le désir qu'avait une division de volontaires du canton de Rosières, de défiler devant les membres de la Convention et devant les corps administratifs et judiciaires, avant leur départ pour l'armée; cette demande a été reçue par acclamation, et l'entrée de la salle a été accordée à la division, qui a défilé devant l'assemblée, et s'est arrêtée au centre.

Un des commissaires a exprimé aux volontaires avec quelle satisfaction on les voyait disposés à augmenter la force de l'armée, et exercés déjà au maniement des armes.

On leur a fait ensuite prêter le serment dont la formule est au bas de la proclamation des commissaires Anthoine et Levasseur, en date du 7 du présent mois.

Le secrétaire a donné lecture des procès-verbaux des séances précédentes, dont la rédaction a été approuvée.

Sur les réquisitions du procureur-général du département, l'assemblée arrête que les procès-verbaux des séances seront imprimés, affichés, envoyés à la Conven-

tion nationale, à tous les départemens, et aux districts et municipalités de la Meurthe.

On a ensuite donné lecture d'une prière des patriotes français, qui a produit la plus vive sensation sur tous les assistans.

L'assemblée arrête que cette prière, dont le citoyen Thiébaut d'Epinal est l'auteur, sera imprimée avec profusion, lue au prône des paroisses, pendant trois dimanches consécutifs, envoyée à toutes les municipalités, et distribuée aux instituteurs pour la faire apprendre à la jeunesse.

La séance est terminée par le chant de l'hymne des Marseillais.

Fait, clos et arrêté les jour et an avant dits.

PERRIN, président.

NOZAN, secrétaire.

FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME.

Ordre de marche et description de la fête de l'Etre Suprême, célébrée dans la commune de Nancy, le 20 prairial, l'an 2 de la République française, conformément à la loi du 18 floréal, an 1er.

Le 19 prairial, à sept heures du soir, il se formera sur la place du Peuple, un groupe de tambours et de musiciens : un officier municipal, revêtu de son écharpe, monté sur un cheval, tiendra à sa main une branche de chêne et la proclamation de la fête; il sera accompagné du chef de légion et d'un porte-drapeau également à

cheval; deux appariteurs, précédés d'un trompette à cheval, ouvriront la marche de ce petit cortége, et quatre hommes armés la fermeront.

Ce cortége se rendra sur toutes les places des deux villes; là, après un roulement de tambour et trois fanfares de l'officier municipal, la trompette annoncera par proclamation que le lendemain le peuple français rendra un hommage public à l'Etre Suprême. Ensuite la musique jouera l'air : *Où peut-on être mieux? etc.*

Trois coups de canon annonceront, à neuf heures du soir, les apprêts de la fête.

Le 20 prairial, à quatre heures du matin, divers groupes de tambours battront la générale dans toutes les rues de la ville et des faubourgs.

Aussitôt chaque citoyen placera à l'extérieur de son domicile des banderolles tricolores, et des guirlandes de fleurs décoreront les portes des maisons, *autant que possible.*

Un chœur composé de deux mères de famille, deux filles de douze ans, deux de quinze, quatre garçons du même âge, un vieillard et quatre pères de famille, se rendra au faubourg de la République (*Faubourg des Trois-Maisons*).

Un chœur semblablement composé se rendra au faubourg de la Constitution. (*Faubourg Saint-Pierre*).

Un chœur, composé de six mères de famille, six jeunes filles, six garçons et douze hommes, se rendra sur la place de la Réclusion (*Extrémité de la rue Saint-Nicolas*).

Un chœur semblablement composé se rendra sur la place de la Constitution (*Place du Marché*); un autre sur la place de l'Union (*Place Saint-Epvre*) et un autre sur la place de la Liberté (*Cours d'Orléans*).

Les hommes seront vêtus proprement, les filles auront une robe blanche avec des ceintures tricolores; les femmes porteront les mêmes ceintures et les garçons un habit national.

Ces chœurs seront formés et rendus sur lesdites places à six heures sonnant du matin.

Deux coups de canon se font entendre et les chœurs chantent l'hymne n° 1 (1).

Ensuite tous les chœurs se rendront en chantant cet hymne sur la place du Peuple et se placeront autour du faisceau qui sera couvert de guirlandes de fleurs et de verdure.

Les vieillards se placeront près de la grille; les jeunes filles formeront le premier cercle; les mères de famille le second; les jeunes garçons le troisième, et les pères de famille, le quatrième : tous, les yeux fixés sur le faisceau chanteront l'hymne n° 2.

(1) Il y avait un hymne pour chaque section.

Les musiciens se trouveront sur le balcon de la maison commune et accompagneront le chant des chœurs; cette première cérémonie se terminera par le cri de *Vive la République*

A huit heures, les groupes de chaque section s'apprêteront. A la même heure, les autorités constituées et la société populaire, réunies dans la salle du club, les sociétaires, deux à deux, sur deux colonnes, au milieu desquelles seront portés les bustes des martyrs de la liberté, se rendront au temple où la musique les attendra.

A leur entrée dans le temple, l'orgue jouera le bruit de guerre; ensuite l'hymne de la liberté sera chanté en chœur, par les musiciens; un orateur prononcera un discours analogue à la fête.

A neuf heures, un coup de canon se fait entendre; à l'instant le peuple remplira les rues et les places publiques; les tambours rouleront et battront le rappel dans chaque section; les pères de famille se rangeront en haie du côté droit de la rue; ils conduiront leurs fils armés, *autant que possible*, d'une épée ou d'un sabre; les pères et les fils tiendront à la main une petite branche de chêne. Les mères de famille se rangeront en haie de l'autre côté; elles porteront des bouquets de roses; leurs filles

les accompagneront et formeront de petits groupes, portant des corbeilles de fleurs.

A la tête de chaque section se formera un bataillon carré des adolescents, armés de leurs mousquetons et environnant le drapeau du bataillon. (Les citoyens soldats, en dépôt à Nancy, se diviseront de manière qu'il y en ait au moins douze pour former le bataillon avec les adolescents; les autres seront confondus avec les citoyens et marcheront sur la même ligne.)

PREMIÈRE SECTION.

Au milieu est un jeune enfant à demi-nu, ceint de rubans tricolores et traîné sur un petit chariot par quatre adolescents, vêtus en garde national; cet enfant couronné de violettes, porte une pique surmontée du bonnet de la liberté; à la pique est attachée une banderolle sur laquelle se lisent ces mots : Semez dans nos cœurs la vertu, et nous serons dignes de vos travaux civiques. (*Il figure l'enfance.*)

DEUXIÈME SECTION.

Au milieu, paraît sur un cheval blanc, couvert de guirlandes, un jeune homme bien cuirassé, les deux bras nus, un sabre à la main droite, une couronne de lauriers à la main gauche; il porte un casque garni de myrte. (*Il figure l'adolescence.*)

TROISIÈME SECTION.

Au milieu, paraît sur un phaéton, une jeune fille de douze ans, vêtue de blanc, les deux bras nus, un nœud de ruban tricolore sur chaque épaule, une ceinture de même couleur; elle est couronnée de roses et de myrte; elle tient d'une main une branche de laurier, ornée de guirlandes composées d'épis de blé, de fleurs et de raisins; de l'autre elle est appuyée sur un faisceau d'armes. (*Elle figure l'union et l'abondance.*)

QUATRIÈME SECTION.

Au milieu, paraît sur un char, un groupe d'enfants portant tous les instruments des sciences; des petites filles portant des fuseaux, des tours à filer et des tricots. (*C'est le char de l'instruction publique.*)

CINQUIÈME SECTION.

Au milieu, paraît sur un phaéton orné de guirlandes et de rubans tricolores, une jeune fille de onze ans, vêtue d'un corset bleu plissé, d'un jupon rose, couvert de mousseline, retroussé à la romaine; elle porte un bonnet rouge, surmonté d'une couronne de chêne et de roses; elle tient de la main droite le niveau, et de l'autre, le tableau des droits de l'homme. (*Elle figure l'Egalité.*)

SIXIÈME SECTION.

Au milieu, est un char sur lequel se trouvent un

homme et une femme, environnés de leurs enfants ; leur mère en allaite un, qu'elle repose de temps à autre dans une barcelonnette placée entre elle et son époux ; un des enfants les couronne de fleurs ; un autre les embrasse ; un autre lit, appuyé sur les genoux de son père. (*Ils figurent le bon ménage.*)

SEPTIÈME SECTION.

Au milieu, paraissent sur un char, un aveugle et un estropié, tenant une branche de myrte et de roses ; ce char est traîné par deux chevaux couverts de guirlandes, les enfants de la patrie l'environnent ; ils ont tous une branche de chêne et des fruits à la main. (*Ils figurent le malheur honoré.*)

HUITIÈME SECTION.

Au milieu, sur un char surmonté de colonnades de verdure et de fleurs, paraissent deux vieillards, couronnés de pourpre et d'oliviers ; de jeunes enfants les entourent et leur offrent dans une corbeille des fruits et des liqueurs. (*Ils figurent la vieillesse respectée.*)

Deux coups de canon se font entendre à dix heures sonnant ; alors toutes les sections se mettent en marche et arrivent sur la place du Peuple en chantant l'hymne : *Défendons nos lois*, etc.

Les autorités constituées et la société populaire se rendront sur la place du Peuple : au milieu du Conseil général de la commune est un char traîné par quatre bœufs, couverts de guirlandes de fleurs : sur le char brille un trophée, composé des instruments des arts et métiers, puis différentes marchandises, produit du territoire. Chaque membre des autorités constituées portera à la main un bouquet d'épis de blé, de fleurs et de fruits.

Sur un char est placée la statue de la Liberté, un chœur de jeunes filles, portant des corbeilles de fleurs, en jettent sur la statue, pendant la marche.

Sur un autre char précédé des citoyennes généreuses qui travaillent les linges pour les blessés, est une urne funéraire, couronnée de lauriers et soutenue par des banderolles tricolores; ce char est environné de femmes vêtues de noir, et de jeunes gens chantant l'hymne aux mânes des défenseurs de la patrie.

A l'arrivée des sections sur la place, le cri de *Vive la République* se fait entendre, et le cortège se dirige ainsi qu'il suit :

Un groupe de tambours précédé de deux trompettes marchant au pas ordinaire, suivi de la société populaire au milieu de laquelle flotte le drapeau de la surveillance; puis viennent les sections, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre.

On va par la terrasse de la Pépinière au cirque; les

sections restent en file; les autorités constituées approchent de l'amphithéâtre, dressé au milieu du cirque. Cet amphithéâtre est chargé des emblêmes de la féodalité et de la superstition; le maire y met le feu après que l'hymne, n° 3, est chanté : du milieu des flammes sort la statue de la sagesse, au bas de laquelle on lit cette inscription : *Peuple, la raison t'éclaire et la sagesse te guide.*

Après cet autodafé, le cortège reprend sa marche, en chantant l'hymne n° 4 et se rend, par la rue Egalité, *(rue du Haut-Bourgeois)* sur la place de la Liberté, au milieu de laquelle s'élève une montagne où se trouve planté l'arbre de la liberté.

Les sections forment le carré; les divers emblêmes s'approchent de la montagne; le Conseil général de la commune entoure l'arbre de la liberté; le maire, ou un autre citoyen désigné, s'avance; aussitôt la musique joue une fanfare, les chœurs chantent l'hymne 5; ensuite un orateur prononce un discours sur l'existence de l'*Etre Suprême :* deux coups de canon se font entendre; midi sonne, et après un roulement, le maire ou un citoyen désigné à cet effet, adressera l'hommage du peuple à l'Eternel.

Alors le silence règne; une musique douce et harmonieuse se fait entendre; les pères de famille avec leurs fils, chanteront l'hymne n° 6; après eux les mères et

leurs filles chanteront l'hymne n° 7. L'hymne n° 8 est chanté ensuite par tout le peuple. Le cri de *Vive la République* se répète trois fois.

A cet instant les mères de famille soulèvent dans leurs bras leurs petits enfants mâles, les présentent en hommage à l'auteur de la nature; les jeunes filles jetteront des fleurs vers le ciel; les fils déposeront dans les mains de leurs pères, leurs sabres ou épées, en jurant de les rendre victorieuses et de faire triompher l'Egalité et la Liberté.

Les pères les embrassent, et, étendant la main, ils les bénissent en disant : « Que l'*Etre Suprême* te bénisse comme je te bénis. » Alors les embrassements se réitèrent; les mères embrassent leurs filles; les cris de *Vive la République* se répètent; tous les citoyens confondent leur sentiment dans un embrassement fraternel; ils n'ont plus qu'une voix; le cri général *Union*, *Fraternité ! Vive la République !* se fait entendre au bruit de quatre coups de canon.

Un roulement annonce le départ; tout se remet en ordre, et le cortége défile par la rue des Michottes, descend par la rue Francklin, (*Petite rue des Carmes*) se rend sur la place de la Constitution; les groupes de chaque section environnent l'arbre de la liberté : l'hymne de la Liberté est chanté.

Ici la cérémonie se termine.

A six heures du soir, le peuple se rend au temple ; les autorités constituées et la société populaire s'y réunissent, précédées de la musique. Un orateur prononce un discours sur l'objet de cette fête solennelle, et sur le fruit que chacun doit en recueillir.

Le soir, il y aura des danses sur les places publiques.

(*Extrait d'un programme du temps.*)



BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

BIOGRAPHIE

DES PRINCIPAUX PERSONNAGES DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE, QUI SE SONT DISTINGUÉS DANS LES LETTRES, LES ARTS, ETC.

Adam (Lambert-Sigisbert), sculpteur, né à Nancy en 1700, mort en 1759; se fit connaître par divers travaux exécutés à Rome et en France.

Adam (Nicolas-Sébastien) son frère, né à Nancy en 1705, mort en 1778; son *Prométhée dévoré par le vautour*, fit assez de bruit pour que le roi de Prusse lui en offrit 30,000 francs; Adam eut la délicatesse de répondre que cet ouvrage étant fait pour le roi son maître, ne lui appartenait pas.

Allemand (Georges), peintre célèbre, né à Nancy en 1605. Un grand nombre d'églises renferment de ses tableaux.

Antoine (Paul-Gabriel), savant jésuite, né à Lunéville, mourut à Pont-à-Mousson, en 1743, après avoir professé avec distinction la philosophie et la théologie.

Appier (Jean), né à Haraucourt, s'est distingué comme ingénieur, imprimeur et graveur; il mourut en 1647.

Arnoul (Saint), né aux environs de Nancy, exerça plusieurs emplois à la cour de Théodebert II, roi d'Austrasie; il se démit de son évêché de Metz en 614, pour s'enterrer dans les déserts des Vosges. Un de ses fils fut père de Pepin d'Héristal.

Audinot (Nicolas-Médard), né à Nancy, artiste et auteur dramatique, mort en 1801; il fonda le théâtre de l'Ambigu-Comique.

Bagard, né à Nancy en 1639; on lui doit les sculptures de l'Arc-de-Triomphe de cette ville.

Bagard (Charles-Joseph) fils du précédent, embrassa la médecine et créa le jardin des plantes de Nancy, où il mourut en 1772.

Barclay (Jean), né à Pont-à-Mousson en 1582, principalement connu par deux romans allégoriques, écrits en latin, dont le plus fameux est *Argenis*, mélange de prose et de vers; c'est un tableau des vices et des révolutions des cours. Il mourut à Rome en 1621, où Paul V

l'avait attiré, quoique dans ses écrits il eut plaidé la cause des rois contre les papes.

Bassompierre (François de), né à Nancy en 1579, maréchal de France, l'un des hommes les plus brillans et les plus aimables qui ont joué un rôle sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII; il se signala sur maints champs de bataille et dans différents siéges. Richelieu, qui connaissait ses liaisons avec la maison de Lorraine, le fit enfermer à la Bastille, où il fut détenu pendant douze ans, c'est-à-dire jusqu'à la mort du cardinal. On le trouva mort dans son lit en 1646. Il parlait toutes les langues de l'Europe aussi facilement que la sienne. Les mémoires qu'il a écrits se lisent avec intérêt.

Beauveau (duc de), né à Lunéville en 1720, colonel des gardes du roi Stanislas, se distingua dans les lettres et dans les armes; il mourut en 1793.

Belange, peintre, né à Nancy en 1594, mort en 1638, a fait plusieurs compositions justement admirées.

Blaru (Pierre de), chanoine de Saint-Diez, mort en 1505, fit un poème en six livres sur la guerre de Nancy et la mort du duc de Bourgogne. Il était moins habile poète que savant casuiste.

Callot (Jacques), peintre, dessinateur et graveur, né à Nancy en 1593, d'un héraut d'armes de Lorraine. La variété, la vérité, l'esprit, la finesse caractérisent son burin. Sa gloire est européenne. On trouve encore plus

d'esprit dans ses dessins que dans ses gravures, auxquelles il doit sa réputation. Une forte pension que lui offrit Louis XIII ne put l'arracher à sa patrie, où il mourut épuisé de travail, en 1635, à 42 ans. Son œuvre contient environ 1,600 pièces.

Calmet (Dom-Augustin), savant bénédictin, né près de Commerci en 1672, mort à Senones en 1757. Le meilleur et le plus utile de ses nombreux ouvrages est son *Dictionnaire historique et critique de la Bible* qui a été traduit en allemand, en latin et en anglais. Il refusa un évêché pour se livrer à l'étude. — Voltaire a fait le quatrain suivant pour le portrait de dom Calmet :

Des oracles sacrés que Dieu daigna nous rendre
Son travail assidu perça l'obscurité ;
Il fit plus, il les crut avec simplicité,
Et fut par ses vertus digne de les entendre.

Charles (Claude), né à Nancy, où il mourut en 1747, fut recteur et professeur de peinture de l'académie de cette ville, et plus tard, peintre ordinaire du duc Léopold.

Chassel (Charles), sculpteur, né à Nancy en 1612; la reine-mère, Anne d'Autriche, l'appela à Paris où il mourut sculpteur du roi.

Cheron, orfèvre et graveur distingué, né à Lunéville en 1635. Il fut choisi par Louis XIV pour graver toutes les médailles des victoires de ce prince. Il mourut à Paris en 1699.

Chevrier (François-Antoine), né à Nancy; il travailla pour le théâtre; doué de beaucoup d'esprit, il maniait avec une dangereuse facilité l'arme de la satyre, et inonda Paris de brochures plus ou moins piquantes, ce qui lui occasionna une foule d'ennemis; après avoir parcouru divers pays, il alla mourir en Hollande, en 1762.

Choiseul (Etienne-François, duc de) né à Lunéville en 1719, le meilleur ministre de Louis XV; après avoir joui de la plus grande faveur auprès de ce prince, il fut disgracié et mourut dans la retraite en 1785. Il protégea les lettres et les arts.

Clodion (Claude-Michel), sculpteur, né à Nancy en 1745, mort en 1814, est l'auteur de plusieurs chefs-d'œuvre dans son art.

Collignon (Jean-Baptiste), graveur de mérite, élève de Callot, né à Nancy en 1609, mourut en 1657.

Constant (Remy), peintre, né et mort à Nancy; on voit de ses ouvrages dans presque toutes les églises de cette ville.

Coster (Joseph-François), né à Nancy en 1729, fut premier commis du contrôle des finances sous Necker, conservateur des médailles et professeur d'histoire à Nancy où il mourut en 1813. — Son frère *Sigisbert-Etienne*, chanoine de la cathédrale de Nancy, se distingua dans l'éloquence de la chaire; il mourut en 1825.

Craffe, ingénieur, qui construisit la porte Notre-Dame en 1476.

Cuny (Jean), habile fondeur, né à Nancy, mort en 1636.

Demetz (François-Alexandre-Emmanuel), né à Nancy en 1780, mort en 1832, premier président de la cour royale de Nancy, magistrat aussi intègre qu'éclairé, fut député de la Meurthe, en 1827.

Désormery (Léopold-Bastien), musicien, né à Bayon, se fit surtout connaître par deux opéras représentés au théâtre de l'académie royale de musique. Il mourut en 1812.

Dombasle (Mathieu de), célèbre agronome né à Nancy en 1777, mort en 1843, a rendu d'éminents services à l'agriculture en fondant la ferme-modèle de Roville; sa statue exécutée par David d'Angers, doit être placée sur une des places de Nancy. M. de Dombasle a écrit plusieurs ouvrages sur l'art qu'il comprenait si bien.

Drouin (Nicolas), architecte et sculpteur habile, né à Nancy en 1590, mort en 1649.

Duclos, né à Vic, où il mourut en 1747, poète et prosateur inépuisable, mais bizarre : entr'autres ouvrages, il écrivit en vers l'*Histoire de France*, 2 vol. in-folio.

Ducreux, né à Nancy en 1737, premier peintre de Marie-Antoinette.

Duménil (Claude), peintre, né à Lunéville en 1607,

excellait dans les peintures de nuit. Louis XIII appréciait ses ouvrages.

Durand (Charles), peintre estimé, né à Nancy en 1699.

Duroc, duc de Frioul, né à Pont-à-Mousson en 1772, se distingua par ses talens militaires et diplomatiques; il fut tué d'un boulet dans les champs de Bautzen, en 1813.

Fabvier (Nicolas-Antoine), né à Pont-à-Mousson, en 1772; aussi recommandable par son talent oratoire que par ses qualités personnelles, Fabvier fut l'un des avocats les plus éloquens, et surtout des plus modestes, du barreau de Nancy; son organe était plein de douceur, son ton persuasif et toujours pénétré. Aussi dès qu'il élevait la voix, les juges et l'auditoire ne pouvaient se défendre d'une émotion toujours favorable à l'accusé. Appelé à la cour de cassation en 1840, il mourut à Paris en 1844. Ses dépouilles mortelles ramenées à Nancy, par les soins pieux de son fils, conseiller à la cour royale de cette ville, ont été inhumées au cimetière de Préville.

Ferraris (Joseph, comte de) né à Lunéville en 1726, mourut en 1814. Sa gloire est surtout fondée sur sa carte des provinces belges.

Fleury, acteur célèbre, né à Nancy en 1754, mourut en 1822; il excellait surtout dans la comédie.

François (Jean-Charles), né à Nancy en 1717, mourut en 1769, graveur des dessins du cabinet du roi.

Gelée (Claude), dit le *Lorrain*, né en 1600, dans le

diocèse de Toul, devint le premier paysagiste de l'Europe : aucun peintre n'a mis plus de fraîcheur dans ses teintes, n'a exprimé avec plus de vérité les différentes heures du jour, et n'a mieux entendu la perspective aérienne; mais il ne pouvait peindre les figures. Il mourut à Rome en 1678.

GERVAIS, né en 1702, dessinateur des jardins de Lunéville, sa patrie, de Florence, de Roboli, etc.

GIRARDET, peintre célèbre, né à Lunéville en 1709, et mort à Nancy en 1778, il était membre de l'académie de peinture de Paris; l'église Saint-Sébastien renferme son mausolée.

GIRARDIN (Cécile-Stanislas-Xavier, comte de) né en 1762, à Lunéville, entré au service à 17 ans, embrasse les principes de la révolution, est député aux états-généraux, préside l'assemblée législative en 1791; forcé de se réfugier à Londres, après le 10 août, il rentre en France en 1793, est incarcéré avec ses frères, et rendu à la liberté le 9 thermidor. Il fait les campagnes de Naples et d'Espagne, est élevé au grade de général de brigade. Elu député de la Seine-Inférieure, il siége à la chambre jusqu'à sa mort, arrivée en 1827. Ce fut un des membres les plus éloquents de l'opposition libérale.

GOUVION-SAINT-CYR (Laurent), maréchal de France, né à Toul, en 1764; il s'enrôla en 1792 dans le bataillon des *chasseurs républicains*, fit sans interruption

les campagnes des armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle; devint en 1798 général en chef de l'armée de Rome, fit une campagne brillante en Catalogne; prit part à l'expédition de Russie; fut chargé en 1813 de la défense de Dresde : rentré en France en 1814 il reconnut le gouvernement de Louis XVIII, qui lui confia, à plusieurs reprises, le ministère de la guerre. En 1821 il rentra dans la vie privée. Gouvion mourut en 1830, aux îles d'Hyères où il était allé pour rétablir sa santé : son corps fut transporté au Père-Lachaise. — Il était parent de Louis-J.-B. Gouvion, lieutenant-général et pair de France, mort en 1823; — et du général J.-B. Gouvion, membre de l'assemblée législative, qui fut tué devant Maubeuge en 1792.

Graffigny (Marie-Françoise-d'Apponcourt, dame de) né à Nancy en 1595, morte à Paris en 1758. Après avoir été juridiquement séparée de son mari, homme emporté qui finit ses jours dans une prison, où l'avait fait enfermer sa mauvaise conduite, madame de Graffigny vint à Paris, où elle était loin de prévoir la réputation qui l'attendait. Ses *Lettres Péruviennes* eurent le plus grand succès; on y remarque de beaux détails, des images vives, tendres, ingénieuses; des sentimens délicats, naïfs, passionnés; mais on y trouve souvent une métaphysique alambiquée et précieuse, de la prétention dans le style, de l'exagération dans le sentiment. Un cœur

sensible et bienfaisant, un commerce doux et sûr, lui avaient fait beaucoup d'amis : quoique modeste, une critique, une épigramme, lui causait un véritable chagrin, et elle l'avouait de bonne foi. L'académie de Florence se l'était associée.

Grégoire (Henri), ancien curé d'Emberménil, député du clergé aux états-généraux, évêque de Blois, membre de l'Assemblée Constituante, de la Convention, du Conseil des Cinq-Cents, du Sénat, de l'Institut et de plusieurs académies, né à Vaud, près de Lunéville en 1750 ; mort à Paris en 1831. Il porta dans ces assemblées les principes d'une ardente philanthropie. Absent de la Convention, lors du jugement de Louis XVI, il envoya son adhésion : de retour, il lutta contre les proscriptions et favorisa de tous ses efforts la propagation des connaissances utiles, des arts et de la morale. Ses ouvrages sont en grand nombre, et plusieurs sont écrits avec chaleur et talent.

Grillot, architecte, mort en 1824, construisit la maison de Maréville, le collége royal, etc.

Guérin (Nicolas-François), né à Nancy en 1711, mort en 1782, recteur de l'Université de Paris, est auteur de poésies latines remarquables par la finesse de l'expression.

Guibal (Barthélemy), premier sculpteur du duc Léopold 1er et de Stanislas. Il exécuta des statues en bronze,

en marbre, et en pierre de savonnière pour les bosquets de Lunéville, les deux groupes en plomb qui décorent les fontaines de la place royale de Nancy, et la statue pédestre de Louis XV. Ce sculpteur célèbre mourut à Lunéville en 1757.

GUIBAL (Nicolas), fils du précédent, après avoir remporté un prix à l'école de peinture de Paris, devint premier peintre du duc de Wurtemberg; il mourut à Stuttgard en 1784.

GUILLOT (les frères), inventent l'art (1701) de faire au naturel des portraits en cire.

HARDI, célèbre graveur, né à Nancy; mourut en 1669.

HENRIET (Israël), peintre et graveur, né à Nancy, en 1608 et mort à Paris en 1661 : il donna des leçons à Callot.

HENRY (P.-F.), né à Nancy en 1739, mort en 1823 à Paris, où il vint se fixer dans les premières années de la révolution; il consacra ses veilles à nous faire connaître ce qui s'imprimait à l'étranger, et surtout en Angleterre, de plus important en histoire et en voyages; sans ambition, sans intrigue, il mourut dans une douce médiocrité, au milieu de ses travaux littéraires.

HERBEL, célèbre peintre d'histoire, né à Nancy en 1656, mourut en 1702.

HOFFMANN, l'un de nos meilleurs critiques littéraires, né à Nancy en 1745. Il a publié des poésies charmantes

et ses pièces de théâtre ont obtenu, presque toutes, les plus brillans succès. *Euphrosine*, *le Secret*, *Stratonice* sont toujours lus avec un nouveau plaisir. Il mourut en 1828.

Hoste ou l'Hoste (Jean), né à Nancy, enseigna le droit et les mathématiques à Pont-à-Mousson, sur la fin du 16e siècle. Henri, duc de Lorraine, charmé de son esprit vaste et pénétrant, le fit intendant des fortifications et conseiller de guerre.

Hugo, (lieutenant-général, comte), père du célèbre auteur de ce nom, né à Nancy en 1773, mort à Paris en 1828, se distingua par son courage sur divers champs de bataille et notamment au siége de Thionville, qu'il défendit avec intrépidité, en 1815, contre les Prussiens.

Jacquard (Claude), né à Nancy en 1685, mort en 1736, peintre distingué. On lit son nom sur la coupole de la cathédrale de cette ville.

Jadot, architecte, né à Lunéville en 1710, mort en 1761, a dressé le bel Arc-de-Triomphe de Florence.

Jeannot, avocat de mœurs simples et douces, a fait don à la ville de Nancy, où il est mort en 1833, d'une fortune considérable.

Jeanroi (Dieudonné), né à Nancy en 1750, mort en 1816, membre de la société royale de médecine, fut chargé en 1777 par le gouvernement d'aller porter les secours de son art à la ville de Dinan, où régnait une

maladie épidémique. Il s'acquitta avec un noble dévouement de cette dangereuse mission.

Jenneson (Jean-Nicolas), né à Nancy, a fait le plan de l'église de Saint-Sébastien.

Joly, peintre distingué, né à Saint-Nicolas du Port en 1706.

Lamour (Jean), né à Nancy en 1699, mort en 1771 ; serrurier célèbre dans son art, est auteur des superbes grilles de la place Royale et de la place Carrière.

Lavelaine, un des officiers les plus braves et les plus désintéressés de l'armée, né aux environs de Pont-à-Mousson en 1740, mort commandant de la place de Longwy, en 1811.

Legrand (Paul), peintre à Nancy, mort en 1670, réussit parfaitement dans le portrait.

Le Lorrain (Charles-Melin dit), né à Nancy, en 1620, passa sa vie en Italie, où il mérita la réputation d'un grand peintre.

Lionnais (l'Abbé), ecclésiastique aussi laborieux que modeste et bienfaisant; né à Nancy en 1730, mort en 1816. Il est connu surtout par son *Histoire de Nancy*.

Maimbourg (Louis), jésuite né à Nancy en 1610, historien déclamateur et prédicateur de mauvais goût : on lui reproche de s'être brouillé avec Rome, quoique jésuite, pour faire sa cour à Louis XIV au sujet du droit de régale; de s'être déchaîné avec fureur contre les écri-

vains de Port-Royal, et d'avoir applaudi à la révocation de l'édit de Nantes. On trouve dans ses ouvrages du feu, de la rapidité, mais peu de solidité, de discernement et d'exactitude. Rien de plus fade que le portrait qu'il trace de ses héros; il leur donne à tous de grands yeux, à fleur de tête, un nez aquilin, une bouche admirablement conformée, un génie perçant, un courage inébranlable. Il plut d'abord; mais on revint bientôt de ce style ampoulé, hérissé d'antithèses. Il mourut d'apoplexie, à Paris en 1686. Louis XIV l'avait gratifié d'une pension.

Mansion, peintre fort connu à Nancy où il est né en 1786; notre célèbre compatriote Isabey, lui donna des leçons.

Maurice (Louis-Joseph), peintre, né à Nancy en 1730, mort en 1820. Il se rendit à St.-Pétersbourg ou l'impératrice Elisabeth le nomma son premier peintre. Plus tard il travailla dans les appartemens de Marie-Antoinette.

Méon (Dominique-Martin), antiquaire, né à Saint-Nicolas-du-Port, en 1748, mort à Paris, en 1829, l'un des conservateurs de la bibliothèque du roi, s'occupa avec zèle de recherches sur notre vieille littérature.

Mercy (Florimond de), né à Pompey en 1755, médecin célèbre, a laissé de savans et nombreux écrits; plusieurs membres de sa famille sont devenus des généraux distingués dans les armées d'Autriche.

Michel (Pierre, l'abbé), historien et géographe, né à

Toul en 1703, mort en 1755; il a eu l'étonnante patience de composer une géographie universelle qui renferme l'histoire, la chronologie et la généalogie des souverains de l'univers.

Mique (Richard), directeur-général des bâtimens du roi de Pologne, puis architecte de Louis XV. C'est à ce célèbre artiste que Nancy doit les plus beaux bâtimens. On cite surtout le beau quartier Sainte-Catherine, dont il a tracé seul le plan. Il périt sur l'échafaud avec son fils en 1792.

Mollevaut (Etienne), né à Nancy en 1748, maire de cette ville, à l'époque de la révolution; membre du tribunal de cassation en 1791, puis député à la Convention nationale; est décrété d'arrestation; plus tard, il passe au Conseil des Cinq-Cents, fait partie du Corps Législatif, et devient en 1807 proviseur du Lycée de Nancy, où il mourut en 1815.

Mollevaut (Charles-Louis), fils du précédent, né à Nancy en 1780, mort à Paris en 1844, membre de l'Institut, professeur émérite de l'Université, a traduit avec élégance et précision les principaux auteurs latins et grecs, tant poètes que prosateurs; sa traduction de Salluste lui valut un diplôme de l'académie de Gottingue. « Mollevaut dit l'auteur de la *Némésis*, est le plus fidèle et le plus intrépide des traducteurs. » La collection entière de ses ouvrages forme 57 volumes.

Monvel (Boutet de), né à Lunéville en 1745, auteur, acteur, et membre de l'Institut, fut reçu à Paris parmi les comédiens du roi en 1770, et eut des succès mérités. Il était petit, fluet, et avait un organe peu favorable; mais il compensait ces défauts par une parfaite intelligence de ses rôles. *L'amant-bourru* est le premier de ses titres littéraires. — Il a laissé entr'autres enfants la célèbre Mlle Mars; il mourut en 1811.

Mory d'Elvange, savant numismate, né à Nancy en 1738, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire en 1793.

Nay (Dieudonné-Emmanuel de), comte de Richecourt, né à Nancy en 1694, où il mourut en 1768 : premier conseiller de Léopold et gouverneur des Etats de François III.

Niceville (Charles de), né à Pont-à-Mousson, se distingua par sa bravoure pendant les guerres de la République; il mourut en 1804.

Nocret (Jean), peintre, né à Nancy en 1602, mort en 1672, excellait surtout dans le portrait; il fut recteur de l'Académie royale de peinture.

Nouet, né à Pompey en 1740, mort en 1811, se fit un nom dans les sciences astronomiques.

Palissot (Charles), né à Nancy en 1730, mort à Paris en 1814, connu par sa comédie des *Philosophes* et celle de l'*Homme dangereux,* et surtout par ses *Mémoires sur*

la littérature : son poëme de la *Dunciade* lui fit beaucoup d'ennemis. Le style de cet auteur est pur, élégant et correct.

PÉRIGNON, peintre-paysagiste, né à Nancy en 1626, membre de l'Académie de peinture de Paris, où il mourut en 1782.

PICARD (Benoît) capucin, né à Toul en 1665, se consacra aux recherches historiques. On a de lui une *Histoire de la maison de Lorraine;* une *Histoire ecclésiastique de Toul;* un *Pouillé de Toul;* ces livres sont mal écrits, mais ils renferment des recherches savantes et qu'on ne trouve point ailleurs; il mourut en 1720.

PIERSON (Nicolas) frère prémontré, né en 1692 *:* il a fait les plans et dessins du palais épiscopal de Toul et du petit séminaire de Pont-à-Mousson.

PILLADE (Laurent) né à Pont-à-Mousson dans le 16e siècle, chanoine de Saint-Dié, se livra à la poésie. Dom Calmet déterra un de ses poëmes, intitulé *Rusticiados;* il roule sur la guerre des paysans d'Alsace contre le duc Antoine, et ne prouve guère le bon goût de l'auteur.

PIXERÉCOURT (Guilbert de), né à Nancy en 1773, mort en 1844. Le nom et la réputation de cet auteur dramatique sont devenus populaires; toutes ses pièces qui sont nombreuses, ont eu un succès prodigieux, quoique la plupart soient d'un genre faux.

POIS (Antoine le), médecin de Charles III, duc de

Lorraine, très versé dans la connaissance de l'antiquité, mort en 1578 à Nancy, sa patrie, est auteur d'un ouvrage curieux et recherché, intitulé : *Discours sur les médailles et gravures antiques*.

Pois (Nicolas le), frère du précédent, né à Nancy en 1527, mort en 1590, médecin et auteur célèbre. Son fils, *Charles le Pois*, qui suivit la même profession, fut placé auprès du duc Henri II, et mourut en 1633; le père et le fils, partagèrent entr'eux les diverses parties de l'art médical et les traités qu'ils en ont donnés forment une espèce de corps complet de médecine, fort estimé du célèbre Boërhave.

Provençal, né à Nancy en 1679, peintre et professeur de l'Académie de peinture et de sculpture de cette ville; la peinture qui décore la voûte de la paroisse de Bonsecours est son ouvrage.

Racle (Jean) et Etienne son frère, tous deux habiles graveurs, nés à Nancy, dans le 17e siècle.

Raucourt (Sophie-Saucerotte dite), actrice célèbre du Théâtre-Français, née à Dombasle en 1756, morte à Paris en 1815; elle était l'élève de la fameuse Clairon, et brillait surtout dans l'emploi des reines.

Raugraff (Barbe-Hyacinthe, comte de), mort en 1839, a fait un noble emploi de sa fortune en léguant à la ville de Nancy 200,000 francs pour la création d'un dépôt de mendicité.

Raulen (Jean), né à Toul, mort en 1514; religieux de l'ordre de Cluni, prêcha dans Paris avec beaucoup de succès. Ses sermons, qui sont dans l'oubli, ne peuvent donner qu'une idée du mauvais goût qui régnait en France au 15e siècle.

Reboucher (Claude-François), né à Nancy, où il mourut en 1748, s'y est fait un renom par la vivacité de son esprit et ses poésies légères.

Regneault (Charles), né à Blâmont en 1755, mourut à Paris en 1811; il fut député de l'Assemblée Nationale en 1791 : homme juste et modéré, il faillit porter sa tête sur l'échafaud.

Régnier (Claude-Ambroise) duc de Massa, né à Blâmont en 1736, mort en 1814. Il fut député à l'Assemblée Constituante, vécut ignoré pendant la terreur, fut nommé au Conseil des Anciens, puis membre du Conseil d'Etat. Il passa au ministère de la justice en 1802, dirigea les poursuites contre Georges et Pichegru, et fut nommé en 1813 président du corps législatif, fonctions qu'il remplit jusqu'à l'abdication de Napoléon.

Renard (Nicolas) sculpteur célèbre, né à Nancy en 1654, mort en 1720; il a travaillé à la sculpture du Dôme des Invalides et a fait un grand nombre de statues; celles du Bosquet de Lunéville sortent de son ciseau.

Pierre (Dieudonné) peintre estimé, né à Nancy, mort en 1838, à l'âge de 31 ans. On a de lui le Christ au Jar-

din des Olives, tableau justement admiré; après la mort de l'artiste, un de ses amis a dit au sujet de cet ouvrage :

Qui n'a point admiré la sublime peinture
Qui naguère sortit de ton chaste pinceau!
Belle inspiration! reflet d'une âme pure
Où j'admire le peintre autant que le tableau.

Rigny (Henri comte de), vice-amiral, né à Toul en 1782, mort en 1835, fut enseigne à 19 ans, capitaine de vaisseau en 1816, contre-amiral en 1824 et fut nommé vice-amiral après la victoire de Navarin, en 1826. Depuis 1830, le comte de Rigny fut successivement ministre de la marine, ministre des affaires étrangères et ambassadeur à Naples.

Riocourt (*Antoine-Nicolas-François,* comte de), né à Nancy en 1761, mort en 1834, fut premier président de la Cour royale de cette ville en 1820; il a été appelé quatre fois à la députation du département de la Meurthe.

Royer (Dom Alexandre) bénédictin, né à Nancy en 1695, jouissait d'une grande réputation comme orateur sacré.

Saint-Lambert (Jean-François) de l'Académie française, né à Affracourt, près d'Haroué en 1717, mort à Paris en 1803. Son poëme des *Saisons*, imité du poëme anglais de Thompson, est écrit en général avec beaucoup d'élégance, quoiqu'il soit un peu froid et un peu monotone. Il a laissé quelques poésies fugitives, parmi lesquelles on

remarque les *Consolations de la vieillesse*. Son *Catéchisme universel*, quoique entaché de paradoxes, mérite d'être cité pour les principes d'honneur et d'équité qu'il renferme.

SAINT-URBAIN (Ferdinand de), né à Nancy en 1654, mort en 1738, s'acquit une réputation des plus étendues et des mieux méritées, comme graveur de monnaies et de médailles. Son talent lui valut deux pensions du duc Léopold, en qualité de graveur et d'architecte.

SALADIN (Charles-Antoine, baron), né à Nancy en 1761, mort en 1831 ; procureur-général et député, il a montré pendant toute sa carrière un caractère qui honore le citoyen et le magistrat.

SALLE (Jean-Baptiste), né à Vézelise en 1759 ; député aux Etats-Généraux en 1789 et membre de la Convention nationale en 1792, il périt sur l'échafaud en 1794, victime de son énergique protestation contre Marat et ses complices.

SAULNIER (Louis-Sébastien), né à Nancy en 1790, fils d'un secrétaire-général de la police, fut préfet dans les cent jours ; révoqué par les Bourbons il fonda la *Revue Britannique* en 1825, redevint préfet après 1830 et mourut en 1835.

SILVESTRE (Israël) graveur, né à Nancy en 1621, mort à Paris en 1691. Il eut pour maître *Israël Henriet*, son oncle qu'il surpassa en peu de temps. Sa manière tient beaucoup de celle de *Callot et de la Belle* dont il possé-

dait plusieurs planches. Son burin a retracé la plupart des portes de Nancy. Louis XIV qui l'employait à graver ses palais, le gratifia d'une pension et d'un logement au Louvre; honneurs qui ont passé successivement, avec son mérite, à ses descendants. On le met aussi au rang des plus habiles compositeurs.

Sivry (Pierre de), né à Nancy en 1773, président au parlement de cette ville, mort en émigration en 1792. L'académie de Nancy a couronné son éloge de Stanislas.

Snemont (François) peintre, né à Nancy en 1718, mort en 1782; il faisait le portrait d'une manière admirable.

Sonini de manoncourt, né à Lunéville en 1751, mort en 1812. Il fut dès sa jeunesse, l'ami et le collaborateur de Buffon, et travailla à *l'Histoire naturelle des Oiseaux;* il publia en 1797, son *Voyage en Grèce et en Egypte.* En 1803, il entreprit avec d'autres savants le grand *Dictionnaire d'Histoire naturelle* qui a eu plusieurs éditions.

Soye (le baron Jean-Louis), maréchal de camp, commandeur de la légion-d'honneur, né à Phalsbourg en 1774; il fit avec distinction toutes les campagnes du Rhin, de Prusse et d'Allemagne, et ne dut son avancement qu'à sa bravoure. Il mourut en 1832, victime du choléra.

Spierre (Claude), né à Nancy, en 1640, a laissé à

Nancy et à Lyon plusieurs tableaux qui font vivement regretter sa mort tragique et prématurée. *François*, son frère, était dessinateur et graveur; ses ouvrages sont fort rares et très-estimés. On admire surtout la Vierge qu'il a gravée d'après Le Corrège.

THIÉBAUT (Thimothée-François), né à Nancy en 1700, conseiller d'état, s'est distingué comme magistrat et comme écrivain. Il est le premier qui ait donné à Stanislas le surnom de philosophe bienfaisant.

TOUSSAINT (François-Joseph, baron), né à Dieuze, le négociateur de François III, qui lui accorda des lettres de noblesse. L'empereur François I[er] en fit son premier ministre : il mourut en 1760.

VALORY (François de), maréchal de camp, né à Toul en 1757, mort en 1819; officier plein de mérite et de valeur : il se distingua par un grand nombre d'actions d'éclat.

VIARD (Louis-René, baron), né à Pont-à-Mousson, en 1748, fut député à l'Assemblée Constituante en 1789; après avoir rempli différentes fonctions honorables, il mourut à Nancy en 1804.

VIEUJOT-DESCOLIN (Guillaume), né à Rosières en 1746, habile et savant ingénieur, se distingua par les services qu'il rendit à l'armée française, lorsqu'elle pénétra en Espagne : il mourut en 1808, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées.

Villiez (Jean-François), né à Nancy en 1702, mort en 1774, célèbre négociant, a rendu de grands services au commerce et à ses concitoyens; son nom et son crédit s'étendaient dans les deux mondes.

Vincent de Lérins, célèbre religieux du monastère de ce nom, né à Toul; mort en 450; après avoir passé une partie de sa vie dans les agitations du siècle, il embrassa la vie monastique et composa son *Commonitorium*, mémoire rempli d'excellentes choses et de principes rendus avec netteté. Une édition de cet ouvrage, enrichie de notes, a reparu à Rome, en 1731. Nous avons une traduction française du *Commonitorium*, in-12.

Virion (Didier), né à Vézelise, conseiller-d'état du duc Henri II : on lui doit la traduction française d'un ouvrage espagnol, intitulé : l'*Homme d'état chrétien.*

Willemet (Remy), né à Norroi en 1735, mort à Nancy en 1807, savant laborieux, et botaniste des plus distingués. Son fils, *Pierre-Remy*, mort dans les Indes en 1790, s'était fait remarquer de bonne heure par ses connaissances étendues en botanique, en médecine, en littérature, etc.

Zangiacomi (Joseph baron), né à Nancy en 1758, fut membre de la Convention en 1792, du conseil des Cinq-Cents, du tribunal de Cassation, maître des requêtes sous l'empire et conseiller d'état sous la restauration : il mourut en 1845.

TABLE.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

